

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

cnrs

édipasser les frontières

www.cnrs.fr

N°2

F EVRIER 2022

## Table des matières

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### Administration centrale

2022

Décision portant nomination de Mme Adeline Nazarenko aux fonctions de conseillère auprès du directeur général délégué à la science

- 03/01/2022 - 03/01/2022 - DEC214049DAJ..... p.28

Décision portant nomination de Mme Ursula Bassler aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 07/01/2022 -

07/01/2022 - DEC214063DAJ..... p.29

Décision portant nomination de M. Arnaud Lucotte aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 07/01/2022 -

07/01/2022 - DEC214065DAJ..... p.30

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Virginie Beaume aux fonctions de directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) - 13/01/2022 -

13/01/2022 - DEC213888DAJ..... p.31

Décision portant modification de plusieurs décisions portant fin de fonctions et nomination de directeurs adjoints scientifiques de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 16/02/2022

- - DEC220646DAJ..... p.32

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Chloé Mousset aux fonctions de responsable du pôle accompagnement de la recherche de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR) - 24/02/2022 - - DEC220931DAJ..... p.33

Décision portant nomination de Monsieur Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission - 07/02/2022 - - DEC220616DRH..... p.34

##### DR01 - Paris-Villejuif

2021

Décision portant nomination de M. Jean-Louis Guilleron, aux fonctions de correspondant pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la circonscription Ile-de-France Villejuif. -

15/03/2021 - - DEC220785DR01..... p.35

Décision portant nomination de Mme Stéphanie GARRIBA, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de la MOY100 intitulée « Délégation Ile-De-France Villejuif ». -

15/03/2021 - - DEC220791DR01..... p.36

Décision portant nomination de M. Renaud Riva aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY100 intitulée Délégation régionale CNRS Ile-de-France Villejuif - 17/02/2022 - -

DEC220914DR01..... p.37

Décision portant nomination de Mme Sophie Haguenin aux fonctions de responsable régionale adjointe de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Ile-de-France Villejuif -

15/03/2021 - - DEC220849DR01..... p.38

Décision portant nomination de M. Anthony BEGUIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux ». - 08/07/2021 - 08/07/2021 - DEC214083DR01..... p.39

Décision portant nomination de Mme Sophie Haguenin, aux fonctions de responsable de service adjointe du service des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif -

15/03/2021 - - DEC220850DR01..... p.40

Décision portant nomination de M. Roberto WOLFLER CALVO, aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC) - 22/12/2021 -

22/12/2021 - DEC213961INS2I..... p.41

Décision portant nomination de M. Jean-Louis Guilleron aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Ile-de-France Villejuif - 15/03/2021 - - DEC220848DR01..... p.43

2022

Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Domergue aux fonctions de chargé de mission - 19/01/2022 - - DEC214094MPR..... p.44

DR02

2021

Décision portant nomination de Mme Caroline Bauer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques (PJSE) - 20/05/2021 - - DEC211990DR02..... p.45

Décision portant nomination de Mme Marie-Paule Hille aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8173 intitulée « Chine, Corée, Japon - CCJ ». - 22/07/2021 - 22/07/2021 - DEC211887INSHS..... p.46

Décision portant nomination de M. Cyril IMBERT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 8553 intitulée "Département de mathématiques et applications de l'ENS " (DMA) - 22/12/2021 - 22/12/2021 - DEC213544INSMI..... p.47

2022

Décision portant nomination de Monsieur Olivier LACOMBE aux fonctions de directeur et de Mesdames Hélène BALCONE BOISSARD et Elia D'ACREMONT comme directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n°7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris » (ISTEP). - 31/01/2022 - - DEC220268INSU..... p.48

Décision portant nomination de Mme Annick Lesne aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) INP du 01/01/22 au 31/12/22 - 07/02/2022 - - DEC213917INP..... p.49

Décision portant nomination de Mme Cécile Sykes aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) INP du 01/01/22 au 31/12/22 - 07/02/2022 - - DEC213915INP..... p.50

Décision portant renouvellement de Mme Nathalie LERESCHE en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 07/02/2022 - - DEC213764INSB..... p.51

Décision portant nomination de Mme Léa TRICHET en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 07/02/2022 - - DEC213758INSB..... p.52

Décision portant nomination de Mme Tiphaine Samoyault, directrice de l'unité mixte de recherche UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) - 10/01/2022 - 10/01/2022 - DEC213664INSHS..... p.53

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - Institut d'Astrophysique de Paris, UMR7095 - 24/02/2022 - - DEC220894DR02..... p.54

DR04

2021

Décision portant respectivement fin aux fonctions de directeur de Monsieur François DAVID et nomination de Madame Catherine PEPIN aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR3681 Institut de physique théorique (IPhT) - 21/12/2021 - 21/12/2021 - DEC213858INP..... p.56

Décision portant prolongation de nomination de Michel RAMONET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de service n°3342 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de l'UVSQ » (OVSQ) - 17/12/2021 - 17/12/2021 - DEC213834INSU..... p.57

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Lutz Lessaft aux fonctions de directeur par intérim et de M. Christophe Josserand aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7646 intitulée "Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX)" - 21/12/2021 - 21/12/2021 - DEC214000INSIS..... p.58

## 2022

Décision portant nomination de Monsieur Philippe SANCHEZ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9026 intitulée Laboratoire de mécanique Paris-Saclay - 01/01/2022 - - DEC220658DR04..... p.59

Décision portant nomination de Mme Brigitte RENÉ en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 07/02/2022 - - DEC213993INSB..... p.60

Décision portant nomination de M. Cornelis van der Beek aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) INP du 01/01/22 au 31/12/22 - 07/02/2022 - - DEC213914INP..... p.61

Décision portant nomination de Mme Mathilde Rousseau aux fonctions de chargée de mission - 19/01/2022 - - DEC214095MPR..... p.62

Décision portant nomination de Mme Véronique de Berardinis aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8030 intitulée « Génomique Métabolique ». - 05/01/2022 - - DEC213677INSB..... p.63

## DR05

### 2022

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Caroline Ibos, directrice par intérim et de Mme Marta Segarra Montaner, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) - 06/01/2022 - 06/01/2022 - DEC213853INSHS..... p.64

Décision portant délégation de signature à Mme Agnieszka Rusinowska, directrice de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220363DR05..... p.65

Décision portant délégation de signature à Mme Elena Vezzadini directrice de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220362DR05..... p.67

## DR06

### 2021

Décision portant nomination de Mme Héléne Marty-Capelle aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMoPA) - 04/11/2021 - 04/11/2021 - DEC213562DR06..... p.69

### 2022

Décision portant nomination de Madame Gudrun Bornette, en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 05/01/2022 - - DEC213971INEE..... p.71

Décision portant nomination de Madame Mathilde Achard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM) - 01/02/2021 - - DEC220672DR06..... p.72

## DR07

### 2021

Décision portant désignation de M. Jean-Pierre LOPEZ aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5822 intitulée "Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon".

- 16/12/2021 - - DEC213864DR07..... p.73

Décision portant nomination de M. Olivier BARGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5133 intitulée "Archéorient - environnements et sociétés de l'Orient ancien". - 12/11/2021 - - DEC211268DR07..... p.75

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle REGAGNON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5133 intitulée "Archéorient - environnements et sociétés de l'Orient ancien". - 12/11/2021 - - DEC211270DR07..... p.76

Décision portant nomination de M Pierre DENÉ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5270 intitulée "Institut des nanotechnologies de Lyon".

- 09/12/2021 - - DEC213650DR07..... p.77

Décision portant désignation de M. Frédéric DAPPOZZE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5256 intitulée "Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon".

- 14/12/2021 - - DEC213859DR07..... p.78

Décision portant désignation de M. Philippe REGRENY aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5270 intitulée "Institut des Nanotechnologies de Lyon".

- 14/12/2021 - - DEC213860DR07..... p.81

Décision portant désignation de M. Jérôme ADRIEN aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5510 intitulée "Matériaux : Ingénierie et Science".

- 14/12/2021 - - DEC213862DR07..... p.83

Décision portant désignation de Mme Juliana ALMARIO-PINZON aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'UMR5557 intitulée "Écologie Microbienne".

- 14/12/2021 - - DEC213863DR07..... p.85

2022

Décision portant cessation de fonction de M. Guy CONDEMINE, personne compétente en radioprotection de l'UMR5240 intitulée "Microbiologie, Adaptation et Pathogénie". - 18/01/2022 - - DEC220314DR07..... p.87

Décision portant nomination de Monsieur Vincent BALTER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5276 intitulée « Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement » (LGL-TPE) - 31/01/2022 - - DEC220111INSU..... p.88

Décision portant nomination de M. Frédéric CHALON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5256 intitulée "Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon". - 19/01/2022 - - DEC211343DR07..... p.89

DR08

2021

Décision portant nomination de Mme Séverine DELACENSERIE aux fonctions de chargée de mission - 08/12/2021 - - DEC213565MPR..... p.90

2022

Décision DEC213970DRH portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission

- 19/01/2022 - - DEC213970DRH..... p.91

DR10

2022

Décision portant fin de fonction de M. Wilfried Grange aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS). - 10/01/2022 - - DEC220306DR10..... p.92

Décision portant nomination de Madame Geneviève Pourroy aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) INP du 01/01/22 au 31/08/22 - 07/02/2022 - - DEC213920INP..... p.93

Décision portant nomination de Pascal Didier aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°7021 intitulée « Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) ». - 21/01/2022 - - DEC213501INSB..... p.94

## DR11

### 2021

Décision portant nomination de M. Hugues BONNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5250 intitulée DCM - 19/03/2021 - - DEC210225DR11..... p.95

Décision portant nomination de M. Christian PHILOUZE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5250 intitulée DCM - 19/03/2021 - - DEC210230DR11..... p.97

Décision portant nomination de M. Jean-François CONSTANT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5250 intitulée DCM - 19/03/2021 - - DEC210229DR11..... p.99

### 2022

Décision portant renouvellement de M. Laurent Serlet en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 07/02/2022 - - DEC213947INSMI..... p.101

Décision portant nomination de M. Thierry Fournier aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) INP du 01/01/22 au 31/12/22 - 07/02/2022 - - DEC213906INP..... p.102

Décision portant nomination de M. Florent Calvo aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) INP du 01/01/22 au 31/12/22 - 07/02/2022 - - DEC213905INP..... p.103

## DR12

### 2021

Décision portant nomination de M. Cihan KOC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7249 intitulée Institut Fresnel - 06/09/2021 - - DEC212634DR12..... p.104

Décision portant nomination de M. Vincent DUMAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ) - 02/12/2021 - - DEC212631DR12..... p.105

### 2022

Décision portant nomination de M. Jean-Louis VERCHER en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 07/02/2022 - - DEC213765INSB..... p.106

Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) INP du 01/01/22 au 31/12/22 - 07/02/2022 - - DEC213909INP..... p.107

Décision portant nomination de Madame Pascale Roubin aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) INP du 01/01/22 au 30/06/22 - 07/02/2022 - - DEC213913INP..... p.108

Décision portant nomination de Mme Barbara Schoepp-Cothenet aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche n°7281 intitulée « Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP) ». - 21/01/2022 - - DEC213504INSB..... p.109

Décision portant nomination de M. Marc Sentis aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) INP du 01/01/22 au 28/02/22 - 07/02/2022 - - DEC213921INP..... p.110

Décision portant fin de fonction de Robert ROUSIC et nomination de M. Hugo LE GUENNO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée - 14/01/2022 - - DEC220079DR12..... p.111

Décision portant nomination de Madame Valérie MICHOTÉY aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7294 intitulée « Institut Méditerranéen d'Océanologie » (M.I.O) de plein droit - 31/01/2022 - - DEC220269INSU..... p.112

## DR13

### 2021

Décision portant cessation de fonctions de M. Stéphane BOCQUET, assistant de prévention au sein de l'unité UMR9002 l'Institut de Génétique Humaine. - 23/09/2021 - - DEC213162DR13..... p.113

### 2022

Décision portant nomination de Mme Corinne Grey aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche n°9002 intitulée « Institut de Génétique Humaine (IGH) ». - 21/01/2022 - -

DEC213499INSB..... p.114

Décision portant nomination de M. Olivier Tinland et de Mme Aurélie Binot respectivement aux fonctions de directeur et de directrice adjointe de l'UAR2035 (MSH Sud) - 06/01/2022 - 06/01/2022 -

DEC213474INSHS..... p.115

Décision portant fin de fonction de Mme Evelyne MONTELS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5815 intitulée Dynamiques du Droit. - 09/02/2022 - -

DEC220837DR13..... p.116

Décision portant nomination de Mme Zakia MORICHAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9004 intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier. -

09/02/2022 - - DEC220836DR13..... p.118

Décision portant nomination de Mme Véronique HEBMANN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9004 intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier. -

09/02/2022 - - DEC220835DR13..... p.119

Décision portant nomination de Mme Audrey Fisseau aux fonctions de chargée de mission -

19/01/2022 - - DEC220410MPR..... p.120

Décision portant nomination de Mme Chantal Ginestoux aux fonctions de chargée de mission -

19/01/2022 - - DEC220406MPR..... p.121

Décision portant nomination de Madame Paula Dias, en qualité de chargée de mission formation interne (CMFI) - 05/01/2022 - - DEC213866INEE..... p.122

## DR14

2021

Décision portant cessation de fonctions et nominations de M. Mohamed KAANICHE, directeur par intérim et de Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice adjointe par intérim de l'unité propre de

recherche UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS) - 22/12/2021 - 22/12/2021 - DEC213951INS2I..... p.123

Décision portant nomination de Monsieur Etienne SNOECK en qualité de Chargé de Mission Institut (CMI) - 26/08/2021 - 26/08/2021 - DEC212924DERCI..... p.125

2022

Décision portant respectivement fin aux fonctions de directeur de Monsieur Bertrand GEORGEOT et nomination de Monsieur Nicolas DESTAINVILLE aux fonctions de directeur par intérim et de

Monsieur Fabien ALET aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5152 Laboratoire de physique théorique (LPT) - 17/02/2022 - - DEC213807INP..... p.126

Décision portant nomination de Monsieur Bertrand Georgeot aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) INP du 01/01/22 au 31/01/22 - 07/02/2022 - - DEC213922INP..... p.127

## DR15

2021

Décision portant maintien de M. Marc Auriacombe dans ses fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n°3413 intitulée « Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie

(SANPSY) ». - 09/11/2021 - 09/11/2021 - DEC213356INSB..... p.128

2022

Décision portant renouvellement de M. Olivier Saut en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 07/02/2022 - - DEC213948INSMI..... p.129

Décision portant nomination de M. Jimmy Labejof aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) adjoint de la délégation Aquitaine - 03/01/2022 -

03/01/2022 - DEC220029DR15..... p.130

Décision portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions de chargée de mission -

19/01/2022 - - DEC220426MPR..... p.131

## DR16

2021

Décision portant nomination de Mme Letizia MOULARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 2927, intitulée USAES - 06/11/2021 - 06/11/2021 - DEC182873DR16..... p.132

2022

Décision portant nomination de M. Octav CORNEA aux fonctions de directeur adjoint de l'international research laboratory n° 3457 intitulé "Centre de recherches mathématiques-Centre national de la recherche scientifique" (CRM - CNRS) - 02/02/2022 - - DEC214057INSMI..... p.133

Décision portant nomination de M. Adi ROSEN aux fonctions de directeur par intérim de l'international research laboratory IRL2005 intitulé French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS) - 11/01/2022 - 11/01/2022 - DEC213999INS2I..... p.134

Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie d'avances de l'USR 3172 « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK). - 14/01/2022 - - DEC220305DR16..... p.136

DR17

2021

Décision portant cessation de fonctions de Mme Catherine CHARLES, assistante de prévention au sein de l'UMR 6521 intitulée Chimie, Electrochimie Moléculaire et Chimie Analytique (CEMCA) - 18/01/2022 - - DEC212358DR17..... p.139

Décision portant fin de fonction d'assistante de prévention de Mme Marylène BERCEGEAY au sein de l'unité UMR6051 intitulée ARENES - 23/10/2021 - - DEC213477DR17..... p.140

2022

Décision portant renouvellement de M. Christophe Berthon en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 07/02/2022 - - DEC213946INSMI..... p.141

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire IMN - 11/02/2022 - - DEC220869DR17..... p.142

Décision portant nomination de M. Ludovic DAVILA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UAR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin - 07/01/2022 - - DEC211713DR17..... p.144

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire FR2424 - 15/02/2022 - - DEC220920DR17..... p.146

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire SBR - 11/02/2022 - - DEC220868DR17..... p.148

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire MOY1700 - 11/02/2022 - - DEC220867DR17..... p.150

DR18

2022

Décision portant modification de la décision de renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8520 intitulée Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie(IEMN) - 21/01/2022 - - DEC220640INSIS..... p.152

Décision portant respectivement fin aux fonctions de directeur de Monsieur Marc DOUAY et nomination de Monsieur Cristian FOCSA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8523 Physique des lasers, atomes et molécules (PhLAM) - 17/02/2022 - - DEC220559INP..... p.153

DR19

2021

Décision portant désignation de M Jérôme TOUTAIN aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6030 intitulée Imagerie et Stratégie Thérapeutiques des pathologies Cérébrales et Tumorales (ISTCT). - 01/12/2021 - - DEC213823DR19..... p.154



Décision portant désignation de M. Jean-Louis GABRIEL aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6534, intitulée Laboratoire de Physique Corpusculaire de Caen (LPC Caen). - 01/12/2021 - - DEC213820DR19..... p.155

Décision portant désignation de Mme Stéphanie GASCOIN aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR6508, intitulée Laboratoire de Cristallographie et Sciences des Matériaux (CRISMAT) - 23/11/2021 - - DEC213681DR19..... p.156

Décision portant désignation de Gilbert PIGREE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3266 intitulée Grand Accélérateur d'Ions Lourds (GANIL). - 23/11/2021 - - DEC213669DR19..... p.157

Décision portant désignation de Antoine MADELINE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3266 intitulée Grand Accélérateur d'Ions Lourds (GANIL). - 23/11/2021 - - DEC213668DR19..... p.158

Décision portant désignation de Mme BONNEAU Émilie aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UPR3266 intitulée Grand Accélérateur d'Ions Lourds (GANIL). - 23/11/2021 - - DEC213667DR19..... p.159

Décision désignation de M Quentin LEGRAND aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6252, intitulée Centre de Recherche sur les Ions, les Matériaux et la Photonique (CIMAP). - 23/11/2021 - - DEC213666DR19..... p.160

Décision portant fin de fonction de M. Thierry BEEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP) - 15/12/2021 - - DEC213968DR19..... p.161

## 2022

Décision portant nomination de Mme Sophie DUFOURD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6508 intitulée Laboratoire de Cristallographie et Sciences des Matériaux (CRISMAT) - 18/01/2022 - - DEC220453DR19..... p.162

Décision portant nomination de M. Christophe Imbert et de M. Eric Daudé aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés (IDEES) - 04/01/2022 - 04/01/2022 - DEC213832INSHS..... p.163

## DR20

### 2021

Décision portant cessation de fonctions et nominations de M. Frédéric MALLET, directeur par intérim et de M. Vicente ZARZOSO, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7271 intitulée Laboratoire d'Informatique, Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S) - 23/12/2021 - 23/12/2021 - DEC213995INS2I..... p.164

### 2022

Décision portant renouvellement de Mme Nathalie BILLON en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 07/02/2022 - - DEC213762INSB..... p.166

Décision portant nomination de M. Alexandre BOBET aux fonctions de chargé de mission - 07/02/2022 - - DEC220486DRH..... p.167

Décision portant nomination de M. Nicolas GUY en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 07/02/2022 - - DEC213766INSB..... p.168

Décision portant renouvellement de M. Florian LESAGE en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 07/02/2022 - - DEC213763INSB..... p.169

Décision portant nomination de Mme Nicole NESVADBA aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7293 intitulée Laboratoire J-L Lagrange, à compter du 01/01/2022 - 31/01/2022 - - DEC220073INSU..... p.170

## Instituts

2022

Décision portant nomination de M. Rodolphe JAZZAR, directeur adjoint par intérim de l'IRL 3555 intitulé UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory - 31/01/2022 - - DEC220637INC.....  
p.171

Décision portant nomination de Mme Florence DEBARRE en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 17/01/2022 - 17/01/2022 - DEC213840INEE..... p.172

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertrand Georgeot aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'institut de physique (INP) - 16/02/2022 - - DEC220593DAJ.....  
p.173

Décision portant nomination de M. Grégory MARQUE, directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR 9006 - Institut Photovoltaïque d'Ile-de-France (IPVF) - 31/01/2022 - - DEC220477INC..... p.174

Décision portant nomination de Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 7375 intitulée Laboratoire de Chimie Macromoléculaire (LCPM) - 06/01/2022 - 06/01/2022 - DEC213898INC..... p.175

## 07.02. Décisions - délégations de signature

### Administration centrale

2021

Décision portant modification de la décision DEC193321DAJ portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH) - 17/12/2021 - - DEC213924DAJ..... p.176

2022

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation - 13/01/2022 - 13/01/2022 - DEC213543DAJ..... p.177

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation - 27/01/2022 - - DEC220572DAJ..... p.178

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) - 10/02/2022 - - DEC220207DAJ..... p.179

Décision portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) - 10/02/2022 - - DEC220206DAJ..... p.181

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur général délégué aux ressources (DGD-R) - 10/02/2022 - - DEC220205DAJ..... p.183

### DR01 - Paris-Villejuif

2022

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Magniez, directeur de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2022 - - DEC220851DR01..... p.185

Décision portant délégation de signature à Mme Noémie Marrant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8104 intitulée « Institut Cochin »

- 05/01/2022 - - DEC220813DR01..... p.187

Décision portant délégation de signature à Madame Florence Niedergang, directrice de l'UMR8104 intitulée « Institut Cochin », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/01/2022 - - DEC220234DR01..... p.188

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01) - 10/02/2022 - - DEC220185DAJ..... p.190

### DR02

2022

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies - LPTHE - 28/01/2022 - - DEC220467DR02..... p.196

Décision portant délégation de signature à M. Rodolphe VUILLEUMIER, directeur de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - PASTEUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/02/2022 - - DEC220809DR02..... p.197

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre (DR02) - 10/02/2022 - - DEC220186DAJ..... p.199

Décision portant délégation de signature à M. Christian SERRE, directeur de l'unité UMR8004 intitulée Institut des MATériaux poreux de Paris - IMAP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/02/2022 - - DEC220807DR02..... p.205

Décision portant délégation de signature à M. Olivier LEQUIN, directeur de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/02/2022 - - DEC220805DR02..... p.207

Décision portant délégation de signature à M. Dominique AVON, directeur de l'unité UAR2500 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman - IISMM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2022 - - DEC220596DR02..... p.209

Décision portant délégation de signature à M. Olivier LACOMBE, directeur de l'unité UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris - ISTEP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2022 - - DEC220953DR02..... p.211

DR04

2022

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique - 01/01/2022 - - DEC220075DR04..... p.213

Décision portant délégation de signature à Madame Anne MOREAU, directrice de l'unité UAR1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2022 - - DEC213692DR04..... p.215

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique - 01/01/2022 - - DEC220552DR04..... p.217

Décision portant délégation de signature à Madame Claudine MEDIGUE, directrice de l'unité UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2022 - - DEC220551DR04..... p.218

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard - 01/01/2022 - - DEC213693DR04..... p.220

Décision portant délégation de signature à Monsieur Régis DANIEL, directeur de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2022 - - DEC213703DR04..... p.221

Décision portant délégation de signature à Monsieur Lutz LESSHAFFT, directeur de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2022 - - DEC220074DR04..... p.223

Décision portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) - 10/02/2022 - - DEC220187DAJ..... p.225

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement - 01/01/2022 - - DEC213704DR04..... p.231

DR05

2022

Décision portant délégation de signature à M. Artur Scherf, directeur de l'unité EMR9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC214037DR05..... p.232

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Mora, directrice de l'unité UAR2841 intitulée CNRS Images, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC214043DR05..... p.234

Décision portant délégation de signature à M. Géraud Magrin, directeur de l'unité UMR8586 intitulée Pole de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC214047DR05..... p.236

Décision portant délégation de signature à M. Jean Avan, directeur de l'unité UMR8089 intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC214102DR05..... p.238

Décision portant délégation de signature à Mme Martine Esline-Acsettella, directrice de l'unité UAR2276 intitulée Pouchet, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC214103DR05..... p.240

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Laurière directrice par intérim de l'unité UMR9022 intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC214104DR05..... p.242

Décision portant délégation de signature à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR3525 intitulée Génétiques des génomes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC214105DR05..... p.244

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Baude, directeur de l'unité UAR3598 intitulée TGIR Huma-Num, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220087DR05..... p.246

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05) - 10/02/2022 - - DEC220188DAJ..... p.248

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Bertail, directeur de l'unité UMR9023 intitulée Modélisation aléatoire de Paris Nanterre (Modal'X), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2022 - - DEC220284DR05..... p.255

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Isel, directeur de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220293DR05..... p.257

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine Levratto, directrice de l'unité UMR7235 intitulée EconomiX, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220297DR05..... p.259

Décision portant délégation de signature à Ricardo Gonzalez Villaescusa, directeur par intérim de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220359DR05..... p.261

Décision portant délégation de signature à M. Baptiste Buob, directeur de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220484DR05..... p.263

Décision portant délégation de signature à Mme Claire Alix, directrice de l'unité UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220485DR05..... p.265

Décision portant délégation de signature à M. Eric Denis, directeur de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220494DR05..... p.267

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Boussard, directrice de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220497DR05..... p.269

Décision portant délégation de signature à M. Eric Danan, directeur de l'unité UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220500DR05..... p.271

Décision portant délégation de signature à M. François Denord, directeur de l'unité UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220501DR05..... p.273

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Noiville-guigon directrice de l'unité UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220502DR05..... p.275

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Laskar, directeur de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220508DR05..... p.277

Décision portant délégation de signature à M. Nikolay Tzvetkov, directeur de l'unité UMR8088 intitulée Analyse, géométrie et modélisation (AGM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220509DR05..... p.279

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Jop directeur de l'unité UMR125 intitulée Surface du verre et interface (SVI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220516DR05..... p.281

Décision portant délégation de signature à M. Luis Quintana Murci, directeur de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220517DR05..... p.283

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220518DR05..... p.285

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Etienne Manneville, directrice de l'unité UMR3691 intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220519DR05..... p.287

Décision portant délégation de signature à Mme Marzena Watorek Adorno, directrice de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220522DR05..... p.289

Décision portant délégation de signature à Mme Claire Aragau, directrice par intérim de l'unité UMR7218, intitulée Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220524DR05..... p.291

Décision portant délégation de signature à M. Olivier le Noe, directeur de l'unité UMR7220 intitulée Institut des Sciences sociales du Politique (ISP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220526DR05..... p.293

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bellanger, directeur de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220537DR05..... p.295

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Romain directeur de l'unité UMR8051 intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS), par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220538DR05..... p.297  
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Halperin, directeur de l'unité UMR7074  
intitulée Centre de Théorie et Analyse du Droit (CTAD), par la déléguée régionale en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220539DR05..... p.299  
Décision portant délégation de signature à M. Manuel Charpy, directeur de l'unité UAR3103 intitulée  
L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu), par  
la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - -  
DEC220540DR05..... p.301  
Décision portant délégation de signature à Mme Laure Bally-Cuif, directrice de l'unité UMR3738  
intitulée Département Biologie du Développement et Cellules Souches, par la déléguée régionale en  
sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220541DR05..... p.303  
Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Varrel directrice de l'unité UAR2999  
intitulée Unité support Études Asiatiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur  
secondaire - 03/01/2022 - - DEC220542DR05..... p.305  
Décision portant délégation de signature à Mme Myriam Cottias, directrice de l'unité UAR2502  
intitulée Centre international de recherches sur les esclavages et post-esclavages (CIRES), par le  
délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220546DR05.....  
p.307  
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Vergnaud, directeur de l'unité  
FR2006 intitulée Fédération de Recherche pour les Sciences Sociales des Comportements Humains  
(S2CH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - -  
DEC220561DR05..... p.309  
Décision portant délégation de signature à M. Yannick Marandet, directeur de l'unité FR3029  
Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER (FR FCM), par la  
déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - -  
DEC220563DR05..... p.311  
Décision portant délégation de signature à M. Marc Delarue directeur de l'unité UMR3528 intitulée  
Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux, par la déléguée régionale en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220567DR05..... p.313  
Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Barras, directeur de l'unité UMR6047  
intitulée Microbiologie intégrative et moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220689DR05..... p.315  
Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Turci, directeur de l'unité MOY1688  
intitulée Direction déléguée aux achats et à l'innovation (DDAI) par le délégué régional en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220702DR05..... p.317  
Décision portant délégation de signature à M. Philippe Bénézech, directeur de l'unité MOY1678  
intitulée Direction des systèmes d'information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur  
secondaire - 03/01/2022 - - DEC220729DR05..... p.319  
Décision portant délégation de signature à Mme Magali Lisbonne, responsable du Service Central  
des Concours, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - -  
DEC220803DR05..... p.321  
Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Despet, responsable du Service central de la  
paie, rattaché à l'unité MOY1646 intitulée Direction des comptes et de l'information financière  
(DCIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - -  
DEC220917DR05..... p.323  
Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Groudiev, directrice de l'unité UAR2011  
intitulée Unité support du Pôle Documentaire du Campus Condorcet (UPD2C), par la déléguée  
régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220965DR05..... p.325  
Décision portant délégation de signature à Mme Malika Rahal, directrice de l'unité UMR8244 intitulée  
Institut d'histoire du temps présent (IHTP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

## DR06

2022

Décision portant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est (DR06) - 10/02/2022 - - DEC220189DAJ..... p.329

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) - 03/01/2022 - - DEC220078DR06..... p.335

Décision portant délégation de signature à Mr Jean-Luc SIX, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM) - 06/01/2022 - - DEC220610DR06..... p.337

Décision portant délégation de signature à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220077DR06..... p.339

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, directrice de l'unité UMR7065 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX (IRAMAT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220599DR06..... p.341

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud FRANCOIS, Mme Caroline FRANCOIS, M. Etienne FLEURET, Mme Colette THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 03/01/2022 - - DEC220696DR06..... p.343

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud FRANCOIS, Mme Caroline FRANCOIS, M. Etienne FLEURET, Mme Colette THOMAS et Mme Sylvie DANIN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale de la délégation Centre-Est - 03/01/2022 - - DEC220603DR06..... p.345

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT directrice de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2022 - - DEC220611DR06..... p.347

## DR07

2022

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07) - 10/02/2022 - - DEC220190DAJ..... p.349

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Schaeffer, directeur de l'unité UMR5261 intitulée Pathophysiologie et génétique du neurone et du muscle, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2022 - - DEC220692DR07..... p.355

Décision modifiant la décision n° DEC211404DR07 du 18 Mars 2021 portant délégation de signature à M. Grégoire Rota-Grasiozi, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'études et de recherches sur le développement international, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/02/2022 - - DEC220949DR07..... p.357

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Bessereau, directeur de l'unité UMR5284 intitulée Mécanismes en sciences de la vie intégrative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2022 - - DEC220693DR07..... p.359

## DR08

2022

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente (DR08) - 10/02/2022 - - DEC220191DAJ..... p.361

## DR10

2022

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Soullié, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10) - 10/02/2022 - - DEC220192DAJ..... p.367

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BLANCHARD et Mme Sandrine KRAUTH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) - 31/01/2022 - - DEC220655DR10..... p.373

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme BEUCHEZ, directeur de l'unité UMR7069 intitulée Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2022 - - DEC220662DR10..... p.374

## DR11

2022

Décision portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) - 10/02/2022 - - DEC220193DAJ..... p.376

## DR12

2022

Décision portant délégation de signature à M. Jorg ACKERMANN, directeur de l'unité GDR3368 intitulée Organic Electronics for the new ERA (OERA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2022 - - DEC220918DR12..... p.382

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur de l'unité UMR7334, intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2022 - - DEC220060DR12..... p.384

Décision portant délégation de signature à M. Yoel FORTERRE, directeur de l'unité GDR2007 intitulée Biophysique et biomécanique des plantes (PhyP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2022 - - DEC220928DR12..... p.386

Décision portant délégation de signature à Mme Rosa COSSART, responsable scientifique du projet H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 intitulé Reverse engineering the assembly of the hippocampal scaffold with novel optical and transgenic strategies (HOPE) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2022 - - DEC220829DR12..... p.388

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) - 10/02/2022 - - DEC220194DAJ..... p.389

Décision portant délégation de signature à M. Yannick DONNADIEU, directeur de l'unité GDR3641 intitulée Climat, Environnement et Vie : les apports du pré-quaternaire (CEV) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2022 - - DEC220925DR12..... p.395

Décision portant délégation de signature à M. Bruno LOMBARD, directeur de l'unité GDR2022 intitulée « à l'interface de l'acoustique physique et de la mécanique théorique (MECAWAVE) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2022 - - DEC220926DR12..... p.397

Décision portant délégation de signature à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049 intitulée Image et sciences sociales (GDR FabImage), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2022 - - DEC220927DR12..... p.399

Décision portant délégation de signature à M. Marc BERNARDOT, directeur de l'unité UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2022 - - DEC220009DR12..... p.401

Décision portant délégation de signature à M. Yves BOURNE, directeur de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques (AFMB), par la déléguée régionale en sa



qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2022 - - DEC220014DR12..... p.403

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale de la délégation Provence et Corse - 01/01/2022 - - DEC220125DR12..... p.405

Décision portant délégation de signature au sein de la délégation Provence et Corse pour la certification du service fait - 01/01/2022 - - DEC220127DR12..... p.407

## DR13

2022

UMR9002- Délégation de signature Mr Philippe PASERO - 28/01/2022 - - DEC220648DR13..... p.409

UAR3278 - Délégation de signature Mme Annaïg LE GUEN - 31/01/2022 - - DEC220660DR13..... p.411

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Languedoc Roussillon (DR13) - 10/02/2022 - - DEC220195DAJ..... p.413

UAR2013 - M.HUYNH Frédéric - Délégation de signature - 06/01/2022 - - DEC220140DR13..... p.419

## DR14

2022

Décision portant délégation de signature à M. Olivier GUILLAUME, à Mme Camille PARMESAN, à M. José MONTOYA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2029, intitulée Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE), et à Mme Claire SEZILLES DE MAZANCOURT, responsable pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3762 - TheoMoDive - 03/02/2022 - - DEC220725DR14..... p.421

Décision portant délégation de signature à M. Michel LOREAU directeur de l'unité UAR2029 intitulée Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2022 - - DEC220724DR14..... p.422

Décision portant délégation de signature à M. Pierre BRANCHER, à M. Denis BOURREL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5502, intitulée Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT) et à Mme Catherine COLIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR2799 - MFA - 03/02/2022 - - DEC220711DR14..... p.424

Décision portant délégation de signature à M. Eric CLIMENT, directeur de l'unité UMR5502 Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2022 - - DEC220710DR14..... p.425

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine MAROUZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3667 intitulée Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP) - 07/02/2022 - - DEC220511DR14..... p.427

Décision portant délégation de signature à Jean-Luc ESTIVALEZES, directeur de l'unité UAR3667 intitulée Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2022 - - DEC220510DR14..... p.428

Décision portant délégation de signature à M. Franck BARTHE, directeur de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/02/2022 - - DEC220794DR14..... p.430

Décision portant délégation de signature à M. Franck BOYER, à M. Laurent MANIVEL et à Mme Nicole LHERMITTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT), et pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) pour les groupements de recherche GDR3476 - Stat et Santé à M. Philippe SAINT PIERRE, et GDR3274 -

DynQua à M. Jean-Marc BOUCLET

- 08/02/2022 - - DEC220795DR14..... p.432

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed KAÂNICHE, directeur par intérim de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2022 - 06/01/2022 - DEC220276DR14..... p.433

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) - 10/02/2022 - - DEC220196DAJ..... p.435

## DR15

2022

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Amengual pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP) - 21/01/2022 - - DEC220775DR15..... p.441

Décision portant délégation de signature à Mme Séverine Saint-Drenant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO) - 19/01/2022 - - DEC220772DR15..... p.442

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Gonzalez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5805 intitulée Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC) - 01/01/2022 - - DEC220515DR15..... p.443

Décision portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) - 10/02/2022 - - DEC220197DAJ..... p.445

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Zakri, directrice de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2022 - - DEC220774DR15..... p.451

Décision portant délégation de signature à Mme Karine Bassoulet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5115 intitulée Les Afriques dans le Monde (LAM) - 03/01/2022 - - DEC220302DR15..... p.453

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Lecommandoux, directeur de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2022 - - DEC220771DR15..... p.454

## DR16

2022

Décision portant délégation de signature à Monsieur Louis TAILLEFER, directeur de l'unité IRL2017 intitulée Laboratoire Frontières Quantiques (LFQ), par la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220605DR16..... p.456

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Dominique NENNA, directrice de l'unité UAR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220143DR16..... p.458

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pablo PIANTANIDA, directeur de l'unité IRL2020 intitulée « International Laboratory on Learning Systems» (ILLS), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220570DR16..... p.460

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric RIUS, directeur de l'unité IRL3288 intitulée « CNRS International - NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2022 - - DEC220513DR16..... p.462

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX directeur de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caraïben de Sciences Sociales » (LC2S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220244DR16..... p.464

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange (DR16) - 10/02/2022 - - DEC220198DAJ..... p.467

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent LEMIRE, directeur de l'unité UAR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220139DR16..... p.476

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bayram BALCI, directeur de l'unité UAR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatolienne - Georges Dumezil » (IFEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220138DR16..... p.479

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal MARTY, directeur de l'unité UAR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220136DR16..... p.482

Décision portant délégation de signature à Monsieur Madhavan MUKUND, directeur de l'unité IRL2000 intitulée Indo-French REsearch LAb in Computer Science (RELAX) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220606DR16..... p.485

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sergueï NECHAEV, directeur de l'unité IRL2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220609DR16..... p.487

Délégation de signature consentie à Monsieur Hugues de LA GIRAUDIÈRE, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220103DR16..... p.489

Délégation de signature consentie à Monsieur Jacques MADDALUNO, directeur de l'unité INS1620 intitulée « Institut de chimie » (INC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220101DR16..... p.491

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain DEDENIS, adjoint au directeur de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/02/2022 - - DEC220685DR16..... p.493

## DR17

2022

Décision portant délégation de signature à Mme Hamida Demirdache, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes (LLING), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2022 - - DEC220778DR17..... p.495

Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire (GEPEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2022 - - DEC220780DR17..... p.497

Décision portant délégation de signature à M. Gaëtan Cliquennois, directeur de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2022 - - DEC220787DR17..... p.499

Décision portant délégation de signature à M. Benoit Langlais, directeur de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géosciences (LPG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/02/2022 - - DEC220825DR17..... p.501

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Paillet, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/02/2022 - - DEC220826DR17..... p.503

Décision portant délégation de signature à M. Gines Martinez, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2022 - - DEC220872DR17..... p.505

Décision portant délégation de signature à M. Guy Lenaers, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire (MITOVASC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2022 - - DEC220875DR17..... p.507

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2022 - - DEC220876DR17..... p.509

Décision portant délégation de signature à M. Gwénaél Berthe pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR) - 01/02/2022 - - DEC220475DR17..... p.511

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dazel, directeur par intérim de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans (LAUM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2022 - - DEC220560DR17..... p.512

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Thomas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO) - 01/02/2022 - - DEC220589DR17..... p.514

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sophie Podeur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR) - 25/01/2022 - - DEC220590DR17..... p.515

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Girault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N) - 25/01/2022 - - DEC220591DR17..... p.516

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Maanan pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG) - 26/01/2022 - - DEC220594DR17..... p.517

Décision portant délégation de signature à M. Mihai Gradinaru, directeur de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes (IRMAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/01/2022 - - DEC220618DR17..... p.518

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et des technologies du numérique (IETR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2022 - - DEC220623DR17..... p.520

Décision portant délégation de signature à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2022 - - DEC220633DR17..... p.522

Décision portant délégation de signature à M. Eric Beucler directeur de l'unité UAR3281 intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes atlantique (OSUNA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2022 - - DEC220634DR17..... p.524

Décision portant délégation de signature à M. Benjamin Le Gouic, directeur de l'unité UAR3722 intitulée AlgoSolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2022 - - DEC220679DR17..... p.526

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2022 - - DEC220680DR17..... p.528

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2021 - - DEC220690DR17..... p.530

Décision portant délégation de signature à Mme Mariette Nivard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO) - 04/02/2022 - - DEC220701DR17..... p.532

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2022 - - DEC220730DR17..... p.533

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Le Bourhis, directeur de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2022 -

- DEC220731DR17..... p.535

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2022 - - DEC220732DR17..... p.537

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Meersseman, directeur de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en Mathématiques (LAREMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2022 - - DEC220733DR17..... p.539

Décision portant délégation de signature à M. Marc Quincampoix, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/02/2022 - - DEC220734DR17..... p.541

Décision portant délégation de signature à M. Alban Lemasson, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2022 - - DEC220741DR17..... p.543

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Marie Sarradin, directeur de l'unité UMR6197 intitulée Biologie et écologie des environnements marins profonds (BEEP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2022 - - DEC220742DR17..... p.545

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Bernicot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL) - 21/02/2022 - - DEC220759DR17..... p.547

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Boivin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA) - 10/02/2022 - - DEC220769DR17..... p.548

Décision portant délégation de signature à M. Dimitri Lague, directeur de l'unité UAR3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2022 - - DEC220776DR17..... p.549

Décision portant délégation de signature à M. Mehdi Alouini, directeur par intérim de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2022 - - DEC220777DR17..... p.551

Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17) - 10/02/2022 - - DEC220199DAJ..... p.553

Décision portant délégation de signature à M. Ahmed Loukili, directeur par intérim de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2022 - - DEC220307DR17..... p.559

Décision portant délégation de signature à M. David Le Touzé, directeur par intérim de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2022 - - DEC220327DR17..... p.561

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Benoit pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des Pays de la Loire - 17/01/2022 - - DEC220370DR17..... p.563

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle Chapron pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique (BIOSIT) - 17/01/2022 - - DEC220374DR17..... p.564

DR18

2022

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Hauts de France (DR18) - 10/02/2022 - - DEC220200DAJ..... p.565

DR19

2022

Décision portant délégation de signature à M. Etienne LIENARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen - 03/01/2022 - - DEC220367DR19..... p.571

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence JEAN-MARIE, directrice de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouârd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220364DR19..... p.572

Décision portant délégation de signature M. Thibault CARDON, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouârd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales - 03/01/2022 - - DEC220365DR19..... p.574

Décision portant délégation de signature à M. Gilles BAN, directeur de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220366DR19..... p.575

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume CLET, directeur de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220403DR19..... p.577

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud TRAVERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie - 03/01/2022 - - DEC220404DR19..... p.579

Décision portant délégation de signature à M. Christophe IMBERT directeur de de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220407DR19..... p.580

Décision portant délégation de signature à M. Pascal COSETTE, directeur de l'unité UMR6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220454DR19..... p.582

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence LECAMP pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces - 03/01/2022 - - DEC220455DR19..... p.584

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice GOURBILLEAU, directeur de l'unité FR3095 intitulée Institut de Recherche sur les Matériaux Avancés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220527DR19..... p.585

Décision portant délégation de signature à M. Etienne TALBOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3095 intitulée Institut de Recherche sur les Matériaux Avancés - 03/01/2022 - - DEC220528DR19..... p.587

Décision portant délégation de signature à Mme Fanny FARGET, directrice de l'unité UAR3266 intitulée Grand Accélérateur National d'Ions Lourds, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2022 - - DEC220112DR19..... p.588

Décision portant délégation de signature à Mme Christine LAURENT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR 3266 intitulée Grand Accélérateur National d'Ions Lourds - 02/01/2022 - - DEC220113DR19..... p.590

Décision portant délégation de signature à M. Benoît HAELEWYN, directeur de l'unité UAR3408 intitulée Unité support CYCERON, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2022 - - DEC220114DR19..... p.591

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas DELCROIX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3408 intitulée Unité support CYCERON - 02/01/2022 - - DEC220115DR19..... p.593

Décision portant délégation de signature à Mme Armelle CESSOU, directrice de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, par la déléguée régionale en

sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220173DR19..... p.594

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise MAUGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement - 03/01/2022 - - DEC220174DR19..... p.596

Décision portant délégation de signature à M. Bruno CREMILLEUX, directeur de l'unité FR3638 intitulée Fédération Normande de Recherche en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220271DR19..... p.597

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien ADAM pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3638 intitulée Fédération Normande de Recherche en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication - 03/01/2022 - - DEC220272DR19..... p.599

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Brunel, déléguée régionale de la circonscription Normandie (DR19) - 10/02/2022 - - DEC220201DAJ..... p.600

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence LECAMP pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces - 03/01/2022 - - DEC220409DR19..... p.606

## DR20

### 2021

Décision portant délégation de signature M. Eric DAUDE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés - 15/11/2021 - 15/11/2021 - DEC213635DR19..... p.607

### 2022

Décision portant délégation de signature à M. Vicente Zarzoso pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S). - 01/01/2022 - - DEC220394DR20..... p.608

Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Nesvada pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J-L Lagrange. - 01/01/2022 - - DEC220434DR20..... p.609

Décision portant délégation de signature à M. Boris Marcaillou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR. - 01/01/2022 - - DEC220432DR20..... p.610

Décision portant délégation de signature à M. Gilles L'Allemain pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7277 intitulée Institut de biologie de Valrose (IBV). - 01/01/2022 - - DEC220430DR20..... p.611

Décision portant modification de la décision DEC220265DR20 portant délégation de signature à M. Philippe Stee, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J-L Lagrange, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/02/2022 - - DEC220789DR20..... p.612

Décision portant délégation de signature à Mme Clara Herer, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20) - 10/02/2022 - - DEC220202DAJ..... p.613

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Thomin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV). - 01/01/2022 - - DEC220390DR20..... p.619

Décision portant délégation de signature à M. Giovanni Fusco pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE). - 01/01/2022 - - DEC220389DR20..... p.620

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Genet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7284 intitulée Centre Cancer et vieillissement (IRCAN). - 01/01/2022 - - DEC220387DR20..... p.621

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle De Angelis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD). - 01/01/2022 - - DEC220383DR20..... p.622

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Poutier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV). - 01/01/2022 - - DEC220380DR20..... p.623

## Instituts

2022

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Dauxois, directeur de l'institut de physique (INP) - 11/02/2022 - - DEC220211DAJ..... p.624

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Blanc, directeur de l'institut écologie et environnement (INEE) - 11/02/2022 - - DEC220210DAJ..... p.626

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'institut de chimie (INC) - 10/02/2022 - - DEC220209DAJ..... p.628

Décision portant délégation de signature à M. Ali Charara, directeur de l'institut des sciences de l'information et de leur interactions (INS2I) - 10/02/2022 - - DEC220212DAJ..... p.630

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 10/02/2022 - - DEC220215DAJ..... p.632

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Gaille, directrice de l'institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 10/02/2022 - - DEC220214DAJ..... p.634

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'institut national des sciences de l'univers (INSU) - 10/02/2022 - - DEC220217DAJ..... p.636

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Besse, directeur de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 10/02/2022 - - DEC220216DAJ..... p.638

Décision portant délégation de signature à M. André Le Bivic, directeur de l'institut des sciences biologiques (INSB) - 10/02/2022 - - DEC220213DAJ..... p.640

## 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

### Décisions collectives

2021

Décision portant création d'une unité mixte de recherche - 20/12/2021 - 20/12/2021 - DEC213780DGDS..... p.642

### DR07

2021

Création de l'unité d'appui et de recherche n° 2204 intitulée « Institut NeuroMyoGène - Appui à la recherche (INMG-Appui à la recherche) » - 09/11/2021 - 09/11/2021 - DEC211938INSB..... p.643

### DR13

2021

Décision portant création de l'unité d'appui et de recherche n°5261 intitulée « Biologie route de Mende » - 04/11/2021 - 04/11/2021 - DEC213346INSB..... p.644

## 07.04. Décisions tarifaires

### DR01 - Paris-Villejuif

2021

Décision relative au tarif des prestations de la plateforme Elaboration Métallurgique de l'unité UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE) - 14/12/2021 -



14/12/2021 - DEC213960DR01..... p.645

DR07

2022

Décision relative au tarif des produits de l'unité UAR6402 intitulée Centre de Calcul de l'IN2P3 -  
19/01/2022 - - DEC220472DR07..... p.646

DR20

2021

Décision relative aux tarifs de Croissance d'une couche standard de Nitrure Éléments III (In, Al, Ga-  
N) sur le réacteur EPVOM Aixtron Ax6 de l'UPR10 - CRHEA - 16/12/2021 - 16/12/2021 -  
DEC213942DR20..... p.648

#### 07.05. Décisions d'attribution de subventions

DR15

2022

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR2004 intitulée Maison des  
Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités  
Evolutives (MSHBx) - 01/01/2022 - - DEC220901DR15..... p.650

#### 07.06. Autres décisions

Administration centrale

2021

Décision modificative portant nomination de membres remplaçants à la CAP n°2, compétente à  
l'égard des chargés de recherche - 02/11/2021 - - DEC213554DRH..... p.651

2022

Décision relative à la nomination de Catherine Larroche comme membre titulaire à la commission  
administrative paritaire du corps des assistants ingénieurs à compter du 1er février 2022, en  
remplacement de Monsieur Olivier GRENET. - 16/02/2022 - - DEC220699DRH..... p.652

Décision modificative portant nomination de membres remplaçants à la CAP n°1, compétente à  
l'égard des directeurs de recherche - 07/02/2022 - - DEC220639DRH..... p.653

Décision n° DEC220088DRH du 6 janvier 2022 fixant les conditions et les modalités de recours à  
des moyens de télécommunication pour les auditions des concours pour l'accès au grade de chargés  
de recherche et de directeurs de recherche organisés par le CNRS - 06/01/2022 - -  
DEC220088DRH..... p.654

DR06

2021

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire -  
10/11/2021 - 10/11/2021 - DEC213598DR06..... p.657

DR07

2021

Décision modificative de la décision collective DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant  
création et renouvellement des unités mixtes de recherche - 09/11/2021 - 09/11/2021 -  
DEC213472INSB..... p.659

2022

Décision portant rattachement secondaire à la section 17 de l'unité mixte de recherche n°5276  
intitulée « Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement » (LGL-TPE) -  
31/01/2022 - - DEC220108INSU..... p.660

DR08

2021

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche  
n°7355 intitulée « Immunologie et neurogénétique expérimentales et moléculaires (INEM) » -  
09/11/2021 - 09/11/2021 - DEC213464INSB..... p.661

## DR11

2022

Décision modificative de la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des fédérations de recherche - 16/02/2022 - - DEC214004INSB..... p.662

## DR13

2021

Décision modificative de la décision collective DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche - 09/11/2021 - 09/11/2021 - DEC213470INSB..... p.663

2022

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche n°5096 intitulée « Laboratoire Génome et Développement des Plantes (LGDP) » - 16/02/2022 - - DEC220291INSB..... p.664

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°5004 intitulée « Biochimie et physiologie moléculaire des plantes (BPMP) ». - 21/01/2022 - - DEC214006INSB..... p.665

## DR14

2021

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°2594 intitulée « Laboratoire des Interactions Plantes-Microorganismes-Environnement (LIPME) » - 09/11/2021 - 09/11/2021 - DEC213465INSB..... p.666

## DR15

2022

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS) - 06/01/2022 - - DEC220717DR15..... p.667

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition - 01/01/2022 - - DEC220911DR15..... p.669

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) - 01/01/2022 - - DEC220910DR15..... p.670

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5258 intitulée Laboratoire du Futur (LOF) - 01/01/2022 - - DEC220909DR15..... p.671

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3033 intitulée Unité d'Appui à la Recherche de l'IECB (UAR-IECB) - 01/01/2022 - - DEC220908DR15..... p.672

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3626 intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des Matériaux (PLACAMAT) - 01/01/2022 - - DEC220907DR15..... p.673

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3427 intitulée TBM-Core - 01/01/2022 - - DEC220906DR15..... p.674

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux - 01/01/2022 - - DEC220905DR15..... p.675

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3360 intitulée Développement de Méthodologies Expérimentales (DMEX) - 01/01/2022 - - DEC220904DR15..... p.676

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) - 01/01/2022 - - DEC220903DR15..... p.677

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI) - 27/01/2022 - - DEC220899DR15..... p.678

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5116 intitulée Centre Émile-Durkheim - Science politique et sociologie comparatives (CED) - 25/01/2022 - - DEC220663DR15..... p.680

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP) - 25/01/2022 - - DEC220664DR15..... p.682  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5319 intitulée UMR Passages - 24/01/2022 - - DEC220665DR15..... p.684  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) - 21/01/2022 - - DEC220666DR15..... p.685  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5115 intitulée Les Afriques dans le monde (LAM) - 21/01/2022 - - DEC220667DR15..... p.687  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) - 26/01/2022 - - DEC220668DR15..... p.688  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO) - 02/02/2022 - - DEC220718DR15..... p.690  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB) - 02/02/2022 - - DEC220721DR15..... p.692  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR6033 intitulée Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie (SANPSY) - 02/02/2022 - - DEC220722DR15..... p.694  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) - 04/02/2022 - - DEC220885DR15..... p.695  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR6034 intitulée Archéosciences-Bordeaux : Matériaux, temps, Images et Sociétés (Archéosciences-Bordeaux) - 09/02/2022 - - DEC220886DR15..... p.697  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de Biogénèse Membranaire (LBM) - 07/02/2022 - - DEC220887DR15..... p.698  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie (I2M) - 04/02/2022 - - DEC220888DR15..... p.700  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5798 intitulée Laboratoire ondes et matière d'Aquitaine (LOMA) - 26/01/2022 - - DEC220897DR15..... p.702  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA) - 14/01/2022 - - DEC220898DR15..... p.704

## DR16

2022

Décision portant habilitation à Madame Aurélie PALICOT aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire pour CNRS INNOVATION - 22/02/2022 - - DEC220991DR16..... p.706  
Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2022 - 15/02/2022 - - DEC220700SGCN..... p.708  
Décision portant institution d'une régie d'avance auprès de l'USR 3172 « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK). - 14/01/2022 - - DEC220304DR16..... p.710

## DR17

2022

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR) - 11/02/2022 - - DEC220649DR17..... p.713  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes - 04/02/2022 - - DEC220739DR17..... p.714  
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire (GEPEA) - 28/01/2022 - -

DEC220682DR17..... p.715

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM) - 03/02/2022 - - DEC220735DR17..... p.716

DR18

2022

Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité MOY1800 DR18, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - 08/02/2022 - - DEC220811DR18..... p.717

DR19

2022

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°6030 intitulée « Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT) » - 16/02/2022 - - DEC220556INSB..... p.718

DR20

2022

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7635 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), - 09/02/2022 - - DEC220832DR20..... p.719

Instituts

2022

Décision modifiant la décision n°DEC220203INSU du 19 janvier 2022 fixant les situations d'emplois et/ou d'activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2022 dans les unités de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU). - 17/02/2022 - - DEC220937INSU..... p.720

## DEC214049DAJ

**Décision portant nomination de Mme Adeline Nazarenko aux fonctions de conseillère auprès du directeur général délégué à la science**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Mme Adeline Nazarenko, professeure des universités, est nommée conseillère en charge de la préfiguration de la mission pour l'expertise scientifique du CNRS auprès du directeur général délégué à la science, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021.

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC214063DAJ

**Décision portant nomination de Mme Ursula Bassler aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Mme Ursula Bassler, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'IN2P3 en charge du portefeuille « Laboratoires, Europe et Rayonnement scientifique ».

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07 janvier 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC214065DAJ

**Décision portant nomination de M. Arnaud Lucotte aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, M. Arnaud Lucotte, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'IN2P3 en charge du portefeuille « Accélérateurs, Détecteurs et Technologies ».

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07 janvier 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## **DEC213888DAJ**

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Virginie Beaume aux fonctions de directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de M. Frédéric Curaut, directeur adjoint de la direction des comptes et de l'information financière, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2.** - A compter du 15 février 2022, Mme Virginie Beaume, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, est nommée directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière.

**Article 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit





## **DEC220646DAJ**

**Décision portant modification de plusieurs décisions portant fin de fonctions et nomination de directeurs adjoints scientifiques de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC213396DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant fin de fonctions et nomination de M. Ricardo Etxepare aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

**Vu** la décision DEC213478DAJ du 9 décembre 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Sabine Effosse aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

**Vu** la décision DEC213622DAJ du 22 décembre 2021 portant fin de fonctions et nomination de M. Emmanuel Henry aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales,

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> des décisions DEC213396DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2021, DEC213478DAJ du 9 décembre 2021 et DEC213622DAJ du 22 décembre 2021 susvisées, les mots : « A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 » sont remplacés par les mots : « A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 ».

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC220931DAJ

**Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Chloé Mousset aux fonctions de responsable du pôle accompagnement de la recherche sur projet de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – A compter du 14 février 2022, Mme Chloé Mousset, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions de responsable du pôle accompagnement de la recherche sur projet de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), en remplacement de M. Cédric Bosaro, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC220616DRH

### Décision portant nomination de Monsieur Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Pascal Loisel, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de service Systèmes et Traitement de l'Information, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet la direction de la maîtrise d'ouvrage du système décisionnel ZENTO de l'établissement.

Pour effectuer cette mission, Monsieur Pascal Loisel demeure affecté à la direction des ressources humaines du CNRS, 3 rue Michel-Ange 75016 Paris

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 Monsieur Pascal LOISEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

07.02.2022

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

DEC220785DR01

**Décision portant nomination de M. Jean-Louis Guilleron aux fonctions de coordonnateur régional pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la circonscription Île-de-France Villejuif**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

**Vu** la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

**Vu** la circulaire CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

**Vu** la décision DEC132608DAJ du 24 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Louis Guilleron, ingénieur de recherche hors classe, est nommé coordonnateur régional pour la protection du potentiel scientifique et technique à compter du 15 mars 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC220791DR01

**Décision portant nomination de Mme Stéphanie GARRIBA aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de Délégation régionale Île-de-France Villejuif**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC210871DAJ du 15 mars 2021 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la Délégation régionale Île-de-France Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Stéphanie GARRIBA, assistante ingénieure, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de la Délégation régionale Île-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC220914DR01

Décision portant nomination de M. Renaud Riva aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY100 intitulée Délégation régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif - MOY100 ;

**Vu** l'avis du conseil de service en date du 07/07/2021 ;

**Considérant** que M. Renaud RIVA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon les 1, 2, 3, 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Renaud Riva, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY100 intitulée Délégation régionale CNRS Ile-de-France Villejuif, à compter du 07/07/2021.

M. Renaud Riva exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Renaud Riva, est placé sous l'autorité de la déléguée régionale.

**Article 2** : la présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **17 FEV. 2022**

La Déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale

et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

François VALES

DEC220849DR01

**Décision portant nomination de Mme Sophie Haguenin aux fonctions d'ajointe au responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (adjointe RSSI) de la Délégation régionale Île-de-France Villejuif**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 15 mars 2021, Mme Sophie Haguenin, ingénieure d'études de classe normale, est nommée adjointe au responsable régional de la sécurité des systèmes d'information de la Délégation régionale Île-de-France Villejuif.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC214083DR01

**Décision portant nomination de M. Anthony BEGUIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux ».**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux » et nommant Mme Odile HEIDMANN en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 9196<sup>1</sup> en date du 27/02/2020 ;

Considérant que M. Anthony BEGUIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS le 11 février 2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Anthony BEGUIN, *assistant ingénieur*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux », à compter du 28 février 2020.

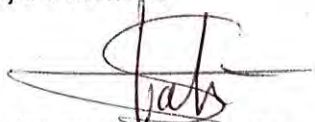
M. Anthony BEGUIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Anthony BEGUIN, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 08/07/2021

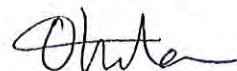
La directrice de l'unité  
Odile HEIDMANN



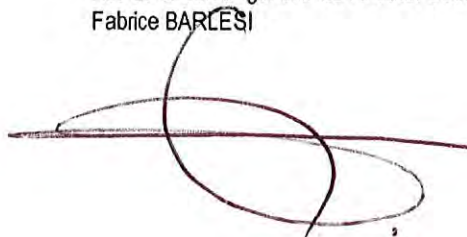
Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Marie-Hélène PAPILLON

et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Frédéric VALES



Visa du directeur général de l'Institut Gustave Roussy  
Fabrice BARLES



<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)





DEC220850DR01

**Décision portant nomination de Mme Sophie Haguenin aux fonctions d'adjointe au responsable du service des systèmes d'information de la Délégation régionale Île-de-France Villejuif**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Sophie Haguenin est nommée adjointe au responsable du service des systèmes d'information de la Délégation régionale Île-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC213961INS2I

**Décision portant nomination de M. Roberto WOLFLER CALVO, aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche 3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC) et nommant M. Christophe FOUQUERE directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC213230INS2I en date du 27 octobre 2021 portant cessation de fonctions de M. Christophe FOUQUERE, directeur de la Fédération de recherche FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC) ;

**Vu** la décision DEC213231INS2I en date du 27 octobre 2021 portant nomination de M. Roberto WOLFLER CALVO, aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC) ;

**Vu** l'accord de la tutelle principale : Université Sorbonne Paris Nord ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Roberto WOLFLER CALVO, professeur des universités à l'université Sorbonne Paris Nord est nommé directeur de la fédération de recherche intitulée « Fédération MathSTIC (MathSTIC) – FR3734 », pour la durée fixée dans la décision DEC181904DGDS portant renouvellement de l'unité FR3734.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2021

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC213961INS21

Décision portant nomination de M. Roberto WOLFLER CALVO, aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche 3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC) et nommant M. Christophe FOUQUERE directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC213230INS21 en date du 27 octobre 2021 portant cessation de fonctions de M. Christophe FOUQUERE, directeur de la Fédération de recherche FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC) ;

Vu la décision DEC213231INS21 en date du 27 octobre 2021 portant nomination de M. Roberto WOLFLER CALVO, aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR3734 intitulée Fédération MathSTIC (MathSTIC) ;

Vu l'accord de la tutelle principale : Université Sorbonne Paris Nord ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :


Article 1<sup>er</sup>

M. Roberto WOLFLER CALVO, professeur des universités à l'université Sorbonne Paris Nord est nommé directeur de la fédération de recherche intitulée « Fédération MathSTIC (MathSTIC) – FR3734 », pour la durée fixée dans la décision DEC181904DGDS portant renouvellement de l'unité FR3734.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 DEC. 2021**



Le président - directeur général  
Antoine Petit

DEC220848DR01

**Décision portant nomination de M. Jean-Louis Guilleron aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la Délégation régionale Île-de-France Villejuif**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Louis Guilleron, ingénieur de recherche hors classe, est nommé responsable régional de la sécurité des systèmes d'information de la Délégation régionale Île-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



## DEC214094MPR

**Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Domergue aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Philippe Domergue, ingénieur d'études 2<sup>e</sup> classe CNRS, responsable administratif et financier du Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications (LAGA, unité CNRS – Université Paris 13 et Université Paris 8, UMR 7539), est renouvelé en qualité de chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, pour la Mission aide au pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), direction rattachée à la DGDR, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

M. Jean-Philippe Domergue continuera de mettre son expertise au service du projet de portail web « Etamine missions » piloté par la MPR au niveau de l'établissement. L'outil a pour objectif de simplifier et sécuriser la mise en œuvre du processus « missions » pour tous les agents des laboratoires, quel que soit leur employeur, avec dématérialisation de toutes les étapes qui précèdent la saisie des données dans le système d'information finances de l'établissement gestionnaire des ressources de l'unité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Philippe Domergue demeure affecté au LAGA, Institut Galilée, Université Paris 13, 99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, M. Jean-Philippe Domergue percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC211990DR02

**Décision portant nomination de Mme Caroline Bauer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques (PJSE)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques (PJSE) ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8545 en date du 22/04/2021 ;

Considérant que Mme Caroline Bauer a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 11/03/2014 au 13/03/2014 et du 08/04/2014 au 10/04/2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Caroline Bauer, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques à compter du 01/01/2019.

Mme Caroline Bauer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline Bauer est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/05/2021

Le directeur de l'unité  
Jean-Marc Tallon

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

Visa du président de l'EHESS  
Christophe Prochasson

Visa du Directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard



DEC211887INSHS

**Décision portant nomination de Mme Marie-Paule Hille aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8173 intitulée « Chine, Corée, Japon - CCJ ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8173 intitulée « Chine, Corée, Japon - CCJ » ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'accord des cotutelles ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**


I. il est mis fin aux fonctions de Mme Anne Kerlan, en qualité de directrice adjointe de l'unité susvisée, à compter du 31 décembre 2020.

II. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, Mme Marie-Paule Hille, maître de conférences à l'EHESS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**22 JUL. 2021**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



**DEC213544INSMI**

**Décision portant nomination de M. Cyril Imbert directeur de l'unité mixte de recherche UMR 8553 intitulée « Département de mathématiques et applications de l'ENS » (DMA).**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8553 intitulée « Département de mathématiques et applications de l'ENS » (DMA) ;

**Vu** la décision DEC192802INSMI du 4 décembre 2019 portant nomination de M. Nicolas Bergeron aux fonctions de directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de la cotutelle principale ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire du DMA en date du 9 septembre 2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, M. Cyril Imbert, Directeur de recherche CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'UMR 8553, en remplacement de M. Nicolas Bergeron, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 DEC. 2021**

Le président - directeur général

Antoine Petit





## DEC220268INSU

Décision portant nomination de Monsieur Olivier LACOMBE aux fonctions de directeur et de Mesdames Hélène BALCONE BOISSARD et Ella D'ACREMONT comme directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n°7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris » (ISTEP).

### LE PRÉSIDENT DU CNRS PAR INTÉRIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris » (ISTEP) et nommant Madame Sylvie LEROY directrice et Monsieur Loïc LABROUSSE directeur adjoint de l'unité susvisée ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche scientifique ;

### DÉCIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

I. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de Madame Sylvie LEROY, directrice, et de Monsieur Loïc LABROUSSE, directeur adjoint de l'unité susvisée.


II. A compter de cette même date, Monsieur Olivier LACOMBE, Professeur des universités de 2<sup>nd</sup>e Classe à Sorbonne Universités, est nommé directeur et Mesdames Hélène BALCONE BOISSARD, Maître de Conférences de Classe Normale à Sorbonne Universités, et Ella D'ACREMONT, Maître de Conférences de Classe Normale à Sorbonne Universités, sont nommées directrices adjointes de l'unité susvisée.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2022

Le président du CNRS par intérim  
Antoine PETIT



## **DEC213917INP**

Décision portant nomination de Mme Annick Lesne en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Annick Lesne, directrice de recherche de première classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 40% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'interdisciplinarité et les initiatives transverses pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Annick Lesne demeure affectée aux : Laboratoire de Physique Théorique de la Matière Condensée UMR 7600, Sorbonne Université, 4 place Jussieu, 75252 Paris Cedex 05, France et à l'Institut de génétique Moléculaire de Montpellier UMR 5535 1919 route de Mende 34293 Montpellier.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## **DEC213915INP**

Décision portant nomination de Mme Cécile Sykes en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Cécile Sykes, directrice de recherche de première classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 40% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'étude de l'interface de la physique avec les sciences du vivant.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Cécile Sykes demeure affectée au Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS) - UMR8023 – 24 rue Lhomond 75005 Paris.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## DEC213764INSB

Décision portant renouvellement de Mme Nathalie LERESCHE en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Nathalie LERESCHE, directrice de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 25 « Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie » du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Nathalie LERESCHE demeure affectée au Laboratoire Neurosciences Paris-Seine - UMR8246 à Paris

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2022

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## DEC213758INSB

Décision portant renouvellement de Mme Léa TRICHET en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Léa TRICHET, chargée de recherche de classe normale, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 pour 30 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique « Valorisation ».

Pour l'exercice de cette mission, Léa TRICHET demeure affectée au Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris (LCMCP) - UMR7574 à Paris

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2022

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



DEC213664INSHS

**Décision portant nomination de Mme Tiphaine Samoyault, directrice de l'unité mixte de recherche UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) et nommant Mme Anne Simon, directrice de cette unité ;

**Vu** la décision DEC191557INSHS en date du 17 juin 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Stéphane Breton, directeur par intérim et de Mme Yolaine Escande, directrice adjointe par intérim de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision DEC192933INSHS en date du 3 décembre 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Stéphane Breton, directeur et de Mme Yolaine Escande, directrice adjointe de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision DEC213027INSHS en date du 29 octobre 2021 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Tiphaine Samoyault, directrice par intérim de l'unité susvisée ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**


A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Mme Tiphaine Samoyault, professeure à l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) n°8566 pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

**10 JAN. 2022**

  
Le président - directeur général  
Antoine Petit

10 JAN 2022

10 JAN 2022



## DEC220894DR02

### Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire – Institut d’Astrophysique de Paris, UMR7095

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR2) à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC220186DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre (DR2) et notamment son article 1.1 ;

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.** Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis au sein de Institut d’Astrophysique de Paris, UMR7095 :

- M. Christophe GOBET, IT CNRS
- M. Guillaume HEBRARD, DR CNRS
- Mme Sandy ARTERO, IT CNRS
- M. Gilles MISSONNIER, IT CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

**Article 2.** Les données personnelles ne sont traitées qu’une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l’application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

**Article 3.** La décision n° DEC213481DR02 du 25 octobre 2021, portant habilitation de certains agents aux fins de contrôle du passe sanitaire pour l'UMR7095, est abrogée.

**Article 4.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24 FEV. 2022



La déléguée régionale  
Véronique Debisschop





DEC213858INP

Décision portant respectivement fin aux fonctions de directeur de Monsieur François DAVID et nomination de Madame Catherine PEPIN aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR3681 Institut de physique théorique (IPhT)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191239DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu le courrier de Monsieur François DAVID en date du 10 décembre 2021 ;

Vu l'avis du CEA ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

1. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de Monsieur François DAVID, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.
2. A compter de cette même date, Madame Catherine PEPIN, chercheuse au CEA, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2022.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 21.12.21

Le président - directeur général

Antoine Petit



## DEC213834INSU

Décision portant prolongation de nomination de Michel RAMONET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de service n°3342 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de l'UVSQ » (OVSQ)

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3342 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de l'UVSQ » (OVSQ) et nommant Madame Chantal CAILLET-CLAUD directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC211893INSU du 9 juin 2021 nommant M. Michel RAMONET directeur par intérim du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2021 ;

Vu l'accord des tutelles ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Michel RAMONET, Chargé de Recherche de Classe Normale, est maintenu dans ses fonctions de Directeur par intérim de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de l'UVSQ (UMS3342) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 août 2022.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 décembre 2021



Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT

DEC214000INSIS

**Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Lutz Lessaft aux fonctions de directeur par intérim et de M. Christophe Josserand aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7646 intitulée "Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX)"**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée « Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) » et nommant M. Emmanuel De Langre directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire tutelle principale ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, M. Lutz Lessaft, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim et M. Christophe Josserand, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2022.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2021

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC220658DR04

**Décision portant nomination de Monsieur Philippe SANCHEZ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9026 intitulée Laboratoire de mécanique Paris-Saclay**

**LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC213780DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité UMR9026, intitulée Laboratoire de mécanique Paris-Saclay, dont le directeur est Monsieur Pierre-Alain BOUCARD ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Philippe SANCHEZ, IE1C, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR9026 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Pour le président - directeur général et  
par délégation,  
Le directeur d'unité  
Pierre-Alain BOUCARD



## DEC213993INSB

Décision portant renouvellement de Mme Brigitte RENÉ en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Brigitte RENÉ chargée de recherche hors classe, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 28 « Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie » du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Brigitte RENÉ demeure affectée au Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA) - UMR8113 à Cachan.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2022

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## **DEC213914INP**

Décision portant nomination de M. Cornelis van der Beek en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Cornelis van der Beek, directeur de recherche de seconde classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des projets, la politique de structuration des sites de l'Institut de physique et les actions transverses concernant ces différents sites.

Pour l'exercice de cette mission, M. Cornelis van der Beek demeure affecté à l'UMR9001 – Centre de Nanotechnologies (C2N) – 28 Route de Saclay – 91128 Palaiseau.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## DEC214095MPR

### Décision portant nomination de Mme Mathilde Rousseau aux fonctions de chargée de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Mme Mathilde Rousseau, ingénieure de recherche affectée au laboratoire de mathématiques d'Orsay (LMO, UMR 8628), est renouvelée en qualité de chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources (DGDR), pour la Mission aide au Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), direction rattachée à la DGDR, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Mme Mathilde Rousseau apportera son expertise au projet de portail web Etamine missions piloté par la MPR au niveau de l'établissement pour que le site internet soit intégré dans l'environnement du système d'information du CNRS et pleinement opérationnel du point de vue des utilisateurs en unités comme des différents établissements cotutelles.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Mathilde Rousseau demeure affectée au laboratoire de mathématiques d'Orsay, bâtiment 307, Faculté des sciences d'Orsay, Université Paris-Sud, 91405 Orsay Cedex.

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, Mme Mathilde Rousseau percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

DEC213677INSB

**Décision portant nomination de Mme Véronique de Berardinis aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8030 intitulée « Génomique Métabolique ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8030 intitulée Génomique Métabolique et nommant M. Patrick Wincker directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des tutelles principales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Véronique de Berardinis, chercheuse au CEA, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 janvier 2022

Le président - directeur général  
Antoine Petit





DEC213853INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Caroline Ibos, directrice par intérim et de Mme Marta Segarra, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) et nommant Mme Anne Emmanuelle Berger, directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire en date du 17 septembre 2021

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Anne Emmanuelle Berger, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- II. À compter de cette même date, Mme Caroline Ibos, professeure des universités, à l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 mars 2022.
- III. À compter de cette même date, Mme Marta Segarra, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 mars 2022.


**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**6 JAN. 2022**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC220363DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Agnieszka Rusinowska, directrice de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8174, intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES), dont la directrice est Mme Agnieszka Rusinowska ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Agnieszka Rusinowska, directrice de l'unité UMR8174, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnieszka Rusinowska, délégation de signature est donnée à Jean-Christophe Vergnaud, DR, Camille Chaserant, MC et Mme Céline Menant, IE aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC191537DR05 du 27 mai 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220362DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Elena Vezzadini directrice de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée Institut des mondes africains (IMAf), dont la directrice est Mme Elena Vezzadini ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Elena Vezzadini directrice de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elena Vezzadini, délégation de signature est donnée à Mme Anne Doquet CR à l'IRD, M. Fabrice Melka, IE et Mme Cécile Vincenti, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC213721DR05 du 25 novembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC213562DR06

**Décision portant nomination de Mme Hélène Marty-Capelle aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMoPA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Jean-Yves Jouzeau, directeur de l'unité UMR7365 IMOPA ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 26 novembre 2021 ;

**Considérant** que Mme Hélène Marty-Capelle a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par INRAE *les 28-29 mars 2013, 20-21 juin 2013, 04 novembre 2013 et une formation spécifique organisée par le CNRS le 06 octobre 2021* ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Hélène Marty-Capelle, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMoPA), à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Mme Hélène Marty-Capelle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Hélène Marty-Capelle est placée sous l'autorité du directeur d'unité.



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 04 novembre 2021

Le directeur d'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Jean-Yves Jouzeau

Visa du Président de l'Université de Lorraine



## DEC213971INEE

Décision portant nomination de Mme Gudrun Bornette en qualité de chargée de mission institut (CMI).

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut écologie et environnement ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Gudrun Bornette, Directrice de recherche, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 30% de son temps de travail.

Mme Bornette représentera l'Institut écologie et environnement dans les instances nationales et internationales abordant les questions d'écologie de la santé et le déploiement du concept *One Health*.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Gudrun Bornette demeure affectée à l'UMR6249 Chrono-Environnement, Campus de la Bouloie, 15 route de Gray, 25000 Besançon.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 janvier 2021

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl





DEC220672DR06

**Décision portant nomination de Madame Mathilde Achard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM)****LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7375, intitulée LCPM ;

**Vu** la décision n° DEC213898INC du 06 janvier 2022 portant nomination de Marie-Christine Averlant-Petit aux fonctions de directrice de l'UMR7375 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7375 en date du 26 septembre 2019 ;

Considérant que Madame Mathilde Achard a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Lorraine à Nancy, les 7, 13 et 14 octobre 2020, les 16 et 17 novembre 2020 et le 8 décembre 2020

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Mathilde Achard, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

Madame Mathilde Achard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Mathilde Achard, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 3** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 31 janvier 2022

La directrice de l'unité

**Marie-Christine Averlant-Petit**

Visa de la déléguée régionale du CNRS

**Edwige Helmer-Laurent**

Visa du Président de l'Université de Lorraine

**Pierre Mutzenhardt**

## DEC213864DR07

**Décision portant désignation de M. Jean-Pierre LOPEZ aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon ».**

### LA DIRECTRICE,

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS en date du 01/01/2021 nommant Mme Anne EALET, directrice de l'UMR5822 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources scellées* » et « *sources non scellées* » délivré à M. Jean-Pierre LOPEZ le 17/06/2021 par CEA ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ ;

### DECIDE :

#### Article 1er : Désignation

M. Jean-Pierre LOPEZ, ingénieur d'études, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon », à compter du 16 / 12 / 2021 [indiquer la date de signature de la présente décision de désignation] jusqu'aux :

-16/03/2027 pour les sources non scellées

-07/02/2027 pour les sources scellées.

#### Article 2 : Missions<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données

M. Jean-Pierre LOPEZ exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.  
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16/12/2021

La directrice d'unité  
Anne EALET

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY

---

relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC211268DR07

**Décision portant nomination de M. Olivier BARGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5133 intitulée « Archéorient - environnements et sociétés de l'Orient ancien ».**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5133** intitulée « **Archéorient - environnements et sociétés de l'Orient ancien** » et nommant **M. Frédéric ABBES** en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'**UMR5133** en date du 12 / 03 / 2021 ;

Considérant que **M. Olivier BARGE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 12 et 13 janvier 2021 et les 18 et 19 janvier 2021** ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Olivier BARGE, ingénieur de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5133** intitulée « **Archéorient - environnements et sociétés de l'Orient ancien** » à compter du **01/02/2021**.

**M. Olivier BARGE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Olivier BARGE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 12/11/2021

Le directeur de l'unité  
Frédéric ABBES

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2  
Nathalie DOMPNIER



DEC211270DR07

**Décision portant nomination de Mme Emmanuelle REGAGNON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5133 intitulée « Archéorient - environnements et sociétés de l'Orient ancien ».**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5133** intitulée « **Archéorient - environnements et sociétés de l'Orient ancien** » et nommant **M. Frédéric ABBES** en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'**UMR5133** en date du 12 / 03 / 2021 ;

Considérant que **Mme Emmanuelle REGAGNON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 12, 13 janvier 2021 et les 18, 19 janvier 2021** ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Emmanuelle REGAGNON, ingénieure d'études**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5133** intitulée « **Archéorient - environnements et sociétés de l'Orient ancien** » à compter du **01/02/2021**.

**Mme Emmanuelle REGAGNON** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Emmanuelle REGAGNON** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 12/11/2021

Le directeur de l'unité  
Frédéric ABBES

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2  
Nathalie DOMPNIER



## DEC213650DR07

**Décision portant nomination de M. Pierre DENÉ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon ».**

### **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS en date du 01 / 01 / 2021 nommant M. Bruno MASENELLI, directeur de l'UMR5270 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du 09 / 12 / 2021 ;

**Considérant** que **M. Pierre DENÉ** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 20, 21 septembre et du 18 au 20 octobre 2021 ;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Pierre DENÉ, ingénieur d'études**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon », à compter du **01/11/2021**.

**M. Pierre DENÉ**, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Pierre DENÉ**, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 09/12/2021

Le directeur de l'unité  
Bruno MASENELLI

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon  
Frédéric FOTIADU

## DEC213859DR07

**Décision portant désignation de M. Frédéric DAPPOZZE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon ».**

### LA DIRECTRICE,

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS en date du 01/01/2021 nommant Mme Catherine PINEL-HENRYON, directrice de l'UMR5256 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules* » délivré à M. Frédéric DAPPOZZE le 21/05/2021 par Apave Centre de formation de Lyon ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du 16 / 12 / 2021. ;

### DECIDE :

#### **Article 1er : Désignation**

M. Frédéric DAPPOZZE, ingénieur d'études, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon », à compter du 14 / 12 / 2021 [indiquer la date de signature de la présente décision de désignation] jusqu'au 20/03/2024.

#### **Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. II/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de

M. Frédéric DAPPOZZE exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.  
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14/12/2021

La directrice d'unité  
Catherine PINEL-HENRYON

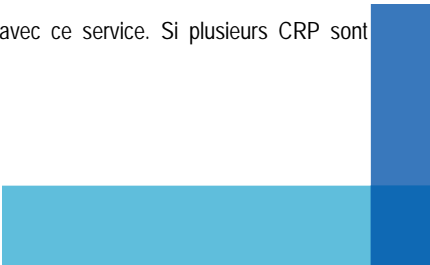
Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY

---

l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]







## DEC213860DR07

**Décision portant désignation de M. Philippe REGRENY aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5270 intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon ».**

### **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS en date du 01/01/2021 nommant M. Bruno MASENELLI, directeur de l'UMR5270 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 1 dans le secteur « sources d'origine artificielle » délivré à M. Philippe REGRENY le 16/06/2021 par Apave Formation Lyon ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du 09 / 12 / 2021 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Désignation**

M. Philippe REGRENY, ingénieur de recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5270 intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon », à compter du 14 / 12 / 2021 [indiquer la date de signature de la présente décision de désignation] jusqu'au 13/10/2026.

#### **Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données

M. Philippe REGRENY exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.  
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14/12/2021

Le directeur d'unité  
Bruno MASENELLI

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'École Centrale de Lyon  
Pascal RAY

---

relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

## DEC213862DR07

**Décision portant désignation de M. Jérôme ADRIEN aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5510 intitulée « Matériaux : Ingénierie et Science ».**

### **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS en date du 01/01/2021 nommant M. Eric MAIRE, directeur de l'UMR5510 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules* » délivré à M. Jérôme ADRIEN le 23/07/2021 par Apave Formation ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du 29/04/2021 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Désignation**

M. Jérôme ADRIEN, ingénieur de recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5510 intitulée « Matériaux : Ingénierie et Science », à compter du 14 / 12 / 2021 [indiquer la date de signature de la présente décision de désignation] jusqu'au 11/07/2026.

#### **Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données

M. Jérôme ADRIEN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.  
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14/12/2021

Le directeur d'unité  
Eric MAIRE

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon  
Frédéric FOTIADU

---

relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

## DEC213863DR07

Décision portant désignation de Mme Juiliana ALMARIO-PINZON aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'UMR5557 intitulée « Écologie Microbienne ».

### LA DIRECTRICE,

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS en date du 01/01/2021 nommant Mme Sylvie NAZARET, directrice de l'UMR5557 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » délivré à Mme Juiliana ALMARIO-PINZON le 23/04/2021 par l'Université de Caen Normandie ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du 18/06/2021 ;

### DECIDE :

#### Article 1er : Désignation

Mme Juiliana ALMARIO-PINZON, chercheuse, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'UMR5557 intitulée « Écologie Microbienne », à compter du 14 / 12 / 2021 [indiquer la date de signature de la présente décision de désignation] jusqu'au 23/04/2026.

#### Article 2 : Missions<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données

Mme Juiliana ALMARIO-PINZON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.  
Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14/12/2021

La directrice d'unité  
Sylvie NAZARET

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY

---

relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

## DEC220314DR07

**Décision portant fin de fonction de M. Guy CONDEMINÉ aux fonctions de personne compétente en radioprotection au sein de l'UMR5240 intitulée « Microbiologie, Adaptation et Pathogénie ».**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS en date du 01 / 01 / 2021 nommant M. Henri William NASSER, directeur de l'UMR5240 ;

**Vu** la décision DEC171308DR07 en date du 13 / 04 / 2017 nommant M. Guy CONDEMINÉ, aux fonctions de personne compétente en radioprotection à compter du 15 / 03 / 2017 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » délivré à M. Guy CONDEMINÉ le 20 / 03 / 2017 par Apave formation Lyon ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_.

**DECIDE :**

### **Article 1er : Désignation**

M. Guy CONDEMINÉ, directeur de recherche, est désigné personne compétente en radioprotection au sein de l'UMR5240 intitulée « Laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie », à compter du 15 / 03 / 2017 jusqu'au 15 / 03 / 2022.

**Article 2 :** Il est mis fin aux fonctions de personne compétente en radioprotection exercées par M. Guy CONDEMINÉ, au sein de l'UMR5240 intitulée « Laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie » à compter du 15 / 03 / 2022.

### **Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 18/01/2022

Le directeur d'unité  
Henri William NASSER

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY



## DEC22011NSU

Décision portant nomination de Monsieur Vincent BALTER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5276 intitulée « Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement » (LGL-TPE).

### LE PRÉSIDENT DU CNRS PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5276 intitulée « Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement » (LGL-TPE), nommant Monsieur Eric DEBAYLE aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

### DÉCIDE :


#### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Monsieur Vincent BALTER, Directeur de recherche de 2<sup>nd</sup>e classe du CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité susvisée jusqu'à la fin du mandat pour la durée fixée dans la DEC201509DGDS portant renouvellement de l'UMR5276.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/01/2022



Le président du CNRS par intérim  
Antoine PETIT

DEC211343DR07

**Décision portant nomination de M. Frédéric CHALON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon ».**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5256** intitulée « **Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon** » et nommant **Mme Catherine PINEL-HENRYON** en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'**UMR5256** en date du 16 / 12 / 2021 ;

Considérant que **M. Frédéric CHALON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 28 et 29 mars 2019 et du 08 au 10 avril 2019** ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Frédéric CHALON, ingénieur d'études**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5256** intitulée « **Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon** » à compter du **01 janvier 2021**.

**M. Frédéric CHALON** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Frédéric CHALON** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 19/01/2022

La directrice de l'unité  
Catherine PINEL-HENRYON

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY



## DEC213565MPR

### Décision portant nomination de Mme Séverine DELACENSERIE aux fonctions de chargée de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Mme Séverine DELACENSERIE, ingénieure d'études hors classe, est nommée chargée de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué aux ressources pour la MPR et la DCIF du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.

Sa mission a pour objet d'apporter son appui opérationnel au déploiement du projet Etamine Missions piloté par la MPR, au sein du projet global de dématérialisation complète du processus missions, dit ESR-Mission, piloté par la DCIF.

Elle participera aux actions d'accompagnement et d'appui de l'assistance utilisateurs, à la formation des délégations régionales pour le déploiement de l'outil, aux réunions de coordination avec les formateurs des délégations, à la qualification des dysfonctionnements à corriger et aux tests des correctifs

Pour l'exercice de cette mission, Mme Séverine DELACENSERIE demeure affectée à la délégation Centre Limousin Poitou Charentes.

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022, Mme Séverine DELACENSERIE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou Charentes.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

DEC213970DRH

**Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission****LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Marc Blondy, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de la plateforme « fibres optiques » et du groupe valorisation-innovation-partenariat d'XLIM, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction des ressources humaines, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des actions de formation scientifiques et le suivi de la campagne des écoles thématiques en lien avec le service formation et itinéraires professionnels de la direction des ressources humaines.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Blondy demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR 7252 – Faculté des sciences, 123 avenue Albert Thomas, 87060 Limoges Cedex.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, M. Jean-Marc Blondy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Poitou-Charentes (DR08).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19.01.22

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## DEC220306DR10

**Décision portant fin de fonction de M. Wilfried Grange aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS).**

### LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS en date du 21/12/2017 nommant M. Pierre Rabu, directeur de l'unité UMR7504 ;

**Vu** la décision DEC201541DR10 en date du 10/08/2020 nommant M. Wilfried Grange, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 22/07/2020 ;

### DECIDE :

**Article 1 :** Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Wilfried Grange, au sein de l'unité UMR7504, intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg, à compter du 14/12/2021.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 10 janvier 2022

Le directeur de l'unité

**Pierre RABU**  
Directeur  
de l'IPCMS

Visa du délégué régional du CNRS

**Le délégué régional**  
**Patrice SOULLIE**

Visa du président de l'Université de Strasbourg



pour le Président et par délégation  
la Directrice Générale des Services  
de l'Université de Strasbourg

**Valérie GIBERT**

## **DEC213920INP**

Décision portant nomination de Mme Geneviève Pourroy en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Geneviève Pourroy, directrice de recherche de première classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 01 janvier 2022 au 31 août 2022 pour 70% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la prématuration pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Geneviève Pourroy demeure affectée à l'UMR7504 – Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) – 22 rue du Loess BP 43 – 67034 Strasbourg Cedex 2.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



**DEC213501INSB**

**Décision portant nomination de M. Pascal Didier aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7021 intitulée « Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7021 intitulée « Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies » et nommant M. Yves Mely directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pascal Didier, Professeur des Universités à l'Université de Strasbourg, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant création de l'unité mixte de recherche n°7021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2022

Le président - directeur général  
Antoine Petit





DEC210225DR11

**Décision portant nomination de M. Hugues BONNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5250 intitulée DCM.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° **DEC201509DGDS du 18/12/2020** portant renouvellement de l'unité mixte n° 5250 intitulée DCM et nommant M. Didier BOTURYN en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5250<sup>1</sup> en date du 19/03/2021 ;

Considérant que M Hugues BONNET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes en relations avec les partenaires Universités, formation assistant de prévention : les 28/04, 05/05 et 19/05/2015 ainsi que 8 modules complémentaires (jeudis de la sécurité de décembre 2015 à mars 2016) et une formation Manipulation de bouteille de gaz le 11/10/2016,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Hugues BONNET, (*IE2*), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 52550 intitulée DCM, à compter du 19/03/2021

M. Hugues BONNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Hugues BONNET est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 19 mars 2021


Le directeur de l'unité  
Didier BOTURYN

  
**Veronique GINESTE**  
Administratrice  
UMR CNRS/UGA 5250  
Département de Chimie Moléculaire

Visa du délégué régional du CNRS

Pour la déléguée régionale empêchée,  
et par délégation

Visa des partenaires (si nécessaire)

  
L'adjointe à la déléguée régionale  
Marie ACHIN

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)







DEC210230DR11

**Décision portant nomination de M. Christian PHILOUZE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR<sup>1</sup> 5250 intitulée DCM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° DEC201509DGDS du 18/12/2020 nommant M. Didier BOTURYN, directeur de l'unité DCM UMR 5250 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées délivré à M. Christian PHILOUZE le 04/10/2018 par ENSTTI ;

**Vu** l'avis du comité, du conseil de laboratoire du .19 mars 2021

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Christian PHILOUZE, IR1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04/10/2018.

**Article 2 : Missions<sup>2</sup>**

M. Christian PHILOUZE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Christian PHILOUZE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

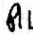
**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Grenoble, le 19/03/2021

 Le directeur d'unité  
Didier BOTURYN

  
**Veronique GINESIL**  
Administratrice  
UMR CNRS/UGA 5250  
Département de Chimie Moléculaire

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire [le cas échéant]

Pour la déléguée régionale empêchée,  
et par délégation  
  
L'adjointe à la déléguée régionale  
**Marie ACHIN**





DEC210229DR11

**Décision portant nomination de M. Jean-François CONSTANT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR<sup>1</sup> 5250 intitulée DCM.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n°DEC201509DGDS du 18/12/2020, nommant M. Didier BOTURYN directeur de l'unité ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées et sources non scellées délivré à M. Jean-François CONSTANT le 04/10/2018 par ENSTTI ;

**Vu** l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 19/03/2021

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Jean-François CONSTANT, CRHC, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04/10/2018

**Article 2 : Missions<sup>2</sup>**

M. Jean-François CONSTANT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Jean-François CONSTANT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.


**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Grenoble le 19/03/2021

 Le directeur d'unité  
Didier BOTURYN

  
**Veronique GINES**  
Administratrice  
UMR CNRS/UGA 5250  
Département de Chimie Moléculaire

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire [le cas échéant]

Pour la déléguée régionale empêchée,  
et par délégation

  
L'adjointe à la déléguée régionale  
Marie ACHIN



**DEC213947INSMI**

Décision portant renouvellement de M. Laurent Serlet en qualité de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M Laurent Serlet, Professeur des universités, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la Formation.

[

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## **DEC213906INP**

Décision portant nomination de M. Thierry Fournier en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Thierry Fournier, ingénieur de recherche hors classe au CNRS est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 30% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'apprentissage et la formation à l'Institut de physique. Il sera également le correspondant réseaux des métiers à la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinarités (MITI), et le correspondant pour les plateformes de l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Fournier demeure affecté à l'UMPR2940 – « Institut NEEL » (NEEL) – 25 avenue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 09.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## **DEC213905INP**

Décision portant nomination de M. Florent Calvo en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Florent Calvo, directeur de recherche de deuxième classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 30% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi scientifique des groupements et des fédérations de recherche pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Florent Calvo demeure affecté à l'UMR5588 – Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy) – Université Grenoble Alpes – 140 avenue de la Physique – BP87 – 38402 Saint Martin d'hères Cedex.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl





DEC212634DR12

**Décision portant nomination de M. Cihan KOC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7249 intitulée Institut Fresnel**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC201398INSIS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7249 intitulée Institut Fresnel et nommant Mme Sophie BRASSELET en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7249 en date du 2/09/21 ;

Considérant que M. Cihan KOC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée l'université Paul Cézanne du 13 au 15 mai 2009 et du 8 au 10 juin 2009.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Cihan KOC, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein l'UMR7249 intitulée Institut Fresnel, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

M. Cihan KOC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cihan KOC est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 6/09/21

La directrice de l'unité  
Mme Sophie BRASSELET

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS  
Mme Nathalie PASQUALINI

Visa du président d'Aix-Marseille Université  
M. Eric BERTON



DEC212631DR12

**Décision portant nomination de M. Vincent DUMAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC210175INSHS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ) et nommant Mme Giulia BOETTO en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7299 en date du 2/12/2021 ;

Considérant que M. Vincent DUMAS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée le CNRS DR12 du 25 au 27 mai 2017 et du 16 au 18 mai 2017.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Vincent DUMAS, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ), à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

M. Vincent DUMAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Vincent DUMAS est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 2/12/2021

La directrice de l'unité  
Mme Giulia BOETTO

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS  
Mme Nathalie PASQUALINI

Visa du président d'Aix-Marseille Université  
M. Eric BERTON



## DEC213765INSB

Décision portant renouvellement de M. Jean-Louis VERCHER en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Louis VERCHER, Directeur de Recherche 1<sup>ère</sup> classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 26 « Cerveau, cognition, comportement » du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Jean-Louis VERCHER demeure affecté à l'Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM) - UMR7287 à Marseille.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2022

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## **DEC213909INP**

Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent Lellouch, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 30% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi du calcul et des données scientifiques pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Lellouch demeure affecté à l'UMR7332 – « Centre de Physique Théorique » (CPT) CNRS – Case 907 – 13288 Marseille Cedex 09.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## **DEC213913INP**

Décision portant nomination de Mme Pascale Roubin en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Pascale Roubin, professeur des universités émérite, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 01 janvier 2022 au 30 juin 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la communication scientifique à l'INP.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



**DEC213504INSB**

**Décision portant nomination de Mme Barbara Schoepp-Cothenet aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7281 « intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP) ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7281 intitulée « Bioénergétique et ingénierie des protéines » et nommant Mme Marie-Therese Giudici-Ortoni directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Mme Barbara Schoepp-Cothenet, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7281.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2022

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## **DEC213921INP**

Décision portant nomination de M. Marc Sentis en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Marc Sentis, directeur de recherche de première classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 28 février 2022 pour 70% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des projets lasers intenses.

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc Sentis demeure affecté à l'UMR7341 – Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques (LP3) – Université d'Aix Marseille – Case 917 – 183 Avenue de Luminy – 13288 Marseille Cedex 09.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## DEC220079DR12

**Décision portant fin de fonction de M. Robert ROUSIC et nomination de M. Hugo LE GUENNO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée**

### **LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS en date du 21 décembre 2017 nommant Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité FR3479 ;

**Vu** la décision DEC180456DR12 en date du 5 février 2018 nommant M. Robert ROUSIC, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 06/01/2022 ;

**Considérant** que M. Hugo LE GUENNO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 les 14-15/10/21, 15-16/11/21 et 02-03/12/21 à Marseille.

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Hugo LE GUENNO, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

M. Hugo LE GUENNO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Hugo LE GUENNO est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Robert ROUSIC au sein de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Article 3** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 14 janvier 2022

La directrice de l'unité  
Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Mme Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université  
M. Eric BERTON





## DEC220269NSU

Décision portant nomination de Madame Valérie MICHOTÉY aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7294 intitulée « Institut Méditerranéen d'Océanologie » (M.I.O).

### LE PRÉSIDENT DU CNRS PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180446DGDS en date du 26 janvier 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7294 intitulée « Institut Méditerranéen d'Océanologie » (M.I.O) et nommant Monsieur Richard SEMPERE directeur de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n°DEC213131INSU en date du 4 octobre 2021 portant sur la nomination de Madame Valérie MICHOTÉY aux fonctions de directrice par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Madame Valérie MICHOTÉY, Professeure des Universités de Classe Exceptionnelle à Aix Marseille Université, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC180446DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR n°7294.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2022



Le président du CNRS par intérim  
Antoinette PETIT

DEC213162DR13

**Décision portant cessation de fonctions de M. Stéphane BOCQUET, assistant de prévention au sein de l'unité UMR9002 l'Institut de Génétique Humaine.**

## **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC040227DR13 du 30/09/2013 portant nomination de M. Stéphane BOCQUET aux fonctions d'AP,

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Il est mis fin aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M Stéphane BOCQUET, dans l'unité du CNRS UMR9002., à compter du 01/09/2021.

### **Article 2 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier le 23/09/2021

Le directeur de l'unité  
Philippe PASERO

Visa du délégué régional du CNRS



**DEC213499INSB**

**Décision portant nomination de Mme Corinne Grey aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR9002 intitulée « Institut de Génétique Humaine (IGH) ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°9002 intitulée « Institut de Génétique Humaine » et nommant M. Philippe Pasero directeur de cette unité ;

**Vu** la DEC211989INSB du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Corinne Grey directrice adjointe par intérim de l'unité susvisée ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Corinne Grey, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour la durée fixée dans la décision DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°9002.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2022

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC213474INSHS

**Décision portant nomination de M. Olivier Tinland et de Mme Aurélie Binot, respectivement aux fonctions de directeur et de directrice adjointe de l'unité d'appui et de recherche n° 2035 intitulée Maison des Sciences de l'Homme "Les Sciences Unies pour un autre développement" (MSH Sud).**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

**Vu** la décision DEC211771INSHS en date du 20 mai 2021 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n° 2035 intitulée Maison des Sciences de l'Homme "Les Sciences Unies pour un autre développement" (MSH Sud) et nommant M. Frédéric Rousseau directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** la décision DEC212025INSHS en date du 21 juillet 2021 portant nomination de M. Olivier Tinland et de Mme Aurélie Binot, respectivement aux fonctions de directeur par intérim et de directrice adjointe par intérim de l'unité susvisée ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire en date du 21 mai 2021

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier Tinland, maître de conférences à l'Université Paul Valéry – Montpellier III, est nommé directeur de l'unité d'appui et de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour la durée fixée dans la décision DEC211771INSHS.

Mme Aurélie Binot, chargée de Recherche au CIRAD, est nommée directrice adjointe de l'unité d'appui et de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour la durée fixée dans la décision DEC211771INSHS.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

6 JAN. 2022

Le président - directeur général

Antoine Petit



—

**DEC220837DR13**

**Décision portant fin de fonction de Mme Evelyne MONTELS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5815 intitulée Dynamiques du Droit.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC212869DR13 en date du 17 / 08 / 2021 nommant Mme Evelyne MONTELS, aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 01/ 01 / 2021 ;

**Vu** la fermeture de l'unité UMR5815 intitulée Dynamiques du droit à compter du 31/12/2021.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Evelyne MONTELS, au sein de l'unité UMR5815 intitulée Dynamiques du Droit, à compter du 01 / 01/ 2022.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 09/02/2022

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE





**DEC220836DR13**

**Décision portant nomination de Mme Zakia MORICHAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9004 intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS en date du 18 / 12 / 2020 nommant M. Jean-Michel MESNARD, directeur de l'unité UMR9004.

**Considérant** que Mme Zakia MORICHAUD a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS à Montpellier du 20/05/2008 au 26/06/2008.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Zakia MORICHAUD, IECN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9004 intitulée IRIM à compter du 01 / 01 / 2022.

Mme Zakia MORICHAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Zakia MORICHAUD, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 09/02/2022

Le directeur de l'unité  
Jean-Michel MESNARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



**DEC220835DR13**

**Décision portant nomination de Mme Véronique HEBMANN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9004 intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS en date du 18 / 12 / 2020 nommant M. Jean-Michel MESNARD, directeur de l'unité UMR9004.

**Considérant** que Mme Véronique HEBMANN a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS DR20 Côte d'Azur du 19/09/2007 au 12/10/2007.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Véronique HEBMANN, IR2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9004 intitulée IRIM à compter du 01 / 01/ 2022.

Mme Véronique HEBMANN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Véronique HEBMANN, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 09/02/2022

Le directeur de l'unité  
Jean-Michel MESNARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Le Délégué Régional

Jérôme VITRE





## DEC220410MPR

### Décision portant nomination de Mme Audrey Fisseau aux fonctions de chargée de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Mme Audrey Fisseau, Ingénieur d'études de classe normale, responsable du pôle appels à projets nationaux au service partenariat et valorisation de la délégation Occitanie Est, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, pour la Mission aide au pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), direction rattachée à la DGDR, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour assurer la coordination métier partenariat et valorisation au sein de l'équipe Webcontrat.

Webcontrat est un projet initié en 2009 à la délégation Occitanie Est visant à la création d'un système d'information partagé permettant de simplifier, automatiser, sécuriser et intégrer au sein d'une interface unique le processus des contrats de recherche du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Audrey Fisseau demeure affectée à la délégation Occitanie Est, 1919 Rte de Mende, 34000 Montpellier.

##### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## DEC220406MPR

### Décision portant nomination de Mme Chantal Ginestoux aux fonctions de chargée de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Mme Chantal Ginestoux, Ingénieur d'études de classe normale, gestionnaire au service des ressources humaines de la délégation Occitanie Est, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, pour la Mission aide au pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), direction rattachée à la DGDR, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour assurer la coordination métier RH au sein de l'équipe Webcontrat.

Webcontrat est un projet initié en 2009 à la délégation Occitanie Est visant à la création d'un système d'information partagé permettant de simplifier, automatiser, sécuriser et intégrer au sein d'une interface unique le processus des contrats de recherche du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Chantal Ginestoux demeure affectée à la délégation Occitanie Est, 1919 Rte de Mende, 34000 Montpellier.

##### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## DEC213866INEE

Décision portant nomination de Madame Paula Dias, en qualité de chargée de mission formation interne (CMFI).

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut écologie et environnement ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Paula Dias, chargée de recherche, est nommée chargée de mission formation interne (CMFI) auprès de l'Institut écologie et environnement (INEE), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 décembre 2022 pour 30% de son temps de travail.

En appui au directeur de l'institut, sa mission a pour objet la prise en charge des dispositifs de formation scientifique à destination de l'ensemble des unités et personnels de l'institut.

Pour l'exercice de sa mission, Mme Paula Dias demeure affectée à l'UMR5175 Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) – Centre national de la recherche scientifique – 1919, route de Mende – 34293 Montpellier CEDEX 5.

La présente décision annule et remplace la décision n°DEC211908INEE portant nomination de Madame Paula Dias en qualité de chargée de mission institut (CMI).

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 janvier 2021

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



DEC213951INS2I

**Décision portant cessation de fonctions et nominations de M. Mohamed KAANICHE, directeur par intérim et de Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 portant nomination de M. Liviu-Petru NICU aux fonctions de directeur et de M. Mohamed KAANICHE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de recherche UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Liviu-Petru NICU, directeur et de M. Mohamed KAANICHE, directeur adjoint de l'unité propre de recherche susvisée, démissionnaires à compter du 31 décembre 2021.

II. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, M. Mohamed KAANICHE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim et Mme Daniela DRAGOMIRESCU, professeure à l'INSA de Toulouse, est nommée directrice adjointe par intérim, de l'unité propre de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2022.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2021

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC213951INS2I

Décision portant cessation de fonctions et nominations de M. Mohamed KAANICHE, directeur par intérim et de Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 portant nomination de M. Liviu-Petru NICU aux fonctions de directeur et de M. Mohamed KAANICHE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de recherche UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Liviu-Petru NICU, directeur et de M. Mohamed KAANICHE, directeur adjoint de l'unité propre de recherche susvisée, démissionnaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.


II. A compter de cette même date, M. Mohamed KAANICHE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim et Mme Daniela DRAGOMIRESCU, professeure à l'INSA de Toulouse, est nommée directrice adjointe par intérim, de l'unité propre de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2022.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 DEC. 2021**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC212924DERCI

Décision portant nomination de Monsieur Etienne SNOECK en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de la DERC I ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Etienne SNOECK, Directeur de recherche de classe exceptionnelle, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de la Direction Générale Déléguée à la Science (DGDS) du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021 pour 50 % de son temps de travail.

En appui au Directeur Général Délégué à la Science, la mission de Monsieur SNOECK a pour objet, au sein du secteur Union Européenne de la Direction Europe de la Coopération internationale (DERCI), de déployer le plan d'actions en lien avec l'ensemble des acteurs Europe du CNRS et en particulier avec le responsable du Bureau du CNRS de Bruxelles.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Etienne SNOECK demeure affecté à l'UPR801, Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales – 29, rue Jeanne Marvig, 31055 Toulouse (DR 14 - Occitanie Ouest)

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



DEC213807INP

Décision portant respectivement fin aux fonctions de directeur de Monsieur Bertrand GEORGEOT et nomination de Monsieur Nicolas DESTAINVILLE aux fonctions de directeur par intérim et de Monsieur Fabien ALET aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5152 intitulée Laboratoire de physique théorique (LPT)

**LE PRÉSIDENT DU CNRS,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche ;

Vu le courrier de Monsieur Bertrand GEORGEOT en date du 25 novembre 2021 ;

Vu l'accord de l'Université Paul Sabatier ;

Vu les avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**


1. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Bertrand GEORGEOT appelé à d'autres fonctions.
2. A compter de cette même date :
  - Monsieur Nicolas DESTAINVILLE, Professeur des Universités de 2<sup>ème</sup> classe à l'Université Paul Sabatier,
  - Monsieur Fabien ALET, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS,sont respectivement nommés directeur par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2022.

**Article 2**


La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17/02/2022



Le président du CNRS  
Antoine PETIT



## **DEC213922INP**

Décision portant nomination de M. Bertrand Georgeot en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Bertrand Georgeot, directeur de recherche de première classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 01 janvier 2022 au 31 janvier 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la prise en charge progressive des activités relatives au portefeuille de directeur adjoint scientifique (DAS) 1D, « Physique théorique » dans le cadre du remplacement de M. Philippe Lecheminant.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bertrand Georgeot demeure affecté à l'UMR5152 : « Laboratoire de physique théorique » (LPT) – IRSAMC 118 route de Narbonne 31062 TOULOUSE Cedex 9.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl





**DEC213356INSB**

**Décision portant maintien de M. Marc Auriacombe dans ses fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n°3413 intitulée « Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie (SANPSY) ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201515DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'USR n°3413 intitulée « Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie (SANPSY)» ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**


M. Marc Auriacombe, Professeur des universités - Praticien hospitalier à l'Université de Bordeaux est maintenu dans ses fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 novembre 2021

Le président - directeur général  
Antoine Petit



**DEC213948INSMI**

Décision portant renouvellement de M. Olivier Saut en qualité de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier Saut, Directeur de recherche est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 30 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'Interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier Saut demeure affecté à l'Institut de mathématiques de Bordeaux (DR Aquitaine).

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



DEC220029DR15

**Décision portant nomination de M. Jimmy Labejof aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) adjoint de la délégation Aquitaine**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 7 décembre 2021, M. Jimmy Labejof, est nommé aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) adjoint de la délégation Aquitaine.


**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 3 janvier 2022

Pour le président-directeur général et par délégation,

Le délégué régional Aquitaine

Younis Hermès



## DEC220426MPR

### Décision portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions de chargée de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Mme Karine Argento, Ingénieur de recherche, adjointe au délégué régional de la délégation Aquitaine, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, pour la Mission aide au pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), direction rattachée à la DGDR, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, afin d'assurer le pilotage du projet « Partage des contrats de recherche des unités » (PCRU).

L'objectif du portail web PCRU est de simplifier, systématiser et sécuriser le partage des données de tous les contrats de recherche des unités, avec et sans financement, quel que soit l'établissement qui négocie, signe et gère le contrat.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Karine Argento demeure affectée à la délégation Aquitaine, Esplanade des Arts et Métiers, 33400 Talence.

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, Mme Karine Argento percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

DEC182873DR16

**Décision portant nomination de Mme Letizia MOULARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 2927, intitulée USAES**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC171580DRH du 18 mai 2017 nommant M. Christophe HERRMANN directeur de l'unité mixte de service UMS2927, intitulée USAES ;

Considérant que Mme Letizia MOULARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le service mutualisé d'Ile de France (IFSeM) du 15 au 17 novembre et du 13 au 15 décembre 2017,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Letizia MOULARD est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de service UMS2927, intitulée USAES, à compter du 01/01/2018.

Mme Letizia MOULARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Letizia MOULARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2018

Le directeur de l'unité  
Christophe HERRMANN

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Hélène MAURY




**DEC214057INSMI**

Décision portant nomination de M. Octav CORNEA aux fonctions de directeur adjoint de l'International Research Laboratory n° 3457 intitulé « Centre de recherches mathématiques-Centre national de la recherche scientifique » (CRM-CNRS).

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'International Research Laboratory intitulé « Centre de recherches mathématiques » (CRM) et nommant M. Olivier LAFITTE directeur de l'unité ;

**Vu** l'accord des tutelles principales ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, M. Octav CORNEA, Professeur des Universités à l'Université de Montreal, est nommé directeur adjoint de l'International Research Laboratory susvisé, pour la durée fixée dans la décision DEC201511DGDS portant renouvellement de l'IRL 3457, en remplacement de M. Luc VINET.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **02 FEV. 2022**



Le Président-directeur général  
Antoine Petit

DEC213999INS2I

**Décision portant nomination de M. Adi ROSEN aux fonctions de directeur par intérim de l'international research laboratory IRL2005 intitulé French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

**Vu** la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'international research laboratory n° 2005 intitulé French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS) ;

**Vu** la décision DEC213023INS2I du 14 octobre 2021 portant nomination de M. Adi ROSEN aux fonctions de directeur par intérim de l'international research laboratory n° 2005 intitulé French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS) jusqu'au 31 décembre 2021 ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 30 septembre 2022, Monsieur Adi ROSEN, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé directeur par intérim de l'international research laboratory n° 2005 intitulé French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS).

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2022

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC213999INS2I

Décision portant nomination de M. Adi ROSEN aux fonctions de directeur par intérim de l'international research laboratory IRL2005 intitulé French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'international research laboratory n° 2005 intitulé French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS) ;

Vu la décision DEC213023INS2I du 14 octobre 2021 portant nomination de M. Adi ROSEN aux fonctions de directeur par intérim de l'international research laboratory n° 2005 intitulé French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS) jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**


A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 30 septembre 2022, Monsieur Adi ROSEN, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé directeur par intérim de l'international research laboratory n° 2005 intitulé French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS).

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2022

Le président - directeur général  
Antoine Petit





## DEC220305DR16

**Décision portant nomination du régisseur auprès de la régie d'avances de l'UAR 3172 « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK).**

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu**, le code pénal, notamment l'article 432-10,

**Vu**, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu**, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**Vu**, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

**Vu**, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

**Vu**, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

**Vu**, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu**, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

**Vu**, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

**Vu**, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

**Vu**, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

**Vu**, la décision n°DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de Déléguée régionale de la circonscription de Paris Michel-Ange,

**Vu**, la décision n° DEC220304DR16 du 14/01/2022 instituant la régie d'avances de l'UAR 3172 « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK).

DECIDE :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Karima BENCHABANE est nommée régisseur de la régie d'avances de l'UAR 3172 « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK) avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de celle-ci.

### **Article 2**

Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement d'un montant de 1.220,00€.

### **Article 3**

- I. Le régisseur perçoit une indemnité de responsabilité d'un montant de 160,00€.
- II. Cette indemnité est réglée sur production, au service des ressources humaines de la délégation régionale, d'une décision annuelle individuelle d'attribution établie par le service financier et comptable dans des délais permettant le rattachement de la dépense à l'exercice en cours.

### **Article 4**

Le régisseur est personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

### **Article 5**

Le régisseur ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

### **Article 6**

- I. La Déléguée régionale et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Paris Michel-Ange sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14/01/2022

La Déléguée régionale,

Pour agrément, l'Agent comptable secondaire

Vu, l'Agent comptable principal

Pour acceptation,  
Le régisseur



## **DEC212358DR17**

**Décision portant fin de fonction de Mme Catherine CHARLES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité l'UMR 6521 intitulée Chimie, Electrochimie Moléculaire et Chimie Analytique (CEMCA)**

### **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC171587DR17 en date du 06/11/2017 nommant Mme Catherine CHARLES, aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 01/01/2017;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Catherine CHARLES, au sein de l'unité l'UMR6521 intitulée Chimie, Electrochimie Moléculaire et Chimie Analytique à compter du 31/12/2021.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 18 janvier 2022

Le Directeur de l'Unité

**Frédéric GLOAGUEN**



## **DEC213477DR17**

### **Décision portant fin de fonction d'assistante de prévention de Mme Marylène BERCEGEAY au sein de l'unité UMR6051 intitulée ARENES**

#### **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC201966INSHS portant nomination de M. Jean-Pierre Le Bourhis aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche 6051 intitulée Arènes;

**Vu** la décision DEC181004DR17 du 03/04/2018 portant nomination de Mme Marylène Bercegeay aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 03/05/2021;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant(e) de prévention exercées par Mme Marylène Bercegeay, au sein de l'unité UMR6051, intitulée ARENES, à compter du 30/10/2021.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23/10/21

Le Directeur de l'unité

**Jean-Pierre le Bourhis**



## **DEC213946INSMI**

Décision portant renouvellement de M. Christophe Berthon en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M Christophe Berthon, Professeur des universités, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 juillet 2022 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le Calcul scientifique.

[

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## **DEC220869DR17**

**Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE**

**Vu** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC220199DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) et notamment son article 1.1 ;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR6502,                    M. Virgile LEROUX, ITA CNRS  
   M. Patrick SOUDAN, ITA CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

**Article 2.** - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

**Article 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Rennes, le 11/02/2022

La Déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





## **DEC211713DR17**

### **Décision portant nomination de M. Ludovic DAVILA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UAR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin**

#### **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC202160INSHS du 7 janvier 2021 nommant Frédéric LE BLAY en tant que directeur par intérim de l'unité UAR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UAR3491 en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

Considérant que M. Ludovic DAVILA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 3 au 5 décembre 2018 et du 14 au 16 janvier 2019 par l'Université de Nantes.

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Ludovic DAVILA, Chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UAR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

M. M. Ludovic DAVILA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Ludovic DAVILA est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

#### **CNRS**

##### **Délégation Bretagne et Pays de la Loire**

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

[www.dr17.cnrs.fr](http://www.dr17.cnrs.fr)



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 07/01/22

Le Directeur de l'unité par intérim

**Frédéric LE BLAY**

Visa de la Présidente de l'Université de  
Nantes

Visa de la Déléguée Régionale du  
CNRS

**Carine BERNAULT**

**Gabrielle INGUSCIO**



## DEC220920DR17

### Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

#### LA DELEGUEE REGIONALE

**Vu** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signatures permanentes consenties aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de Loire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC220199DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et notamment son article 1.1 ;

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :  
Au sein de la station biologique de Roscoff :

Au sein de l'UMR7144, Mme Claire DAGUIN-THIEBAULT ITA CNRS

Au sein de l'UMR8227, Mme Lisa MAZEAS Doctorante CNRS

Au sein de l'UMR8227, Mme Murielle JAM ITA CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

#### CNRS

##### Délégation DR17

1 rue André & Yvonne Meynier

35069 Rennes Cedex

T. 02 99 28 68 68

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)



**Article 2.** - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

**Article 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15/02/2022

La Déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



## **DEC220868DR17**

**Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE**

**Vu** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC220199DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) et notamment son article 1.1 ;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la station biologique de Roscoff :

Au sein de l'unité FR2424, Mme Réjane LE ROCH, ITA CNRS  
Mme Sanela DUSSAUD, ITA CNRS  
Mme Hélène HUELVAN, ITA CNRS  
M. Erwan CORRE, ITA CNRS  
Au sein de l'unité IRL3614, Mme Barbara COUCHOURON, ITA CNRS  
Mme Louise FOUQUEAU, CDD CNRS

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

**Article 2.** - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

### **CNRS**

#### **Délégation DR17**

1 rue André & Yvonne Meynier

35069 Rennes Cedex

T : 02 99 28 68 68

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)



**Article 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11/02/2022

La Déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



## **DEC220867DR17**

**Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE**

**Vu** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC220199DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) et notamment son article 1.1 ;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité MOY1700,	Mme Béatrice THEILLER CDD CNRS
	Mme Sandrine CHEVAUX CDD CNRS
	Mme Muriel ILOUS ITA CNRS
	Mme Mégane VLAMINCK CDD CNRS
	Mme Marielle FROSTIN, ITA CNRS
	Mme Armelle SECHERESSE, ITA CNRS
	Mme Hélène TEXIER, ITA CNRS
	M. Eric MARTIN, ITA CNRS
	M. Ludovic TESSIER, ITA CNRS
	Mme Emmanuelle FERRE, ITA CNRS
	M. Dominique DUAULT, ITA CNRS

#### **CNRS**

#### **Délégation DR17**

1 rue André & Yvonne Meynier

35069 Rennes Cedex

T : 02 99 28 68 68

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)



Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

**Article 2.** - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

**Article 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11/02/2022

La Déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC220640INSIS

**Décision portant modification de la décision de renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8520 intitulée Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC213782DGDS en date du 14 janvier 2022 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8520 intitulée Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN).et nommant M. Christophe LETHIEN directeur-adjoint de cette unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1 de la décision DEC213782DGDS susvisée, les termes relatifs à l'UMR8520 intitulée Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN) sont modifiés ainsi qu'il suit :

La ligne suivante :

« Directeur adjoint : M. Christophe LETHIEN, Maître de conférences »

Est remplacée par :

« Directeur adjoint : M. Christophe LETHIEN, Professeur »

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2022

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC220559INP

Décision portant respectivement fin aux fonctions de directeur de Monsieur Marc DOUAY et nomination de Monsieur Cristian FOCSA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8523 intitulée Physique des lasers, atomes et molécules (PhLAM)

**LE PRÉSIDENT DU CNRS,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu le courrier de Monsieur Marc DOUAY en date du 18 janvier 2022 ;

Vu l'accord de l'Université de Lille ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;


**DÉCIDE :****Article 1er**

1. A compter du 1<sup>er</sup> février 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de Monsieur Marc DOUAY appelé à d'autres fonctions.
2. A compter de cette même date, Monsieur Cristian FOCSA, professeur des universités à l'Université de Lille, est nommé directeur par intérim, de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2022.


**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/02/2022



Le président du CNRS  
Antoine PETIT





## DEC213823DR19

Décision portant désignation de M Jérôme TOUTAIN aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6030 intitulée Imagerie et Stratégie Thérapeutiques des pathologies Cérébrales et Tumorales (ISTCT).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16/12/2016 portant création de l'unité mixte n°6030 intitulée Imagerie et Stratégie Thérapeutiques des pathologies Cérébrales et Tumorales (ISTCT) et nommant Mme Myriam BERNAUDIN en qualité de directrice ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie option sources radioactives scellées et sources radioactives non scellées délivré à M. Jérôme TOUTAIN le 14/02/2019 par L'Université de Caen – IMOGERE en qualité d'organisme certifié.

Vu l'avis du Comité Régional d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CRHSCT).

DECIDE :

### Article 1er : Désignation

M. Jérôme TOUTAIN, IE, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6030 intitulée Imagerie et Stratégie Thérapeutiques des pathologies Cérébrales et Tumorales (ISTCT), à compter du 02/11/2021 jusqu'au 15/04/2024, date d'expiration du certificat renouvellement.

### Article 2 : Missions<sup>1</sup>

M. Jérôme TOUTAIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Les modalités d'exercices des missions de M. Jérôme TOUTAIN sont indiquées dans la lettre de mission annexée à cette décision.

### Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 02/11/2021

Signature de la Directrice de l'unité  
UMR6030 – ISTCT

Visa de la Déléguée Régionale  
du CNRS en Normandie

Visa du Président de  
l'Université Caen Normandie

Visa du Directeur du GIP CYCERON

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



**DEC213820DR19**

Décision portant désignation de M. Jean-Louis GABRIEL aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6534, Intitulée Laboratoire de Physique Corpusculaire de Caen (LPC Caen).

**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC 161216DGDS portant renouvellement de l'unité UMR6534 – LPC Caen, et nommant M. Gilles BAN, en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2, secteur Industrie, option sources radioactives scellées délivré à M. Jean-Louis GABRIEL le 05/07/2021 par l'Université de Caen Normandie, IMOGERE, organisme certifié CEFRI Certification n° 001 O F R ;

Vu l'avis du Comité Régional d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CRHST).

**DÉCIDE :**

**Article 1er : Désignation**

M. Jean-Louis GABRIEL, AI CNRS, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6534, Intitulée Laboratoire de Physique Corpusculaire de Caen (LPC Caen) à compter du 05/07/2021 jusqu'au 19/03/2027, date d'expiration du certificat de renouvellement.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Jean-Louis GABRIEL exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Les modalités d'exercices des missions de M. Jean-Louis GABRIEL sont indiquées dans la lettre de mission annexée à cette décision.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 01/12/2021

Le Directeur de l'UMR-6534:LPC Caen

M. Gilles BAN

Visa de la Déléguée Régionale  
du CNRS en Normandie

Visa du Président de l'Université  
de Caen Normandie

Visa du Directeur de l'ENSICAEN

Le Directeur de l'ENSICAEN

Le Président de l'Université  
de Caen Normandie

Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services  
de l'Université de Caen Normandie

Géraldine BOBET

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

## DEC213681DR19

**Décision portant désignation de Mme Stéphanie GASCOIN aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR6508, intitulée Laboratoire de Cristallographie et Sciences des Matériaux (CRISMAT)**

### LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC143126INC en date du 22/12/2014 nommant M; Wilfrid PRELLIER], directeur de l'unité UMR6508 - CRISMAT;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées délivré à Mme Stéphanie GASCOIN le 05/07/2021 par l'Université de Caen Normandie – IMOGER, organisme de formation certifié;

**Vu** l'avis du Comité Régional d'Hygiène, santé et conditions de travail (CRHSCT).

### DECIDE :

#### **Article 1er : Désignation**

Mme Stéphanie GASCOIN, IEHC CNRS, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR6508, intitulée Laboratoire de Cristallographie et Sciences des Matériaux (CRISMAT) à compter du 05/07/2021 jusqu'au 12/05/2026 date d'expiration du certificat de renouvellement.

#### **Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Stéphanie GASCOIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Les modalités d'exercice des missions de Mme Stéphanie GASCOIN sont annexées à cette décision.

#### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 23/11/2021

Le Directeur de l'UMR6508-CRISMAT  
M. WILFRID PRELLIER

Visa de la Déléguée Régionale  
du CNRS en Normandie

Visa du Président de l'Université  
de Caen Normandie

Visa du Directeur de l'ENSICAEN

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

## DEC213669DR19

**Décision portant désignation de Gilbert PIGREE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3266 intitulée Grand Accélérateur d'Ions Lourds (GANIL).**

### **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC 162774IN2P3 en date du 03/01/2017 nommant M. Navin ALAHARI directeur de l'unité UPR3266 - GANIL];

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Médical et Industrie options sources radioactives scellées (incluant les appareils en contenant, les appareils électriques émettant des rayons X et les accélérateurs de particules) et sources radioactives non scellées (incluant les sources scellées nécessaires à leur contrôle), délivré à M. Gilbert PIGREE le 08/04/2021 par l'Université de CAEN – IMOGERE CEFRI Certification n° 001 OF R

**Vu** l'avis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CRHSCT).

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Désignation**

M. Gilbert PIGREE, AI CNRS, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3266 intitulée Grand Accélérateur d'Ions Lourds (GANIL), à compter du 08/04/2021 jusqu'au 08/04/2026 date d'expiration du certificat de renouvellement.

#### **Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Gilbert PIGREE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Les modalités d'exercice des missions de M. Gilbert PIGREE sont consignées dans le document d'organisation du service compétent en radioprotection.

#### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 23/11/2021

Le Directeur de l'UPR3266-GANIL  
M. Navin ALAHARI

La Déléguée Régionale  
du CNRS en Normandie

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

## DEC213668DR19

**Décision portant désignation de Antoine MADELINE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3266 intitulée Grand Accélérateur d'Ions Lourds (GANIL).**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC 162774IN2P3 en date du 03/01/2017 nommant M. Navin ALAHARI directeur de l'unité UPR3266 - GANIL;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie options sources radioactives scellées et sources radioactives non scellées, délivré à M. Antoine MADELINE le 02/07/2020 par l'Université de CAEN – IMOGERE CEFRI Certification n° 001 OF R

**Vu** l'avis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CRHSCT).

**DECIDE :**

### **Article 1er : Désignation**

M. Antoine MADELINE, AI CNRS, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UPR3266 intitulée Grand Accélérateur d'Ions Lourds (GANIL), à compter du 02/07/2020 jusqu'au 11/06/2025 date d'expiration du certificat renouvellement.

### **Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Antoine MADELINE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Les modalités d'exercice des missions de M. Antoine MADELINE sont consignées dans le document d'organisation du service compétent en radioprotection.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 23/11/2021

Le Directeur de l'UPR3266-GANIL  
M. Navin ALAHARI

La Déléguée Régionale  
du CNRS en Normandie

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

## DEC213667DR19

**Décision portant désignation de Mme BONNEAU Emilie aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UPR3266 intitulée Grand Accélérateur d'Ions Lourds (GANIL).**

### **LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC 162774IN2P3 en date du 03/01/2017 nommant M. Navin ALAHARI directeur de l'unité UPR3266 - GANIL];

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie options sources radioactives scellées et sources radioactives non scellées, délivré à Mme Emilie BONNEAU le 17/10/2018 l'Université de CAEN – IMOGERE CEFRI Certification n° 001 OF R

**Vu** l'avis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CRHSCT).

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Désignation**

Mme Emilie BONNEAU, AI CNRS, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité UPR3266 intitulée Grand Accélérateur d'Ions Lourds (GANIL), à compter du 17/10/2018 jusqu'au 21/11/2023 date d'expiration du certificat renouvellement.

#### **Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Emilie BONNEAU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Les modalités d'exercice des missions de Mme Emilie BONNEAU sont consignées dans le document d'organisation du service compétent en radioprotection.

#### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 23/11/2021

Le Directeur de l'UPR3266-GANIL  
M. Navin ALAHARI

La Déléguée Régionale  
du CNRS en Normandie

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



## DEC213666DR19

**Décision désignation de M Quentin LEGRAND aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6252, intitulée Centre de Recherche sur les Ions, les Matériaux et la Photonique (CIMAP).**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC 201967INP, en date du 22/12/2020 nommant Mme Isabelle MONNET, directrice de l'unité UMR6252 - CIMAP;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie option sources radioactives scellées et sources radioactives non scellées délivré à M. Quentin LEGRAND le 09/11/2021 par l'Université de Caen – IMOGERE CEFRI certification n° 001 OF R

**Vu** l'avis du Comité Régional d'hygiène Santé et des conditions de Travail (CRHSCT).

**DECIDE :**

### **Article 1er : Désignation**

M. Quentin LEGRAND, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6252, intitulée Centre de Recherche sur les Ions, les Matériaux et la Photonique (CIMAP), jusqu'au 08/03/2027.

### **Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Quentin LEGRAND exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Les modalités d'exercices des missions de M. Quentin LEGRAND sont consignées dans la lettre de mission annexée à cette décision.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 23/11/2021

La Directrice de l'Unité UMR6252  
CIMAP

Visa de la Déléguée Régionale  
du CNRS en Normandie

Visa du Président de l'Université  
de Caen Normandie

Visa du Directeur de l'ENSICAEN

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. II/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC210624 DR19

**Décision portant in de fonction de M. Thierry BEEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC201037INP portant nomination de Mme Isabelle MONNET en qualité de directrice par intérim ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 6252 ;

**DECIDE :**

**Article 1er :** Il est mis fin aux fonctions d'Assistant de Prévention (AP) exercée par M. Thierry BEEN, Technicien CNRS, au sein de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP (site Ensicaen et Site Ganiil), à compter du 01/12/2021.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 15/12/2021

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS  
Mme Christine BRUNEL

La Directrice de l'unité  
Isabelle MONNET

Visa du Président de l'Université  
de Caen Normandie

Visa du Directeur de l'ENSICAEN





DEC220453DR19

Décision portant nomination de Mme Sophie DUFOURD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6508 intitulée Laboratoire de Cristallographie et Sciences des Matériaux (CRISMAT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°6508 intitulée Laboratoire de Cristallographie et Sciences des Matériaux et nommant M. Wilfrid PRELLIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6508<sup>1</sup> en date du 22/10/2021 ;

Considérant que Mme Sophie DUFOURD a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CERFOS du 18/11/2021 au 25/11/2021,

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> Mme Sophie DUFOURD, technicienne CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6508 intitulée Laboratoire de Cristallographie et Sciences des Matériaux à compter du 02/01/2022

Mme Sophie DUFOURD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie DUFOURD est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18/01/2022

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS  
Mme Christine BRUNEL

Le Directeur de l'unité  
M. Wilfrid PRELLIER

Visa du Président de l'Université  
de Caen Normandie

Visa du Directeur de l'ENSICAEN

Le Président de l'Université  
de Caen Normandie

Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services  
de l'Université de Caen Normandie

Géraldine BODET



DEC213832INSHS

**Décision portant nomination de M. Christophe Imbert et de M. Eric Daudé aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés (IDEES)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés (IDEES) et nommant Mme Sophie de Ruffray directrice de cette unité ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC212302INSHS en date du 15 novembre 2021 portant cessation de fonctions et nomination de M. Christophe Imbert et de M. Eric Daudé aux fonctions de directeur par intérim et de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6266 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, M. Christophe IMBERT, professeur des universités à l'Université de Rouen Normandie, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité.


II. À compter de cette même date, M. Éric DAUDÉ, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la même période.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 janvier 2022

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC213995INS2I

**Décision portant cessation de fonctions et nominations de M. Frédéric MALLET, directeur par intérim et de M. Vicente ZARZOSO, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7271 intitulée Laboratoire d'Informatique, Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

**Vu** la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7271 intitulée Laboratoire d'Informatique, Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S) et nommant M. Olivier MESTE directeur et M. Frédéric MALLET directeur adjoint, de cette unité ;

**Vu** l'accord de la tutelle principale : Université Côte d'Azur ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Olivier MESTE, directeur et M. Frédéric MALLET, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires à compter du 31 décembre 2021.

II. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, M. Frédéric MALLET, Professeur à l'Université Côte d'Azur, est nommé directeur par intérim et M. Vicente ZARZOSO, Professeur à l'Université Côte d'Azur, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2022.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2021

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC213995INS2I

Décision portant cessation de fonctions et nominations de M. Frédéric MALLET, directeur par intérim et de M. Vicente ZARZOSO, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7271 intitulée Laboratoire d'Informatique, Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7271 intitulée Laboratoire d'Informatique, Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S) et nommant M. Olivier MESTE directeur et M. Frédéric MALLET directeur adjoint, de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle principale : Université Côte d'Azur ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Olivier MESTE, directeur et M. Frédéric MALLET, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.


II. A compter de cette même date, M. Frédéric MALLET, Professeur à l'Université Côte d'Azur, est nommé directeur par intérim et M. Vicente ZARZOSO, Professeur à l'Université Côte d'Azur, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2022.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **22 DEC. 2021**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC213762INSB

Décision portant renouvellement de Mme Nathalie BILLON RASCLE en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Nathalie BILLON, chargée de recherche de classe normale, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 pour 30 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique « Formation ».

Pour l'exercice de cette mission, Nathalie BILLON demeure affectée à l'Institut de Biologie Valrose (IBV) - UMR7277 à Nice

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2022

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## DEC220486DRH

### Décision portant nomination de M. Alexandre BOBET aux fonctions de chargé de mission

#### Le Président-directeur-général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS,

#### DECIDE :

##### Article 1er

M. Alexandre BOBET, ingénieur d'étude hors classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction des ressources humaines, du 1er janvier au 31 décembre 2022. Sa mission a pour objet de piloter le projet de modélisation et de cartographie des processus métier de la fonction RH et de venir ainsi en appui à la mission « animation et professionnalisation de la filière RH ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Alexandre Bobet demeure affecté à la Délégation Côte d'Azur.

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, M. Alexandre BOBET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Normandie.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

07.02.2022

Le Président-directeur général,

Antoine PETIT



## DEC213766INSB

Décision portant nomination de M. Nicolas GUY en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Nicolas GUY, Ingénieur de Recherche hors classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 30 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique « Modèles animaux ».

Pour l'exercice de cette mission, Nicolas GUY demeure affecté à l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC) - UMR7275 à la Valbonne.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2022

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## DEC213763INSB

Décision portant renouvellement de M. Florian LESAGE en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Florian LESAGE, Directeur de Recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 avril 2023 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique « ATIP Avenir ».

Pour l'exercice de cette mission, Florian LESAGE demeure affecté à l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC) - UMR7275 à la Valbonne.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2022

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## DEC220073INSU

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de Madame Nicole NESVADBA aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche LAGRANGE UMR7293 intitulée « Laboratoire J-L Lagrange ».**

**LE PRÉSIDENT DU CNRS PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 7293 intitulée *Laboratoire J-L Lagrange* et nommant Monsieur Philippe STEE directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'accord de la tutelle principale ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

- I. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Paolo TANGA, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.
- II. A compter de cette même date, Madame Nicole NESVADBA, DR2 au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2022.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2022

Le président du CNRS par intérim  
Antoine PETIT



DEC220637INC

Décision portant maintien de M. Rodolphe JAZZAR aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'international research laboratory – IRL 3555 intitulé UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory

**LE PRÉSIDENT DU CNRS PAR INTÉRIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC212337INC en date du 21 juillet 2021 portant renouvellement de l'international research laboratory intitulé UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory ;

**Vu** l'accord du partenaire tutelle principale ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**


M. Rodolphe JAZZAR, DR2 CNRS, est maintenu dans ses fonctions de directeur adjoint par intérim de l'international research laboratory intitulé UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory – IRL 3555 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 juillet 2022.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2022

Le président du CNRS par intérim  
Antoine Petit



DEC213840INEE

Décision portant nomination de Madame Florence DEBARRE, en qualité de chargée de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut écologie et environnement ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Mme Florence DEBARRE est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès l'Institut écologie et environnement (INEE), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 décembre 2022 pour 30% de son temps de travail.

Dans le cadre de cette fonction, Mme Florence DEBARRE représentera l'INEE dans les différentes instances abordant la question des données de santé, en particulier dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Pour l'exercice de sa mission, Mme Florence DEBARRE demeure affectée à l'UMR7618 Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris (iEES Paris) - Sorbonne Université - 4, place Jussieu 75252 Paris cedex 5.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur général délégué à la science

Alain Schuhl



## DEC220593DAJ

Décision portant nomination de M. Bertrand Georgeot aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de physique (INP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'institut de physique (INP) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> février 2022, M. Bertrand Georgeot, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut de physique (INP) en charge du portefeuille 1D « physique théorique », en remplacement de M. Philippe Lecheminant, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC220477INC

**Décision portant nomination de M. Grégory MARQUE, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 9006 intitulée Institut Photovoltaïque d'Ile-de-France (IPVF)**

**LE PRÉSIDENT DU CNRS PAR INTÉRIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de l'UMR 9006 intitulée Institut Photovoltaïque d'Ile-de-France ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**


Il est mis fin aux fonctions de M. Christophe BONELLI, directeur adjoint de l'UMR 9006, appelé à d'autres fonctions à compter du 30 juin 2021.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2022, M. Grégory MARQUE, chercheur de la S.A.S IPVF, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de l'UMR 9006 intitulée Institut Photovoltaïque d'Ile-de-France.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2022



Le président du CNRS par intérim  
Antoine Petit



DEC213898INC

**Décision portant nomination de Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 7375 intitulée Laboratoire de Chimie Macromoléculaire (LCPM)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

**Vu** la décision DEC171276DGDS en date du 14 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7375 intitulée Laboratoire de Chimie Macromoléculaire ;

**Vu** l'accord du(des) partenaire(s) tutelle(s) principale(s) ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de M. Alain DURAND, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 6 août 2021.

**Article 2**

A compter de cette même date, Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, CRCN CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2022.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2022

Le président - directeur général

Antoine Petit





## DEC213924DAJ

**Décision portant modification de la décision DEC193321DAJ portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC193321DAJ du 7 février 2020 modifiée portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH) ;

**Vu** la décision DEC213923DAJ portant nomination de Mme Magali Lisbonne aux fonctions de responsable du service central des concours (SCC) de la direction des ressources humaines (DRH),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – L'article 3 de la décision DEC193321DAJ du 7 février 2020 susvisée est modifié comme suit : les termes « *M. Stéphane Pagnat, responsable par intérim du service central des concours* » sont remplacés par les termes « *Mme Magali Lisbonne, responsable du service central des concours* ».

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 décembre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC213543DAJ

**Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190562DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) ;

**Vu** le projet d'avenant n° 6 à l'accord-cadre de collaboration conclu le 25 mars 2009 entre le CNRS et la société Bayer AG ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'avenant n° 6 à l'accord-cadre de collaboration conclu le 25 mars 2009 entre le CNRS et la société Bayer AG, susvisé.

**Article 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element in the bottom right corner of the page, consisting of a light blue horizontal bar and a dark blue vertical bar that overlaps its right end.

## DEC220572DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation

LE PRESIDENT DU CNRS PAR INTERIM,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190562DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) ;

**Vu** le projet d'avenant n° 12 à l'accord-cadre de collaboration conclu le 8 juin 2007 entre le CNRS et la Compagnie de Saint-Gobain ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS par intérim, l'avenant n° 12 à l'accord-cadre de collaboration susvisé conclu le 8 juin 2007 entre le CNRS et la Compagnie de Saint-Gobain.

**Article 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2022

Le président du CNRS par intérim

Antoine Petit



## DEC220207DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation (DGD-I)

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 8 ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment ses articles 3 et 3-1 ;

**Vu** le décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 6 et 8 ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 38 et 193 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC190562DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.** – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions, à l'exclusion :

- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des décisions de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, de rabais et de remise ou de ristourne dans les conditions fixées par l'article 193 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, lorsqu'elles portent sur des créances du CNRS supérieures à 300 000 euros hors taxes ou lorsque ces créances ne sont pas nées de conventions de recherche comportant des clauses de valorisation, d'accords de licence ou de contrats d'exploitation ;
- des transactions lorsque leur montant est supérieur à 150 000 euros hors taxes ou lorsqu'elles ne mettent pas fin à un litige concernant la négociation, l'exécution ou la résiliation d'une convention de recherche comportant des clauses de valorisation, d'accords de licence ou de contrats d'exploitation.

**Article 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022



Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC220206DAJ

**Décision portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique, notamment son article L. 1461-1 ;

**Vu** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 8 ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment ses articles 3 et 3-1 ;

**Vu** le décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 6 et 8 ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 38 et 193 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 6 avril 2017 modifié portant fixation du modèle décrivant les informations concernant les habilitations à accéder aux données du système national des données de santé ;

**Vu** la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC213323DAJ du 21 octobre 2021 portant désignation de M. Alain Schuhl et de Mme Gaëlle Bujan en qualité d'autorités d'enregistrement déléguées du CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions, à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints et des comptables secondaires ;
- des décisions de création, de renouvellement, de suppression d'unités ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros hors taxes.

**Article 2.** – Délégation est donnée à M. Alain Schuhl à l'effet de signer au nom du président-directeur général du CNRS, en qualité d'autorité d'enregistrement déléguée, les décisions habilitant nominativement les personnels des équipes de recherche du CNRS à

accéder aux données du système national des données de santé institué à l'article L. 1461-1 du code de la santé publique, dans le cadre de projets intéressant la santé publique.

**Article 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC220205DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur général délégué aux ressources (DGD-R)

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 8 ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment ses articles 3 et 3-1 ;

**Vu** le décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 6 et 8 ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 38 et 193 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC150663DAJ du 18 février 2015 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS ;

**Vu** la circulaire du 28 février 2013 du ministre de l'économie et des finances, du ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et du ministre délégué chargé du budget relative à la transformation des contrats de travail à durée déterminée en contrats de travail à durée indéterminée des agents contractuels de l'Etat et de ses établissements publics ;

**Vu** la note du 14 mars 2013 de l'Agent comptable principal du CNRS,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.** –Délégation est donnée à M. Christophe Coudroy, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions, à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche ;
- des décisions de création, de renouvellement, de suppression d'unités à vocation de recherche ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros hors taxes ;



- des décisions de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, de rabais, et de remise ou de ristourne dans les conditions fixées par l'article 193 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, lorsqu'elles portent sur des créances du CNRS d'un montant supérieur à 300 000 euros hors taxes ;
- des actes relatifs à la réquisition de l'Agent comptable du CNRS lorsqu'ils n'ont pas pour objet de procéder au paiement de la rémunération des agents dans le cadre de la transformation des contrats de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée.

**Article 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC220851DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Magniez, directeur de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF), dont le directeur est Monsieur Frédéric Magniez ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric Magniez, directeur de l'UMR8243, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric Magniez, délégation de signature est donnée à Monsieur Giuseppe Castagna, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, et à Monsieur Maximilien Lesellier, ingénieur d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC211552DR01 du 1<sup>er</sup> avril 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 24 janvier 2022

La déléguée régionale  
Marie-Hélène Papillon



DEC220813DR01

**Décision portant délégation de signature à Mme Noémie Marrant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8104 intitulée « Institut Cochin »**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC183339DGDS du 26 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8104, intitulée « Institut Cochin », dont la directrice est Mme Florence Niedergang ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Noémie Marrant, ingénieure d'études de classe normale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Noémie Marrant, délégation est donnée à Mme Fatma Ben Abdallah, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 janvier 2022

La directrice d'unité  
Florence NIEDERGANG



## DEC220234DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Florence Niedergang, directrice de l'UMR8104 intitulée « Institut Cochin », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;  
**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;  
**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;  
**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;  
**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;  
**Vu** la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;  
**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8104 intitulée « Institut Cochin », dont la directrice est Madame Florence Niedergang ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Florence Niedergang, directrice de l'UMR8104, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Niedergang, délégation de signature est donnée à Madame Noemie Marrant, ingénieure d'études de 2<sup>ème</sup> classe et à Madame Fatma Ben Abdallah, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC211030DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 05 janvier 2022

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



## **DEC220185DAJ**

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC151537DR01 du 15 juillet 2015 portant nomination de Mme Cécile Aït-Kaci aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC162584DR01 du 18 novembre 2016 portant nomination de M. Olivier Gautier aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01) ;

**Vu** la décision DEC210933DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de Mme Charlotte Leiser aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision DEC211903DAJ du 31 mai 2021 portant nomination de M. Frédéric Valès aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à Mme Marie-Hélène Papillon déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;






- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
  - les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
  - les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
  - les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
  - les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
  - les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- 

- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;



- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Frédéric Valès, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale, et de M. Frédéric Valès, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Charlotte Leiser adjointe à la déléguée régionale en charge du service mutualisé d'Ile-de-France (IFSeM), à l'effet de signer, dans la



limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale, de M. Frédéric Valès, adjoint à la déléguée régionale, et de Mme Charlotte Leiser, adjointe à la déléguée régionale en charge du service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM), délégation est donnée à Mme Cécile Aït-Kaci, responsable du service des ressources humaines, et à M. Olivier Gautier, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 5.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale, de M. Frédéric Valès, adjoint à la déléguée régionale, de Mme Charlotte Leiser adjointe à la déléguée régionale en charge du service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM), de Mme Cécile Aït-Kaci, responsable du service des ressources humaines, et de M. Olivier Gautier, responsable du service partenariat et valorisation, délégation est donnée à M. Laurent Bernard, adjoint à la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.1. de l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

**Art. 6.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC220467DR02

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies - LPTHE**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies – LPTHE, dont la directrice est Mme Michela PETRINI.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Carole KURZYDLOWSKI (AI), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole KURZYDLOWSKI, délégation est donnée à M. Marco PICO (DR1), directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Directrice d'unité  
Michela PETRINI



## DEC220809DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Rodolphe VUILLEUMIER, directeur de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - PASTEUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - PASTEUR, dont le directeur est M. Rodolphe VUILLEUMIER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée M. Rodolphe VUILLEUMIER, directeur de l'UMR8640, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolphe VUILLEUMIER, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie ETIENNE (IE), directrice administrative et financière de la plateforme de gestion mutualisée, et M. Richard AROQUIAME (IE), responsable du pôle Finances de la plateforme de gestion mutualisée, aux fins mentionnées à l'article 1er., aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### **Article 3**

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



## **DEC220186DAJ**

**Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre (DR02)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 portant nomination de Mme Véronique Debisschop aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02) ;





**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC182908DR02 du 9 novembre 2018 portant nomination de Mme Hadjadj-Bertholet aux fonctions de responsable adjointe du service des ressources humaines de la délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC200890DAJ du 31 mars 2020 portant nomination de Mme Marjolaine Robillard aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC201588DR02 du 26 août 2020 portant nomination de Mme Kervestin-Yates aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC211563DR02 du 22 avril 2021 portant nomination de Mme Lucie Tacheau aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris-Centre ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre (DR02), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;



- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;



- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;



- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Marjolaine Robillard, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.



**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale, et de Mme Marjolaine Robillard, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Stéphanie Kervestin-Yates, responsable du service partenariat et valorisation, à Mme Lucie Tacheau, responsable du service des ressources humaines et à Mme Katell Hadjadj-Bertholet, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 4.** - Pour la période courant jusqu'au 15 mai 2022, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Stéphanie Kervestin-Yates, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Lucie Tacheau, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 5.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC220807DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Christian SERRE, directeur de l'unité UMR8004 intitulée Institut des MATériaux poreux de Paris - IMAP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre /2018 portant création de l'unité UMR8004 intitulée Institut des MATériaux poreux de Paris - IMAP, dont le directeur est M. Christian SERRE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée M. Christian SERRE, directeur de l'UMR8004, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian SERRE, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie ETIENNE (IE), directrice administrative et financière de la plateforme de gestion mutualisée, et M. Richard AROQUIAME (IE), responsable du pôle Finances de la plateforme de gestion mutualisée, aux fins mentionnées à l'article 1er., aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



## DEC220805DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier LEQUIN, directeur de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM, dont la directrice est Mme Sandrine SAGAN ;

**Vu** la décision DEC201605INC du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Olivier LEQUIN aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7203 du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020 ;

**Vu** la décision DEC202229INC du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Olivier LEQUIN aux fonctions de directeur de plein exercice de l'UMR7203 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée M. Olivier LEQUIN, directeur de l'UMR7203, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux





marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier LEQUIN, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie ETIENNE (IE), directrice administrative et financière de la plateforme de gestion mutualisée, et M. Richard AROQUIAME (IE), responsable du pôle Finances de la plateforme de gestion mutualisée, aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### **Article 3**

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



## DEC220596DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Dominique AVON, directeur de l'unité UAR2500 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman - IISMM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS2000 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman – IISMM ;

**Vu** la décision DEC201410INSHS du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant nomination de M. Dominique AVON aux fonctions de directeur de l'UMS2000 à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 ;

**Vu** la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant recodification sous la forme d'UAR2500 de l'Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman – IISMM ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée M. Dominique AVON, directeur de l'UAR2500, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux



marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 3**

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



## DEC220953DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier LACOMBE, directeur de l'unité UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris - ISTEP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris - ISTEP, dont la directrice est Mme Sylvie LEROY ;

**Vu** la décision DEC220268INSU du 31 janvier 2022 portant nomination de M. Olivier LACOMBE aux fonctions de directeur de l'UMR7193 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée M. Olivier LACOMBE, directeur de l'UMR7193, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier LACOMBE, délégation de signature est donnée à Mme Hélène BALCONE-BOISSARD (MC), directrice-adjointe, Mme Elia D'ACREMONT (MC), directrice adjointe, M. Subbarao BASSAVA (IR), Secrétaire général, et Mme Sandrine GAY (AI), Responsable Finances, aux fins mentionnées à l'article 1er., aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### **Article 3**

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



**DEC220075DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7646, intitulée « Laboratoire d'hydrodynamique » ;

**Vu** la décision DEC214000INSIS nommant Monsieur Lutz LESSHAFFT directeur de l'unité à compter du 01/01/2022 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Christophe JOSSERAND, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe JOSSERAND, délégation est donnée à Monsieur Christophe CLANET, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe JOSSERAND et de Monsieur Christophe CLANET, délégation est donnée à Monsieur Sébastien MICHELIN, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le directeur d'unité  
Monsieur Lutz LESSHAFFT



**DEC213692DR04**

**Décision portant délégation de signature à Madame Anne MOREAU, directrice de l'unité UAR1786 intitulée *Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

**Vu** la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de l'unité UMS1786, intitulée « Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard » ;

**Vu** la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités mixtes de service (UMS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

**Vu** la décision DEC220096INSMI du 20 janvier 2022 nommant Madame Anne MOREAU directrice de l'unité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**DÉCIDE :****Article 1**

Délégation est donnée à Madame Anne MOREAU, directrice de l'unité UAR1786, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne MOREAU, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth KNELLER, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3**

La décision DEC210363DR04 du 01/02/2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le délégué régional  
Monsieur Benoît FORÉT



**DEC220552DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3601 intitulée Institut français de bioinformatique**

**LA DIRECTRICE D'UNITÉ,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de l'unité UMS3601, intitulée « Institut français de bioinformatique », dont la directrice est Madame Claudine MÉDIGUE ;

**Vu** la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités mixtes de service (UMS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Hamid OUAHIOUNE, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La directrice d'unité  
Madame Claudine MÉDIGUE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**DEC220551DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Madame Claudine MÉDIGUE*, directrice de l'unité *UAR3601* intitulée *Institut français de bioinformatique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

**Vu** la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de l'unité UMS3601, intitulée « Institut français de bioinformatique », dont la directrice est Madame Claudine MÉDIGUE ;

**Vu** la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités mixtes de service (UMS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

## **DÉCIDE :**

### **Article 1**

Délégation est donnée à Madame Claudine MÉDIGUE, directrice de l'unité UAR3601, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine MÉDIGUE, délégation de signature est donnée à Monsieur Hamid OUAHIOUNE, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3**

La décision DEC210374DR04 du 01/02/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le délégué régional  
Monsieur Benoît FORÊT



DEC213693DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard**

**LA DIRECTRICE D'UNITÉ,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de l'unité UMS1786, intitulée « Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard » ;

**Vu** la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités mixtes de service (UMS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

**Vu** la décision DEC220096INSMI du 20 janvier 2022 nommant Madame Anne MOREAU directrice de l'unité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Elisabeth KNELLER, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orsay, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La directrice d'unité  
Madame Anne MOREAU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**DEC213703DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Régis DANIEL*, directeur de l'unité *UMR8587* intitulée *Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

**Vu** la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2022, de l'unité UMR8587, intitulée « Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement », dont le directeur est Monsieur Régis DANIEL ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Régis DANIEL, directeur de l'unité UMR8587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis DANIEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves SALPIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3**

La décision DEC210325DR04 du 01/02/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le délégué régional  
Monsieur Benoît FORÊT



**DEC220074DR04**

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Lutz LESSHAFFT, directeur de l'unité UMR7646 intitulée *Laboratoire d'hydrodynamique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7646, intitulée « Laboratoire d'hydrodynamique » ;

**Vu** la décision DEC214000INSIS nommant Monsieur Lutz LESSHAFFT directeur de l'unité à compter du 01/01/2022 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Lutz LESSHAFFT, directeur de l'unité UMR7646, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lutz LESSHAFFT, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe JOSSERAND, directeur de recherche, Monsieur Christophe CLANET, directeur de recherche, et Monsieur Sébastien MICHELIN, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3**

La décision DEC210233DR04 du 01/02/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le délégué régional  
Monsieur Benoît FORÊT



## **DEC220187DAJ**

**Décision portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181821DR04 du 25 janvier 2018 portant nomination de Mme Annabelle Alves aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181815DR04 du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant nomination de Mme Émilie Bouvier aux fonctions de cheffe de service adjointe du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC200676DR04 du 25 février 2020 portant nomination de Mme Julie Kolski aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC200525DAJ du 4 mars 2020 portant nomination de Mme Carole Le Contel aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de M. Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC211534 du 30 mars 2021 portant nomination de Mme Christelle Dodeman-Denys aux fonctions de secrétaire générale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à M. Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;



- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;



- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;



- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Forêt, délégué régional, délégation est donnée à Mme Carole Le Contel, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.



**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Forêt, délégué régional, et de Mme Carole Le Contel, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Christelle Dodeman-Denys, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Forêt, délégué régional, de Mme Carole Le Contel, adjointe au délégué régional et de Mme Christelle Dodeman-Denys, secrétaire générale, délégation est donnée à Mme Julie Kolski, responsable du service des ressources humaines et à Mme Annabelle Alves, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 5.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Forêt, délégué régional, de Mme Carole Le Contel, adjointe au délégué régional, de Mme Christelle Dodeman-Denys, secrétaire générale, et de Mme Julie Kolski, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Émilie Bouvier, cheffe de service adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.1 de l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

**Art. 6.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



**DEC213704DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2022, de l'unité UMR8587, intitulée « Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement », dont le directeur est Monsieur Régis DANIEL ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves SALPIN, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Évry, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le directeur d'unité  
Monsieur Régis DANIEL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC214037DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Artur Scherf, directeur de l'unité EMR9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191248DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité ERL9195, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, dont le directeur est M. Artur Scherf ;

**Vu** la décision DEC213796DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Équipes de recherche labellisée (ERL) en Équipes mixtes de recherche (EMR) ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Artur Scherf, directeur de l'unité EMR9195, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Artur Scherf, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et Mme Anne Cozamet, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200909DR05 du 13 février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC214043DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie Mora, directrice de l'unité UAR2841 intitulée CNRS Images, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC170692DAJ du 15 mai 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2841 intitulée CNRS images dont la directrice est Mme Marie Mora-Chevais ;

**Vu** la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie Mora, directrice de l'unité UAR2841, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Mora, délégation de signature est donnée à Mme Adèle Vanot, IR et à M. Luc Ronat, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Mora, de Mme Adèle Vanot et de M. Luc Ronat, délégation de signature est donnée à Mme Delphine Martin, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 15000 €HT.

**Article 4**

La décision n° DEC201854DR05 du 10 juillet 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC214047DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Géraud Magrin, directeur de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8586, intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), dont le directeur est M. Géraud Magrin ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Géraud Magrin, directeur de l'unité UMR8586, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Géraud Magrin, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth Peyroux, CRCN, Mme Pauline Gluski, IR, Mme Chafia Dordoigne, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Délégation de signature est donnée à Mme Diana Burgos Vigna, secrétaire générale du GIS Institut des Amériques, Mme Charlotte Halpern, CR2, trésorière du GIS Institut des Amériques, et Mme Marion Magnan, IR2, responsable du GIS Institut des Amériques, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Amériques, les actes concernant cette structure hébergée au sein de l'UMR8586.

**Article 4**

La décision n° DEC211047DR05 du 3 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC214102DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Avan, directeur de l'unité UMR8089 intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8089, intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM), dont le directeur est M. Jean Avan ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Avan, directeur de l'unité UMR8089, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Avan, délégation de signature est donnée à M. Andreas Joachim Honecker, PU2 et Mme Sylvie Villemin, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC173356DR05 du 22 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche





DEC214103DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Martine Esline-Accettella, directrice de l'unité UAR2276 intitulée Pouchet, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2776, intitulée Pouchet, dont la directrice est Mme Martine Esline-Accettella

**Vu** la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unités d'appui et de recherche (UAR)

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Martine Esline-Accettella, directrice de l'unité UAR2276, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine Esline-Accettella, délégation de signature est donnée à Mme Barbara Vin, AI, et Mme Laetitia Carena, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC191731DR05 du 27 juin 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC214104DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Christine Laurière directrice par intérim de l'unité UMR9022 intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR9022, intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s), dont la directrice est Mme Christine Laurière ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine Laurière, directrice par intérim de l'unité UMR9022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Laurière, délégation de signature est donnée à Mme Julie Amiot-Guillouet, PU, et à M. Michel Hoang, catégorie A, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC210286DR05 du 12 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC214105DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR3525 intitulée Génétiques des génomes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC171278DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Alain Jacquier ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR3525, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Jacquier, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC182717DR05 du 8 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220087DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier Baude, directeur de l'unité UAR3598 intitulée TGIR Huma-Num, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC130631INSHS du 30 avril 2013 portant création de l'unité UMS3598, intitulée Humanités Numériques (HUMANUM), dont le directeur est M. Olivier Baude

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'UAR3598, intitulée Humanités Numériques (HUMANUM) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Baude directeur de l'unité UAR3598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Baude, délégation de signature est donnée à Mme Ariane Allet, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC152064DR05 du 18 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche





## **DEC220188DAJ**

**Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;



**Vu** la décision DEC110220DR05 du 17 janvier 2011 portant nomination de Mme Christelle Le Moullec aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation régionale Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC151078DR05 du 20 avril 2015 portant nomination de Mme Béatrice Jeanmichel aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation régionale Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201016DR05 du 12 mai 2020 portant nomination de Mme Nathalie Royer aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation régionale Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC212054DAJ du 4 juin 2021 portant nomination de M. Eric Migevant aux fonctions d'adjoint au délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05) ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 portant nomination de Mme Catherine Larroche aux fonctions de déléguée régionale Ile-de-France Meudon (DR05) ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'avancement de corps, de grade, d'échelon et de reclassement d'échelon des fonctionnaires du CNRS, relevant de l'ensemble des délégations régionales du CNRS, rendues nécessaires par les textes règlementaires ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;



- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;



- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.



## 1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

## 1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

## 1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.



## 1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - Délégation permanente est donnée à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale, à l'effet de signer au nom du président-directeur général du CNRS, tous les actes, conventions et décisions, pour l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, concernant :

- la mise à disposition des agents du CNRS relevant de l'ensemble des délégations régionales du CNRS conclues avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- l'émission des titres de recettes en application des conventions de mise à disposition d'agents du CNRS relevant de l'ensemble des délégations régionales du CNRS conclues avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

**Art. 3.** - Délégation permanente est donnée à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale, à l'effet de signer au nom du président-directeur général du CNRS, tous les actes pour l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire concernant :

- les attestations d'ouverture de droit à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour les agents du CNRS relevant de l'ensemble des délégations régionales du CNRS et faisant valoir leurs droits à cette allocation entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 30 juin 2022 ;
- les actes relatifs à l'engagement et à l'ordonnancement de l'ARE et de l'aide au retour à l'emploi formation (AREF) versées aux allocataires pour lesquels le CNRS est l'organisme débiteur.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Larroche, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Eric Migeant, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, à l'article 2 et à l'article 3.

**Art. 5.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Larroche, déléguée régionale, et de M. Eric Migeant, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Nathalie Royer, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, à l'article 2 et à l'article 3.

**Art. 6.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Larroche, déléguée régionale, et de M. Eric Migeant, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Béatrice Jeanmichel, responsable du service des affaires générales, et à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.



**Art. 7.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC220284DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Patrice Bertail, directeur de l'unité UMR9023 intitulée Modélisation aléatoire de Paris Nanterre (Modal'X), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité UMR9023 intitulée Modélisation aléatoire de Paris Nanterre (Modal'X), dont le directeur est M. Patrice Bertail ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrice Bertail, directeur de l'unité UMR9023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Bertail, délégation de signature est donnée à Mme Emilie Lebarbier, PU, Mme Irène Kaplanian, ITRF B, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220293DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Isel, directeur de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), dont le directeur est M. Frédéric Isel ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric Isel, directeur de l'unité UMR7114, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Isel, délégation de signature est donnée à Mme Florence Villoing, professeure des universités, Mme Mathilde De Saint Léger, IE et Mme Ilham Benayad, IE aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC213235DR05 du 28 septembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220297DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Nadine Levratto, directrice de l'unité UMR7235 intitulée EconomiX, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7235, intitulée EconomiX, dont la directrice est Mme Nadine Levratto ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nadine Levratto, directrice de l'unité UMR7235, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine Levratto, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Hammerer, IE, et M. Saïd Souam, PU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200017DR05 du 1<sup>er</sup> janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220359DR05

**Décision portant délégation de signature à Ricardo Gonzalez Villaescusa, directeur par intérim de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7041, intitulée Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn), dont le directeur par intérim est M. Ricardo Gonzalez Villaescusa ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ricardo Gonzalez Villaescusa, directeur par intérim de l'unité UMR7041, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ricardo Gonzalez Villaescusa, délégation de signature est donnée à Mme Maria Gorea, PU2, M. Laurent Costa, IR1 et Mme Sophia Fremiot, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC170130DR05 du 12 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220484DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Baptiste Buob, directeur de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC), dont le directeur est M. Baptiste Buob ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Baptiste Buob, directeur de l'unité UMR7186, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste Buob, délégation de signature est donnée à Mme Monica Heintz, MC et Mme Farida Djeridi, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190087DR05 du 1<sup>er</sup> janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220485DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Claire Alix, directrice de l'unité UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8096, intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM), dont la directrice est Mme Claire Alix;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Claire Alix, directrice de l'unité UMR8096, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire Alix, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Goepfert, CRCN, et Mme Liliana Stalenq, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC183206DR05 du 1<sup>er</sup> janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220494DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Eric Denis, directeur de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8504, intitulée Géographie-cités dont le directeur est M. Eric Denis ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric Denis, directeur de l'unité UMR8504, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Denis, délégation de signature est donnée à Mme Martine Laborde, IEHC et Mme Sandrine Berroir, MC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC183204DR05 du 1<sup>er</sup> janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220497DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Boussard, directrice de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8533, intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES), dont la directrice est Mme Valérie Boussard ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Valérie Boussard, directrice de l'unité UMR8533, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Boussard, délégation de signature est donnée à Mme Anne Conchon, PU, M. Christian Bessy, DR1, Mme Maud Simonet, DR2, M. Philippe Minard, PU et Mme Fabienne Le Pendeven, IECN aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190557DR05 du 1<sup>er</sup> janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220500DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Eric Danan, directeur de l'unité UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), dont le directeur est M. Eric Danan ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric Danan, directeur de l'unité UMR8184, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Danan, délégation de signature est donnée à, M. Pascal Belan PU, à Mme Laurence Jacquet, PU, à Mme Lisa Collin, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC191652DR05 du 18 juin 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220501DR05

**Décision portant délégation de signature à M. François Denord, directeur de l'unité UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8209, intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP), dont le directeur est M. François Denord ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Denord, directeur de l'unité UMR8209, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Denord, délégation de signature est donnée à Mme Cécile Rabot MC, Mme Isabelle Sommier, PU, et Mme Jocelyne Pichot, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC183187DR05 du 1<sup>er</sup> janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220502DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Christine Noville-guigon directrice de l'unité UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8103, intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, dont la directrice est Mme Christine Noville-guigon ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine Noville-guigon directrice de l'unité UMR8103, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Noville-guigon, délégation de signature est donnée à Mme Mme Sophie Guy, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC191055DR05 du 2 avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220508DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Jacques Laskar, directeur de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8028, intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE), dont le directeur est M. Jacques Laskar ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques Laskar, directeur de l'unité UMR8028, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Laskar, délégation de signature est donnée à M. Philippe Robutel, DR2, Florent Deleflie ASTA, et Mme Rachida Amhidez, IECN , aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC171863DR05 du 14 juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220509DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Nikolay Tzvetkov, directeur de l'unité UMR8088 intitulée Analyse, géométrie et modélisation (AGM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8088, intitulée Analyse, géométrie et modélisation (AGM), dont le directeur est M. Nikolay Tzvetkov ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Nikolay Tzvetkov, directeur de l'unité UMR8088, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**Article 2**

La décision n° DEC200029DR05 du 1<sup>er</sup> janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220516DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre Jop directeur de l'unité UMR125 intitulée Surface du verre et interface (SVI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191239DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR125, intitulée Surface du verre et interface (SVI), dont le directeur est M. Pierre Jop ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Jop directeur de l'unité UMR125, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Jop délégation de signature est donnée à M. Hervé Montigaud, CRCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 4**

La décision n° DEC192356DR05 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220517DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Luis Quintana Murci, directeur de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC171278DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR2000, intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS), dont le directeur par intérim est M. Luis Quintana Murci,;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Luis Quintana Murci, directeur de l'unité UMR2000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luis Quintana Murci, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et Mme Marie-Thérèse Vicente, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er

**Article 3**

La décision n° DEC200674DR05 du 13 février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220518DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181900DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3571, intitulée Gènes, synapses et cognition, dont le directeur est M. Pierre-Marie Lledo ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Marie Lledo, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Kmihi, IE, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et Mme Frédérique Bouchot, T aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200568DR05 du 13 février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220519DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Etienne Manneville, directrice de l'unité UMR3691 intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191239DGDS du 19 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR3691, intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, dont la directrice est Mme Sandrine Etienne Manneville ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sandrine Etienne Manneville, directrice de l'unité UMR3691, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Etienne Manneville, délégation de signature est donnée Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200913DR05 du 13 février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022



La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220522DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marzena Watorek Adorno, directrice de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7023, intitulée Structures formelles du langage, dont la directrice est Mme Marzena Watorek Adorno ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marzena Watorek Adorno, directrice de l'unité UMR7023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marzena Watorek Adorno, délégation de signature est donnée à M. Mohamed Lahrouchi, DR2 et Mme Noémie Molinié, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC192371DR05 du 1<sup>er</sup> septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220524DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Claire Aragau, directrice par intérim de l'unité UMR7218, intitulée Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7218, intitulée Laboratoire architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE), dont la directrice par intérim est Mme Claire Aragau ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Claire Aragau directrice par intérim de l'unité UMR7218, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire Aragau, délégation de signature est donnée à Mme Jodelle Zellaoui-Léger, PEA, M. Jérôme Boissonade, MC, et M. Charles-Henri Rossignol, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n°DEC214079DR05 du 23 décembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220526DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier le Noe, directeur de l'unité UMR7220 intitulée Institut des Sciences sociales du Politique (ISP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7220, intitulée Institut des Sciences sociales du Politique (ISP), dont le directeur est M. Olivier le Noe;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier le Noe, directeur de l'unité UMR7220, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier le Noe, délégation de signature est donnée à Mme Aleksandra Mikanovic, IECN, M. Baptiste Coulmont, PU, à Mme Sarah Gensburger, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182037DR05 du 9 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220537DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bellanger, directeur de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS), dont le directeur est M. Emmanuel Bellanger ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Emmanuel Bellanger, directeur de l'unité UMR8058, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Bellanger, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Lespinet-Moret, PU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC183202DR05 du 1<sup>er</sup> janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220538DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier Romain directeur de l'unité UMR8051 intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8051, intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS), dont le directeur est M. Olivier Romain ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Romain, directeur de l'unité UMR8051, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Romain, délégation de signature est donnée à Mme Elena-Véronica Belmega, MC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200203DR05 du 1<sup>er</sup> janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220539DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Halperin, directeur de l'unité UMR7074 intitulée Centre de Théorie et Analyse du Droit (CTAD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7074 intitulée Centre de Théorie et Analyse du Droit (CTAD), dont le directeur est M. Jean-Louis Halperin ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Louis Halperin, directeur de l'unité UMR7074, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis Halperin, délégation de signature est donnée à M. Eric Millard, PU, Mme Stéphanie Hennette Vauchez, PU, Robert Carvais, DR2 aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC152047DR05 du 17 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220540DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Manuel Charpy, directeur de l'unité UAR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3103, intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu), dont le directeur est M. Manuel Charpy

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création des unités d'appui et de recherche ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Manuel Charpy, directeur de l'unité UAR3103, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Manuel Charpy, délégation de signature est donnée à Mme Claudine Piaton, IR, et M. Philippe Hyvoz, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC200084DR05 du 1<sup>er</sup> janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220541DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Laure Bally-Cuif, directrice de l'unité UMR3738 intitulée Département Biologie du Développement et Cellules Souches, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3738 intitulée Département Biologie du Développement et Cellules Souches, dont la directrice est Mme Laure Bally-Cuif ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laure Bally-Cuif, directrice de l'unité UMR3738, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure Bally-Cuif, délégation de signature est donnée à M. Romain Levayer, DR, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et Mme Hélène Ribierre, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC210704DR05 du 1<sup>er</sup> février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220542DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Varrel directrice de l'unité UAR2999 intitulée Unité support aux Études Aréales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2999, intitulée Unité support Études Asiatiques, dont la directrice est Mme Aurélie Varrel ;

**Vu** la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

**Vu** la décision DEC213071INSHS du 2 novembre 2021 portant changement d'intitulé de l'UAR2999 intitulée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 Unité support aux Études Aréales ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Aurélie Varrel directrice de l'unité UAR2999, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Varrel, délégation de signature est donnée à Mme Claire Le Poulennec, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC212241DR05 du 17 juin 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220546DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Myriam Cottias, directrice de l'unité UAR2502 intitulée Centre international de recherches sur les esclavages et post-esclavages (CIRESC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191247DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR2002, intitulée Centre international de recherches sur les esclavages et post-esclavages (CIRESC), dont la directrice est Mme Myriam Cottias ;

**Vu** la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'unités de service et de recherche (USR) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Myriam Cottias, directrice de l'unité UAR2502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam Cottias, délégation de signature est donnée à Mme Audrey Célestine, MC, et M. Antonio Mendes, MC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC200603DR05 du 1<sup>er</sup> janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220561DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Vergnaud, directeur de l'unité FR2006 intitulée Fédération de Recherche pour les Sciences Sociales des Comportements Humains (S2CH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191243DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité FR2006, intitulée Fédération de Recherche pour les Sciences Sociales des Comportements Humains (S2CH), dont le directeur est M. Jean-Christophe Vergnaud ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Vergnaud, directeur de l'unité FR2006, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

La décision n° DEC170222DR05 du 24 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220563DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Yannick Marandet, directeur de l'unité FR3029 Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER (FR FCM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191243DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité FR3029 intitulée Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER (FR FCM), dont le directeur est M. Yannick Marandet ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yannick Marandet, directeur de l'unité FR3029, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick Marandet, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Peinturier, IECN aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC150267DR05 du 21 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220567DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Marc Delarue directeur de l'unité UMR3528 intitulée Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC213778DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3528, intitulée Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux, dont le directeur est M. Marc Delarue;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Delarue, directeur de l'unité UMR3528, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Delarue délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC202148DR05 du 2 décembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220689DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Barras, directeur de l'unité UMR6047 intitulée Microbiologie intégrative et moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC200548INSB du 21 février 2020 portant création de l'unité UMR2001, intitulée Microbiologie intégrative et moléculaire, dont le directeur est M. Frédéric Barras ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6047, Microbiologie intégrative et moléculaire, dont le directeur est M. Frédéric Barras ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric Barras, directeur de l'unité UMR6047, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Barras, délégation de signature est donnée à M. Bruno Dupuy, DR1, Mme Rebecca Pavillard, T, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC201767DR05 du 30 septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220702DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Turci, directeur de l'unité MOY1688 intitulée Direction déléguée aux achats et à l'innovation (DDAI) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifié portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

**Vu** la décision DEC211796DAJ du 23 avril 2021 nommant M. Sébastien Turci, directeur délégué aux achats et à l'innovation, à compter du 26 avril 2021 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sébastien Turci, directeur de l'unité MOY1688, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Turci, délégation de signature est donnée à Mme Hélène Bodereau, IE, M. Jérémy Bakkalian, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC212211DR05 du 15 juin 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220729DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Bénézech, directeur de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC211000DAJ du 03 mars 2021 portant nomination de M. Philippe Bénézech aux fonctions de directeur des systèmes d'information à compter du 15 mars 2021 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Bénézech, directeur de l'unité MOY1678, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Bénézeth, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel IRHC, à Mme Marie-Chitra Iriart, catégorie A+, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC211327DR05 du 17 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220803DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Magali Lisbonne, responsable du Service Central des Concours, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC213923DAJ du 17 décembre 2021 nommant Magali Lisbonne, responsable du Service Central des Concours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Magali Lisbonne, responsable du Service Central des Concours, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Magali Lisbonne, délégation de signature est donnée à M. Stéphane Pagnat, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC172562DR05 du 7 septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220917DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Despet, responsable du Service central de la paie, rattaché à l'unité MOY1646 intitulée Direction des comptes et de l'information financière (DCIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC151482DAJ du 30 juin 2015 portant nomination de l'unité M. Frédéric Despet aux fonctions de responsable du Service central de la paie ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric Despet, responsable du Service central de la paie, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Despet, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Curaut, M. Alain Dedenis, Mme Alexandra Phares, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180612DR05 du 6 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220965DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Groudiev, directrice de l'unité UAR2011 intitulée Unité support du Pôle Documentaire du Campus Condorcet (UPD2C), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC192067INSHS du 29 octobre 2019 portant création de l'unité UMS2011, intitulée Unité support du Pôle Documentaire du Campus Condorcet (UPD2C), dont la directrice est Mme Stéphanie Groudiev ;

**Vu** la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités mixtes de service (UMS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Stéphanie Groudiev, directrice de l'unité UAR2011, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

La décision n° DEC193145DR05 du 1<sup>er</sup> septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220328DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Malika Rahal, directrice de l'unité UMR8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent (IHTP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent (IHTP), dont la directrice est Mme Malika Rahal ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Malika Rahal, directrice de l'unité UMR8244, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Malika Rahal, délégation de signature est donnée à Mme Pauline Peretz, MC et Mme Monia Dridi, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182621DR05 du 27 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



## **DEC220189DAJ**

**Décision portant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est (DR06)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181940DR06 du 26 juin 2018 nommant Mme Caroline François aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Centre-Est ;

**Vu** la décision DEC191404DAJ du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

**Vu** la décision DEC192590DAJ du 30 septembre 2019 portant fin de fonction et nomination de M. Arnaud François aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision DEC193135DR06 portant nomination de M. Etienne Fleuret aux fonctions de responsable du service ressources humaines adjoint de la délégation régionale Centre-Est ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est (DR06), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque



celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## 1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## 1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;



- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;



- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

#### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

#### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

#### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Arnaud François, adjoint à la déléguée régionale à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale, et de M. Arnaud François, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Caroline François, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale, de M. Arnaud François, adjoint à la déléguée régionale, et de Mme Caroline François, responsable du service



des ressources humaines, délégation est donnée à M. Etienne Fleuret, responsable du service ressources humaines adjoint, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.1 de l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

**Art. 5.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



**DEC220078DR06**

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie , dont le directeur est Laurent LARGER

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Fei GAO**, directeur adjoint et professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fei GAO** délégation est donnée à **Mme .Ausrine BARTASYTE**, directrice adjointe et professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fei GAO** et de **Mme .Ausrine BARTASYTE**, délégation est donnée à **Mr Florian BOUCHERIE**, secrétaire général aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fei GAO**, de **Mme .Ausrine BARTASYTE** et de **Mr Florian BOUCHERIE**, délégation est donnée à Mme **Fabienne FICHEPOIL**, responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement de **M.Fei GAO** , de **Mme .Ausrine BARTASYTE**, de **Mr Florian BOUCHERIE** et de **Mme Fabienne FICHEPOIL**, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- **M. Mickael HILAIRET**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- **M. Yann KERSALE**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- **M. Julien BOURGEOIS**, Directeur du département DISC ;
- **M. Philippe PICART** Professeur UFC, directeur du département Mécanique Appliquée;
- **M. Maxime JACQUOT**, Professeur UFC, Directrice du département Optique ;
- **M. Yann LE GORREC**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département AS2M ;
- **M. Vincent LAUDE**, directeur recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- **M. Thomas BARON**, Ingénieur de recherche à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon,

#### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon le 3 janvier 2022

Le directeur d'unité  
Laurent LARGER



**DEC220610DR06**

**Décision portant délégation de signature à Mr Jean-Luc SIX, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire dont la directrice est Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr Jean-Luc SIX, PR et directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 6 janvier 2022

La directrice d'unité  
Marie-Christine AVERLANT-PETIT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**DEC220077DR06**

Décision portant délégation de signature à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie dont le directeur est Laurent LARGER ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent Larger**, délégation de signature est donnée à **M. Fei GAO**, directeur adjoint et professeur à l'Université de Franche Comté, à **Mme Ausrine BARTASYTE**, directrice adjointe et professeur à l'Université de Franche-Comté, à **Mr Florian BOUCHERIE**, secrétaire général et à **Mme Fabienne FICHEPOIL**, responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Mickael HILAIRET**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Yann KERSALE**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- à **M. Julien BOURGEOIS**, Directeur du département DISC ;
- à **M. Philippe PICART**, Professeur Université de Franche Comté, directeur du département Mécanique Appliquée;
- à **M. Maxime JACQUOT**, Professeur Université de Franche Comté Directeur du département Optique ;
- à **M. Yann LE GORREC**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département AS2M ;
- à **M. Vincent LAUDE**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Thomas BARON**, Ingénieur de recherche à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon,

**Article 4**

La décision n° DEC212458DR06 du 15 juin 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 03 janvier 2022

La déléguée régionale  
Edwige HELMER-LAURENT



**DEC220599DR06**

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, directrice de l'unité UMR7065 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX (IRAMAT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC19191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité de l'unité UMR7065 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX dont la directrice est Mme Sylvia NIETO-PELLETIER ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER directrice de l'unité UMR7065, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, délégation de signature est donnée à Mr Philippe DILLMANN, DR1 et directeur-adjoint, à Mme Karine NAUDIN, AI et chargée de coordination administrative et financière, à Mme Florence TANGUY, AI et assistante en gestion administrative et financière et à Mme Gwenaëlle BREARD, AI et assistante en gestion administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC192224DR06 du 26 aout 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy le 3 janvier 2022

La Déléguée Régionale  
Edwige HELMER-LAURENT



**DEC220696DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Arnaud FRANCOIS, Mme Caroline FRANCOIS, M. Etienne FLEURET, Mme Colette THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191404DAJ du 1<sup>er</sup> juillet 2019 nommant Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Arnaud FRANCOIS**, adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud FRANCOIS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **Mme Caroline FRANCOIS**, Responsable du service des ressources humaines pour la circonscription Centre-Est.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud FRANCOIS, de Mme Caroline FRANCOIS délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **Mme Colette THOMAS**, IR et responsable du service moyens, affaires générales et institutionnelles de la délégation.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud FRANCOIS, de Mme Caroline FRANCOIS et de Mme Colette THOMAS délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **M. Etienne FLEURET**, responsable du service des Ressources Humaines adjoint

**Article 5**

La décision DEC201177DR06 du 30 janvier 2020 est abrogée.





**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Edwige HELMER-LAURENT



**DEC220603DR06**

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud FRANCOIS, Mme Caroline FRANCOIS, M. Etienne FLEURET, Mme Colette THOMAS et Mme Sylvie DANIN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale de la délégation Centre-Est

**LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC181940DR06 du 1<sup>er</sup> juillet 2018 nommant Mme Caroline FRANCOIS, aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision DEC191404DAJ du 1<sup>er</sup> juillet 2019 nommant Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est;

**Vu** la décision DEC192591DAJ du 30 septembre 2019 nommant M. Arnaud FRANCOIS aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision DEC193135DR06 du 13 janvier 2020 nommant M. Etienne FLEURET, aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines adjoint pour la circonscription Centre-Est ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est, délégation est donnée à M. Arnaud FRANCOIS, adjoint à la déléguée régionale, à Mme Caroline FRANCOIS, responsable du service des Ressources Humaines, et à Mme Colette THOMAS, ingénieur de recherche, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Edwige HELMER-LAURENT.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline FRANCOIS et de Mme Colette THOMAS, délégation est donnée à M. Etienne FLEURET, responsable du service des Ressources Humaines adjoint, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Edwige HELMER-LAURENT.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est, délégation est donnée à Mme Sylvie DANIN, assistant ingénieur, à l'effet de signer les ordres de mission émis dans le cadre de la Formation Permanente.



**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 03 janvier 2022

La déléguée régionale  
Edwige HELMER-LAURENT



**DEC220611DR06**

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT directrice de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC19191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire ;

**Vu** la décision DEC213898INC du 6 janvier 2022 portant nomination de Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Macromoléculaire (LCPM)

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT directrice par intérim de l'unité UMR7375, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, délégation de signature est donnée à Mr Jean-Luc SIX, PR et directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC192226DR06 du 26 aout 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy le 6 janvier 2022

La Déléguée Régionale  
Edwige HELMER-LAURENT



## **DEC220190DAJ**

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC151332DAJ du 12 juin 2015 portant nomination de Mme Aurélie De Sousa aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne ;



**Vu** la décision DEC162231DR07 du 9 septembre 2016 portant nomination de M. Denis Duplat aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC193122DR07 du 9 décembre 2019 portant nomination de Mme Virginie Farré-Durand aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Rhône-Auvergne ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 23 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07) ;

**Vu** la décision DEC213738DRH du 25 novembre 2021 portant nomination de Mme Carole Saucé aux fonctions de responsable du pôle gestion des carrières du service ressources humaines de la délégation régionale Rhône-Auvergne ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à M. Laurent Barbieri, délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;



- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;





- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;



- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Barbieri, délégué régional, délégation est donnée à Mme Aurélie De Sousa, adjointe au délégué régional à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.



**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Barbieri, délégué régional, et de Mme Aurélie De Sousa, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Virginie Farré-Durand, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Barbieri, délégué régional, de Mme Aurélie De Sousa, adjointe au délégué régional, de M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation, et de Mme Virginie Farré-Durand, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Carole Saucé, responsable du pôle gestion des carrières du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.1. de l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

**Art. 5.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC220692DR07

Décision portant délégation de signature à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5261 intitulée Pathophysiologie et génétique du neurone et du muscle, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité UMR5261, intitulée Pathophysiologie et génétique du neurone et du muscle, dont le directeur est Laurent SCHAEFFER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5261, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à M. Patrick LOMONTE, directeur adjoint, à Mme Helene PUCCIO, directrice adjointe et à Mme Andree DEFOURS, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2022, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1er février 2022

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



DEC220949DR07

Décision modifiant la décision n°DEC211404DR07 du 18 mars 2021, portant délégation de signature à M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, dont le directeur est Grégoire ROTA-GRAZIOSI ;

**Vu** la décision DEC211404DR07 du 18 mars 2021, portant délégation de signature à M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI directeur de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International ;

**Vu** la décision DEC213744INSHS du 6 Janvier 2022 portant nomination de M. Simone BERTOLI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International ;



**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de la decision DEC211404DR07 du 18 Mars 2021, susvisée, est modifiée comme suit;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, délégation de signature est donnée à M. Simone BERTOLI, directeur adjoint et à M. Johan GUIOT, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 2**

La présente décision, qui prend effet au 6 Janvier 2022, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 Février 2022

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## DEC220693DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BESSEREAU, directeur de l'unité UMR5284 intitulée Mécanismes en sciences de la vie intégrative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité UMR5284, intitulée Mécanismes en sciences de la vie intégrative, dont le directeur est Jean-Louis BESSEREAU ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BESSEREAU, directeur de l'unité UMR5284, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BESSEREAU, délégation de signature est donnée à Mme Valerie CASTELLANI, directrice adjointe, à M. Christophe MARCELLE, directeur adjoint et à Mme Andree DEFOURS, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2022, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1er février 2022

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI



## **DEC220191DAJ**

**Décision portant délégation de signature à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC990001DR08 du 7 janvier 1999 portant nomination de M. Christophe Terrasse aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Centre) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC131730DR08 du 22 mai 2013 portant nomination de Mme Isabelle Prud'Homme aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC160689DAJ du 23 mars 2016 portant nomination de Mme Marion Blin aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de délégué régional de la circonscription pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC212940DR08 du 24 septembre 2021 portant nomination de M. Cédric Lebailly aux fonctions de responsable du service du partenariat et de la valorisation (Limousin Poitou-Charentes) ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;




- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
  - les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
  - les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
  - les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
  - les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
  - les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- 

- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;



- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Hamon, délégué régional, délégation est donnée à Mme Marion Blin, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Hamon, délégué régional, et de Mme Marion Blin, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Isabelle Prud'Homme, responsable du service des ressources humaines, à M. Christophe Terrasse, responsable du service partenariat et valorisation Centre, et à M. Cédric Lebailly, responsable du service du partenariat et de la valorisation Limousin Poitou-



Charentes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1.

**Art. 4.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## **DEC220192DAJ**

**Décision portant délégation de signature à M. Patrice Soullié, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC122303DR10 du 1<sup>er</sup> septembre 2012 portant nomination de Mme Doris Pflumio aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullié aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alsace ;



**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC182911DAJ du 9 novembre 2018 portant nomination de M. Kevin Geiger aux fonctions d'adjoint au délégué régional de la circonscription Alsace ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à M. Patrice Soullié, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.



## 1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## 1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-



453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;



- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Soullié, délégué régional, délégation est donnée à M. Kevin Geiger, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Soullié, délégué régional, et de M. Kevin Geiger, adjoint au délégué régional, délégation est donnée à Mme Doris Pflumio, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.



**Art. 4.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC220655DR10

**Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BLANCHARD et Mme Sandrine KRAUTH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA)**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité UMR7042, intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA), dont le directeur est M. Frédéric LEROUX ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Nicolas BLANCHARD, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BLANCHARD, délégation est donnée à Mme Sandrine KRAUTH, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 31 janvier 2022



Le directeur d'unité  
Frédéric LEROUX

<sup>1</sup> Pour mémoire, le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC220662DR10

**Décision portant délégation de signature à M. Jérôme BEUCHEZ, directeur de l'unité UMR7069 intitulée Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 14 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité UMR7069, intitulée Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCS), dont le directeur est M. Jérôme BEUCHEZ ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme BEUCHEZ, directeur de l'unité UMR7069, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme BEAUCHEZ, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel DROIT, Professeur, à Mme Anaïk PIAN, Professeur, et à Mme Cathy BLANC-REIBEL, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **31 JAN. 2022**

  
Le délégué régional  
Patrice SOULLIE





## **DEC220193DAJ**

**Décision portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC192934DR11 du 20 novembre 2019 portant nomination de Mme Stéphanie Mainard aux fonctions de responsable du Service des ressources humaines de la délégation Alpes ;

**Vu** la décision DEC190004DR11 du 2 janvier 2019 portant nomination de M. Clément Aubert aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Alpes ;

**Vu** la décision DEC190044DR11 du 2 janvier 2019 portant nomination de Mme Nathalie Argoud aux fonctions de responsable adjointe du service partenariat et valorisation de la délégation Alpes ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie Fraisse aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) ;

**Vu** la décision DEC213440DAJ du 22 octobre 2021 portant nomination de Mme Marie Achin aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation permanente est donnée à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**


- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;

- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
  - les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
  - les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
  - les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
  - les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
  - les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- 

- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;



- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Marie Achin, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérés au 1.1.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale, et de Mme Marie Achin, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Stéphanie Mainard, responsable du service des ressources humaines, et à M. Clément Aubert, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur

général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe mentionnés au 1.1.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale, de Mme Marie Achin, adjointe à la déléguée régionale, de Mme Stéphanie Mainard, responsable du service des ressources humaines, et de M. Clément Aubert, responsable du service partenariat et valorisation, délégation est donnée à Mme Nathalie Argoud, adjointe au responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 5.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC220918DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jorg ACKERMANN, directeur de l'unité GDR3368 intitulée Organic Electronics for the new ERA (OERA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR3368, intitulée «Organic Electronics for the new Era (OERA)», dont le directeur est M. Jorg ACKERMANN ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jorg ACKERMANN, directeur de l'unité GDR3368, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jorg ACKERMANN**, délégation de signature est donnée à **M. Olivier MARGEAT**, MC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>

**Article 3**

La décision n° DEC213184DR12 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE





## DEC220060DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur de l'unité UMR7334, intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7334, intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence, dont le directeur est Jean-Luc AUTRAN ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur de l'unité UMR7334, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Luc AUTRAN**, délégation de signature est donnée à :

- **M. Christophe GIRARDEAUX**, professeur et **M. Alain ESCODA**, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>,
- **Mme Paule SANTANTONIO**, AI, **Mme Véronique MUNUSAMI**, AI, **Mme Johanne BURLES**, AI, **M. Yves KLEIN**, AI, **Mme Zolika DJELLOULI**, TCE, et à **Mme Lydia CARLIER**, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> pour les engagements inférieurs à 40K euros.
- **Mme Leslie SCALA**, IEHC, pour la certification du service fait uniquement.

## Article 3

La décision n° DEC213004DR12 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC220928DR12

Décision portant délégation de signature à M. Yoel FORTERRE , directeur de l'unité GDR2007 intitulée Biophysique et biomécanique des plantes (PhyP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité GDR2007, intitulée « Biophysique et biomécanique des plantes », dont le directeur est Yoel FORTERRE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Yoel FORTERRE, directeur de l'unité GDR2007, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Yoel FORTERRE**, délégation de signature est donnée à **M. Christophe ELOY**, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>

**Article 3**

La décision n° DEC213130DR12 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC220829DR12

**Décision portant délégation de signature à Mme Rosa COSSART, responsable scientifique du projet H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 intitulé Reverse engineering the assembly of the hippocampal scaffold with novel optical and transgenic strategies (HOPE) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DÉLEGUÉE RÉGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

### DÉCIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, délégation est donnée à Mme Rosa COSSART, responsable scientifique du projet H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 intitulé Reverse engineering the assembly of the hippocampal scaffold with novel optical and transgenic strategies (HOPE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du projet H2020-ERC-SYG-2020 précité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à la réalisation du projet susvisé, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L.2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits du projet susvisé ;
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosa COSSART, délégation de signature est donnée à M. Antoine GIRAULT, IE CNRS et à Mme Nathalie MAIRATA, AI CNRS à l'effet exclusif de certifier le service fait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement 6 mois après la date de fin du projet susvisé H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 ou en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La déléguée régionale  
Aurélie PHILIPPE



## **DEC220194DAJ**

**Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140224DR12 du 20 janvier 2014 portant nomination de Mme Julia Fargeot aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC151740DR12 du 23 juillet 2015 portant nomination de Mme Louiza Sanchez aux fonctions d'adjointe à la responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène Boyer aux fonctions d'adjointe à la responsable des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M Vincent Audibert aux fonctions de responsable ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC192507DAJ du 30 septembre 2019 portant nomination de Mme Nathalie Pasqualini aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et de Corse (DR12) ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation permanente est donnée à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;



- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;





- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;



- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Nathalie Pasqualini, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.



**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale, et de Mme Nathalie Pasqualini, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Julia Fargeot, responsable du service partenariat et valorisation, et à Monsieur Vincent Audibert, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale, de Mme Nathalie Pasqualini, adjointe à la déléguée régionale, de Mme Julia Fargeot, responsable du service partenariat et valorisation, et de Monsieur Vincent Audibert, responsable des ressources humaines, délégation est donnée à Madame Louiza Sanchez, adjointe à la responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Hélène Boyer, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 5.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC220925DR12

Décision portant délégation de signature à M. Yannick DONNADIEU, directeur de l'unité GDR3641 intitulée Climat, Environnement et Vie : les apports du pré-quaternaire (CEV) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR3641, intitulée Climat, Environnement et Vie : les apports du pré-quaternaire (GDR CEV), dont le directeur est M. Yannick DONNADIEU ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Yannick DONNADIEU, directeur de l'unité GDR3641, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

La décision n° DEC213369DR12 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC220926DR12

Décision portant délégation de signature à M. Bruno LOMBARD, directeur de l'unité GDR2022 intitulée « à l'interface de l'acoustique physique et de la mécanique théorique (MECAWAVE) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2022, intitulée « A l'interface de l'acoustique physique et de la mécanique théorique (MECAWAVE) », dont le directeur est M. Bruno LOMBARD ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Bruno LOMBARD, directeur de l'unité GDR2022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

La décision n° DEC213159DR12 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La déléguée régionale  
Aurélie PHILIPPE



## DEC220927DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049 intitulée Image et sciences sociales (GDR FabImage), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2049, intitulée Image et sciences sociales (GDR FabImage), dont le directeur est M. Boris PETRIC ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Boris PETRIC**, directeur de l'unité GDR2049, délégation de signature est donnée à **Mme Claudie JOLIVET**, IE et à **Mme Lydie PERRIN-OBERT**, TCE (pour les engagements inférieurs à 2000 euros), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC213160DR12 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC220009DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marc BERNARDOT, directeur de l'unité UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR7064, intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), dont le directeur est Pierre FOURNIER ;

**Vu** la décision DEC211709INSHS du 17 juin 2021 portant nomination de M. Marc BERNARDOT aux fonctions de directeur par intérim, et M. Mohamed TOZY, directeur adjoint par intérim de l'UMR7064 Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire ;

**Vu** la décision DEC212306INSHS du 23 septembre 2021 portant nomination de M. Marc BERNARDOT aux fonctions de directeur, et M. Mohamed TOZY, directeur adjoint de l'UMR7064 Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS) ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Marc BERNARDOT, directeur de l'unité UMR7064, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Marc BERNARDOT**, délégation de signature est donnée à **M. Mohamed TOZY**, professeur, à **M. Adrien CHATEAUREYNAUD**, attaché principal, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et à **Mme Stéphanie MEIRANESIO**, TCS, uniquement pour la certification du service fait.

#### **Article 3**

La décision n° DEC212686DR12 du 24 septembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC220014DR12

Décision portant délégation de signature à M. Yves BOURNE, directeur de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques (AFMB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7257, intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques, dont le directeur est M. Yves BOURNE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Yves BOURNE, directeur de l'unité UMR7257, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Yves BOURNE**, délégation de signature est donnée à **M. Bruno CANARD**, DR, **M. Juan REGUERA**, DR et **Mme Patricia CLAMECY**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC212693DR12 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC220125DR12

### Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale de la délégation Provence et Corse

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC192507DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie PASQUALINI aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC131123DR12 du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Julia FARGEOT aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène BOYER aux fonctions de responsable adjointe du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M. Vincent AUDIBERT aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC210425DR12 du 2 janvier 2021 portant nomination de Mme Céline REYNIER aux fonctions de responsable du service affaires générales de la délégation Provence et Corse ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Nathalie PASQUALINI, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale, et de Mme Nathalie PASQUALINI, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Julia FARGEOT responsable du service partenariat et valorisation, à Monsieur Vincent AUDIBERT, responsable du service ressources humaines et à Mme Céline REYNIER, responsable du service affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, et à



Mme Hélène BOYER, adjointe au responsable du service ressources humaines, pour le domaine de l'action sociale et la formation permanente

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC220127DR12

Décision portant délégation de signature au sein de la délégation Provence et Corse pour la certification du service fait

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC192508DAJ du 30 septembre 2019 modifiée par la décision DEC202289DAJ du 18 décembre 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS

**Vu** la décision DEC190909DAJ du 16 janvier 2020 modifiée relative aux conditions de délégations de signatures consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription

**Vu** la décision DEC192507DAJ du 30 septembre 2019 portant nomination de Mme Nathalie PASQUALINI aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

**Vu** la décision DEC131123DR12 du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Julia FARGEOT aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène BOYER aux fonctions de responsable adjointe du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M. Vincent AUDIBERT aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC210425DR12 du 2 janvier 2021 portant nomination de Mme Céline REYNIER aux fonctions de responsable du service affaires générales de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC220125DR12 du 1er janvier 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie PASQUALINI, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale de la délégation Provence et Corse ;

### DECIDE :

Art. 1<sup>er</sup> - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale, de Mme Nathalie PASQUALINI, adjointe à la déléguée régionale, de Mme Julia FARGEOT, responsable du service partenariat et valorisation, de M. Vincent AUDIBERT, responsable du service ressources humaines et de Mme Céline REYNIER, responsable du service affaires générales, pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée aux agents suivants :

M. Claude MUSACCHIA, Mme Odile MARTIN ou Mme Anne Marie D'AMICO, affectés au pôle Achat du service financier et comptable, à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait pour :

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement des unités, d'un montant supérieur au seuil européen<sup>1</sup> applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- les marchés publics et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement des services de la délégation.

Mme Sandrine TOBOSO et Mme Christine BIRBA, affectées au service technique et logistique et Mme Marie RAMOS, assistante de la déléguée régionale et responsable des crédits DAG et action vers les laboratoires, à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait pour :

- les marchés publics et commandes relevant de leurs activités.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.

## DEC220648DR13

Décision portant modification de la décision **DEC212292DR13** donnant délégation de signature à Philippe PASERO directeur de l'unité UMR9002 intitulée Institut de Génétique Humaine (IGH) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR9002 intitulée *Institut de Génétique Humaine (IGH)*, dont le directeur est M. Philippe PASERO

**Vu** la décision DEC213499INSB du 21 janvier 2022, portant nomination de Mme Corinne Grey aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR9002 intitulée *Institut de Génétique Humaine (IGH)*, dont le directeur est M. Philippe PASERO ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sur la décision portant le n° DEC212292DR13, les dispositions relatives à l'UMR9002 sont modifiées comme suit :

La ligne suivante :

« Intitulée : Directrice adjointe par intérim »

Est remplacée par

« Intitulée : Directrice adjointe »

#### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin du CNRS

Fait à Montpellier, le 28 janvier 2022

Le Délégué Régional



Jérôme VITRE



**DEC220660DR13**

Décision portant délégation de signature à **Mme Annaïg LE GUEN**, directrice de l'unité **UAR3278** intitulée **Centre de Recherche Insulaire et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021, portant modification de typologie et recodification de l'unité de service et de recherche n°3278 (USR3278), en unité d'appui à la recherche n°3278 (UAR3278), *pour le Centre de Recherche Insulaire et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE)* dont la directrice est Mme Annaïg LE GUEN.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Mme Annaïg LE GUEN**, directrice de l'unité **UAR3278**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Annaïg LE GUEN**, délégation de signature est donnée à **Mme TOLOU Nathalie**, IE EPHE, à **M. Fabien MORAT**, IR CNRS et à **M. Valeriano PARRAVICINI** Directeur Adjoint DE EPHE aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 31 janvier 2022

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



## **DEC220195DAJ**

**Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC131990DR13 du 24 juin 2013 portant nomination de Mme Gwladys Maure aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines de la délégation Occitanie Est ;

**Vu** la décision DEC133474DAJ du 10 décembre 2013 portant nomination de M. Jocelyn Méré aux fonctions d'adjoint au délégué régional de la délégation Occitanie Est ;

**Vu** la décision DEC141676DR13 du 11 juin 2014, portant nomination de M. Guillaume Rochet aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Occitanie Est ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est (DR13) ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;




- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
  - les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
  - les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
  - les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
  - les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
  - les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- 



- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;



- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Vitre, délégué régional, délégation est donnée à M. Jocelyn Méré, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Vitre, délégué régional, et de M. Jocelyn Méré, adjoint au délégué régional, délégation est donnée à Mme Gwladys Maure, responsable du service des ressources humaines, et à M. Guillaume Rochet, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS,



l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 4.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC220140DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Frédéric HUYNH**, directeur de l'unité UAR2013 intitulée **Coordination Pôles de données et de services pour le Système Terre (CPST)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021, portant modification de typologie et recodification de l'Unité mixtes de service n°2013 (UMS2013) en Unités d'appui et de recherche n°2013 (UAR2013), intitulée *Coordination Pôles de données et de services pour le Système Terre (CPST)* dont le directeur est M. Frédéric HUYNH

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Frédéric HUYNH**, directeur de l'unité mixte **UAR2013**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2021.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric HUYNH, délégation de signature est donnée à **Mme LEJARZA Karine, IE** aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° **DEC192494DR13** du **16 septembre 2019** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 6 janvier 2022

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC220725DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier GUILLAUME, à Mme Camille PARMESAN, à M. José MONTOYA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2029, intitulée Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE), et à Mme Claire SEZILLES DE MAZANCOURT, responsable pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3762 – TheoMoDive**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC214085DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité intitulée Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE) sous la forme d'unité d'appui à la recherche UAR2029, dont le directeur est M. Michel LOREAU ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Olivier GUILLAUME directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUILLAUME, délégation est donnée à Mme Camille PARMESAN directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUILLAUME et de Mme Camille PARMESAN, délégation est donnée à M. José MONTOYA chef d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### Article 4

Pour les actes relevant du groupement de recherche GDR3762 intitulé Théorie et Modélisation de la Biodiversité (TheoMoDive), délégation est donnée à Mme Claire SEZILLES DE MAZANCOURT, responsable du GDR3762 – TheoMoDive (GDR2021), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le

Le directeur d'unité  
Michel LOREAU

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC220724DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Michel LOREAU directeur de l'unité UAR2029 intitulée Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la décision DEC214085DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité intitulée Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE) sous la forme d'unité d'appui à la recherche UAR2029, dont le directeur est M. Michel LOREAU ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel LOREAU, directeur de l'unité UAR2029, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LOREAU, délégation de signature est donnée à M. Olivier GUILLAUME directeur adjoint, à Mme Camille PARMESAN directrice adjointe, à M. José MONTOYA chef d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et pour les actes du groupement de recherche Théorie et Modélisation de la Biodiversité (TheoMoDive), à Mme Claire SEIZILLES DE MAZANCOURT, responsable du GDR3762 – TheoMoDive (GDR2021), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182533DR14 du 12 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 février 2022

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD





DEC220711DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre BRANCHER, à M. Denis BOURREL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5502, intitulée Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT) et à Mme Catherine COLIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR2799 – MFA**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5502, intitulée Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT), dont le directeur est M. Eric CLIMENT ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pierre BRANCHER, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BRANCHER, délégation est donnée à M. Denis BOURREL secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Pour les actes relevant du groupement de recherche Micropesanteur Fondamentale et Appliquée (MFA), délégation est donnée à Mme Catherine COLIN responsable du groupement de recherche GDR2799 – MFA [RT-GDR2022], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 février 2022

Le directeur d'unité  
Eric CLIMENT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC220710DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Eric CLIMENT, directeur de l'unité UMR5502 Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT), par le) délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5502 Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT), dont le directeur est Eric CLIMENT ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric CLIMENT directeur de l'unité UMR5502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric CLIMENT, délégation de signature est donnée à M. Pierre BRANCHER directeur adjoint, à M. Denis BOURREL secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et pour les actes du groupement de recherche Micropesanteur Fondamentale et Appliquée (MFA), à Mme Catherine COLIN, responsable pour le GDR2799 – MFA (RT-GDR2022), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC163081DR14 du 15 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, 3 février 2022

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD



DEC220511DR14

**Décision portant délégation de signature à Mme Nadine MAROUZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3667 intitulée Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité intitulée Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP), dont le directeur est Jean-Luc ESTIVALEZES ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nadine MAROUZE, chargée d'affaires calcul, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 février 2022

Le directeur d'unité  
Jean-Luc ESTIVALEZES

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC220510DR14

**Décision portant délégation de signature à Jean-Luc ESTIVALEZES, directeur de l'unité UAR3667 intitulée Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité intitulée Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP), dont le directeur est Jean-Luc ESTIVALEZES ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Luc ESTIVALEZES directeur de l'unité UAR3667 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc ESTIVALEZES, délégation de signature est donnée à Mme Nadine MAROUZE chargée d'affaires calcul, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC180359DR14 du 22 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 février 2022

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD



DEC DEC220794DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Franck BARTHE, directeur de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5219, intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT), dont le directeur est M. Franck BARTHE ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Franck BARTHE, directeur de l'unité UMR5219, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck BARTHE, délégation de signature est donnée à M. Franck BOYER directeur adjoint, à M. Laurent MANIVEL directeur adjoint, à Mme Nicole LHERMITTE secrétaire générale,

et pour les actes de groupement de recherches Statistiques et Santé à M. Philippe SAINT PIERRE, responsable du GDR3476 – Stat et Santé, et pour les actes de groupement de recherches Dynamique Quantique à M. Jean-Marc BOUCLET, responsable du GDR3274 – DynQua,

aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC200253DR14 du 27 janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 8 février 2022

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD





DEC220795DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Franck BOYER, à M. Laurent MANIVEL et à Mme Nicole LHERMITTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT), et pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) pour les groupements de recherche GDR3476 – Stat et Santé à M. Philippe SAINT PIERRE, et GDR3274 – DynQua à M. Jean-Marc BOUCLET**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT), dont le directeur est M. Franck BARTHE ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Franck BOYER directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck BOYER délégation est donnée à M. Laurent MANIVEL directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck BOYER et de M. Laurent MANIVEL délégation est donnée à Mme Nicole LHERMITTE, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 4

Pour les actes relevant du groupement de recherche Statistique et Santé délégation est donnée à M. Philippe SAINT PIERRE, responsable du groupement de recherche GDR3676 - Stat et Santé [GDR2021] aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 5

Pour les actes relevant du groupement de recherche Dynamique Quantique délégation est donnée à M. Jean-Marc BOUCLET responsable du groupement de recherche GDR3274 – DynQua, [RT-GDR2022] aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

**Fait à Toulouse, le 8 février 2022**

Le directeur d'unité  
Franck BARTHE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC220276DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Mohamed KAÛNICHE, directeur par intérim de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

**Vu** la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS),

**Vu** la décision DEC213951INS2I du 22 décembre 2021 portant cessation de fonctions et nominations de M. Mohamed KAANICHE, directeur par intérim et de Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice-adjointe par intérim de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Mohamed KAANICHE, directeur par intérim de l'unité UPR8001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed KAANICHE, délégation de signature est donnée à Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice adjointe par intérim, à M. Pierre LOPEZ, directeur adjoint, à M. Pierre TEMPLE-BOYER, directeur adjoint, à Mme Nathalie ROMER-ALIAS, responsable administrative, à Mme Hélène CLUZEL responsable du service gestion financière, et pour les actes du groupement de recherche « Recherche Opérationnelle » (RO) à M. Christian ARTIGUES, responsable du GDR3002 - RO, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC210780DR14 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 janvier 2022

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD



## **DEC220196DAJ**

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC105152DR14 du 23 novembre 2010 portant nomination de Mme Ingrid Bonet aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Occitanie Ouest ;

**Vu** la décision DEC133095DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Mme Virginie Mahdi aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la délégation Occitanie Ouest ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191472DR14 du 29 mars 2019 portant nomination de Mme Aline Duynslaeger aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Occitanie Ouest ;

**Vu** la décision DEC192650DR14 du 30 septembre 2019 portant nomination de M. Christophe Chaumier aux fonctions de responsable de service adjoint des ressources humaines de la délégation Occitanie Ouest ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation permanente est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;



- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;



- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;



- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, délégation est donnée à Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.





**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, et de Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Ingrid Bonet, responsable du service des ressources humaines, à M. Emmanuel Vialan, responsable du service des affaires immobilières et logistiques, et à Mme Aline Duynslaeger, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, de Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, de Mme Ingrid Bonet, responsable du service des ressources humaines, de M. Emmanuel Vialan, responsable du service des affaires immobilières et logistiques, et de Mme Aline Duynslaeger, responsable du service partenariat et valorisation, délégation est donnée à M. Christophe Chaumier, responsable de service adjoint des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.1. de l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

**Art. 5.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC220775DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Amengual pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP)**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), dont la directrice est Mme Cécile Zakri ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Corinne Amengual, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne Amengual, délégation est donnée à Mme Béatrice Dupin, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne Amengual et de Mme Béatrice Dupin, délégation est donnée à M. Olivier Mondain-Monval, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 21 janvier 2022

La directrice d'unité  
Cécile Zakri

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique.

DEC220772DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Séverine Saint-Drenant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO), dont le directeur est M. Sébastien Lecommandoux ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Séverine Saint-Drenant, ingénieure d'études à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine Saint-Drenant, délégation est donnée à Mme Corinne Gonçalves de Carvalho, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine Saint-Drenant et de Mme Corinne Gonçalves de Carvalho, délégation est donnée à Mme Aude Manson, ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Pessac, le 19 janvier 2022

Le directeur d'unité  
Sébastien Lecommandoux

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique.

DEC220515DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Patrice Gonzalez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5805 intitulée Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5805 intitulée Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC), dont la directrice est Mme Héléne Budzinki ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrice Gonzalez, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Gonzalez, délégation est donnée à M. Aldo Sottolichio, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Gonzalez et de M. Aldo Sottolichio, délégation est donnée à M. Philippe Martinez, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Gonzalez, de M. Aldo Sottolichio et de M. Philippe Martinez, délégation est donnée à Mme Sandrine Fernandez Sanchez Camins, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Gonzalez, de M. Aldo Sottolichio, de M. Philippe Martinez et de Mme Sandrine Fernandez Sanchez Camins, délégation est donnée à Mme Sandrine Miglierina, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La directrice d'unité  
Hélène Budzinski



## **DEC220197DAJ**

### **Décision portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15)**

#### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

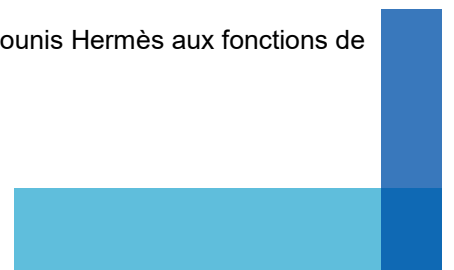
**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171713DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;



**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191646DR15 du 17 juin 2019 portant nomination de Mme Sophie Gambachidzé aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.



## 1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## 1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-





453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;



- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès, délégué régional, délégation est donnée à Mme Karine Argento, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès, délégué régional, et de Mme Karine Argento, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Sophie Gambachidzé, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.



**Art. 4.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC220774DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Zakri, directrice de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), dont la directrice est Mme Cécile Zakri ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Cécile Zakri, directrice de l'UMR5031, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**



En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Zakri, délégation de signature est donnée à Mme Corinne Amengual, ingénieure d'études, Mme Béatrice Dupin, assistante ingénieur et M. Olivier Mondain-Monval, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 janvier 2022

Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220302DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Karine Bassoulet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5115 intitulée Les Afriques dans le Monde (LAM)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement l'UMR5115 intitulée Les Afriques dans le Monde (LAM), dont le directeur est M. David Ambrosetti ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Karine Bassoulet, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine Bassoulet, délégation est donnée à Mme Marie Chambon, assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 3 janvier 2022

Le directeur d'unité  
David Ambrosetti

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC220771DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Lecommandoux, directeur de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO), dont le directeur est M. Sébastien Lecommandoux ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sébastien Lecommandoux, directeur de l'UMR5629, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Lecommandoux, délégation de signature est donnée à Mme Séverine Saint-Drenant, ingénieure d'études, Mme Corinne Goncalves de Carvalho, ingénieure d'études et Mme Aude Manson, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 19 janvier 2022

Le délégué régional  
Younis Hermès





## DEC220605DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Louis TAILLEFER, directeur de l'unité IRL2017 intitulée « Laboratoire Frontières Quantiques » (LFQ), par la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC213768DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité IRL2017 intitulée « Laboratoire Frontières Quantiques » (LFQ), dont le directeur est M. Louis TAILLEFER et M. Cyril PROUST directeur adjoint, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 5 ans ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Louis TAILLEFER**, directeur de l'unité IRL2017 intitulée « Laboratoire Frontières Quantiques » (LFQ), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au



seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis TAILLEFER, délégation de signature est donnée à **M. Cyril PROUST** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **3 janvier 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



## DEC220143DR16

**Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Dominique NENNA, directrice de l'unité UAR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC070032SCHS du 31 octobre 2007 portant création de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) » ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC15148INSHS du 20 juillet 2015 portant nomination de Mme Marie-Dominique NENNA aux fonctions de directrice de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 en remplacement de M. Jean-Yves EMPEREUR appelé à d'autres fonctions ;

**Vu** la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité USR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », dont la directrice est Mme Marie-Dominique NENNA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC213784DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité sous la forme d'unité d'appui de recherche (UAR), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la durée de l'unité (5 ans) ;

**DECIDE :**



## Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **Mme Marie-Dominique NENNA**, directrice de l'unité UAR3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **3 janvier 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



## DEC220570DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pablo PIANTANIDA, directeur de l'unité IRL2020 intitulée « International Laboratory on Learning Systems (ILLS), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC213768DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité IRL 2020 intitulée « International Laboratory on Learning Systems » (ILLS), dont le directeur est M. Pablo PIANTANIDA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 5 ans ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Pablo PIANTANIDA**, directeur de l'unité IRL2020 intitulée « International Laboratory on Learning Systems » (ILLS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **3 janvier 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



## DEC220513DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric RIUS, directeur de l'unité IRL3288 intitulée « CNRS International - NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC132188INSIS du 17 juillet 2013 portant prolongation de l'unité UMI3288 intitulée « CNRS International – NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA) et la nomination de son directeur, M. Philippe COQUET ;

**Vu** la décision DEC132189INSIS du 22 juillet 2013 portant renouvellement l'unité UMI3288 intitulée « CNRS International – NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA) ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC171282DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMI3288 intitulée « CNRS International - NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA), dont le directeur est M. Philippe COQUET et Messieurs Beng Kang TAY et Xuan Quyen DINH, directeurs adjoints, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;



**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC220098INSIS du 17 janvier 2022 portant cessation de fonctions et nomination de M. Eric RIUS aux fonctions de directeur de l'unité IRL3288 intitulée « CNRS International – NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour la durée fixée dans la décision DEC171282DGDS portant renouvellement de l'IRL3288 ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée **M. Eric RIUS**, directeur de l'unité IRL3288 intitulée « CNRS International - NTU - Thales Research Alliance » (CINTRA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 janvier 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.





## DEC220244DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX directeur de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100041INSHS du 21 janvier 2010 portant renouvellement de l'unité UMR8053 intitulée « Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe » (CRPLC) ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de *de* l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S) dont le directeur est M. Justin DANIEL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** la décision DEC192139INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX et Monsieur Fred RENO aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S) dont le directeur est M. Justin DANIEL, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2019 ;

**Vu** la décision DEC192678INSHS du 3 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX et Monsieur Fred RENO aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S) dont le directeur est M. Justin DANIEL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;



**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC213785DGDS du 20 décembre 2021 portant prolongation pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans un intérêt de service, des unités mixtes de recherche ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX**, directeur de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, délégation de signature est donnée à **M. Fred RÉNO**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX et Fred RÉNO, délégation de signature est donnée à **M. Justin DANIEL**, Professeur des Universités à l'Université des Antilles, et **Mme Pascale CAMPUS**, assistante ingénieure CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **3 janvier 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**



## **DEC220198DAJ**

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange (DR16)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC131207DR16 du 3 avril 2013 portant nomination de Mme Hélène Leniston aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC170933DR du 10 mars 2017 portant nomination de Mme Marie-Claire Bertelle aux fonctions de responsable ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181890DR16 du 22 juin 2018 portant nomination de Mme Hélène Garnier aux fonctions de responsable adjointe du service des ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC181888DR16 du 22 juin 2018 portant nomination de M. Pierre-Emmanuel Alexandre aux fonctions de responsable adjoint du service de la valorisation et du partenariat de la délégation Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange (DR16), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;



- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;



- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents ;
- les accords et conventions de partenariats nationaux, européens et internationaux conclus avec des partenaires académiques publics ou privés pour l'exercice des missions nationales de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU), ainsi que les actes d'application y afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;



- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.





**Art. 2.** – Délégation permanente est donnée à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur secondaire de la Délégation Paris Michel-Ange (DR16) qui suivent :

### **2.1 - L'ordonnancement des dépenses concernant :**

- les prêts et subventions au Comité local d'action sociale (CAES) concernant :
  - le financement d'allocations pour séjours d'enfants,
  - le financement des chèques de vacances,
  - le financement d'activités diverses,
  - le financement de prêts bonifiés d'accession à la propriété ;
- les dépenses liées au fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP) ;
- les remboursements d'avances à l'entreprise publique OSEO ;
- les dépenses de gestion de valorisation et de propriété industrielle ;
- les versements de prises de participation ou de contributions (dont les contributions en nature sous forme de mise à disposition (MAD) de personnel) concernant les filiales, les structures dotées de la personnalité juridique dans lesquelles le CNRS possède une participation ;
- les dépenses en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la Délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la Délégation Normandie) :
  - les frais et honoraires liés au recours à des avocats ou avoués pour la délivrance de conseils juridiques, ou pour l'assistance et la représentation du CNRS, ou d'un de ses agents, devant les juridictions, ainsi que tous frais divers de procédure, de publicité et d'exécution des décisions de justice,
  - toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée à l'encontre du CNRS ou d'un de ses agents pour faute de service ou faute personnelle non détachable du service,
  - les frais et honoraires de représentation, assistance et consultation (dans le domaine juridique) ;
- les dépenses liées aux dons et legs non déconcentrés ;
- les dépenses exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
- les opérations de dépenses sur les décisions d'aides accordées pour la réalisation des programmes scientifiques de l'ANRS.

### **2.2 - L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :**

- les remboursements des prêts consentis au CAES ;
- les recettes liées au FIPHFP ;
- les annulations des aides versées par l'entreprise publique OSEO ;



- les recettes de valorisation ;
- la contrepartie des mises à disposition de personnels CNRS dans les groupements d'intérêt public (GIP), groupements d'intérêt économique (GIE), groupements européens d'intérêt économique (GEIE), filiales, sociétés de droit français ou étranger dans lesquelles le CNRS possède une participation ;
- les recettes issues de la participation du CNRS dans des filiales, des sociétés de droit français ou étranger ;
- le remboursement de prêts accordés à des sociétés de construction en vue de la réservation de logements pour des agents CNRS ;
- les remboursements des avances par les éditeurs et pour des coéditions ;
- les recettes en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la Délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la Délégation Normandie) :
  - le recouvrement des frais et dépens des instances contentieuses mis à la charge de la partie adverse ;
  - le recouvrement de toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée, à quelque titre que ce soit, au profit direct ou indirect du CNRS ;
- la comptabilisation des dons et legs non déconcentrés ;
- les recettes exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
- la comptabilisation des aides accordées pour la réalisation de programmes scientifiques de l'ANRS ;
- l'exécution des contrats DGA et ANRS pour l'accueil des boursiers.

**Art. 3.** - Délégation est donnée à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal qui suivent, étant précisé que les opérations sont saisies par l'agent comptable principal (ACP) du CNRS :

### 3.1 - L'ordonnancement des dépenses concernant :

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
  - contrats avec la direction générale de l'armement (DGA) et l'ANRS pour l'accueil des boursiers ;
  - convention Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
  - des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985 ;
  - des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'Etat (en 1<sup>ère</sup> section du budget du CNRS),
  - des inventeurs, au titre de l'intéressement ;
- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;



- les rentes accidents du travail ;
- le capital – décès ;
- les dépenses liées au paiement de la paie (gain et perte de change, frais bancaires...) ;
- l'inscription au bilan des titres issus des dons et legs non déconcentrés ;
- les opérations relatives au portefeuille du CNRS ;
- l'avance à l'UNEDIC ;
- les admissions en non-valeur et les remises gracieuses sur les recettes retracées dans la comptabilité de l'ACP ;
- les opérations liées aux immobilisations corporelles et incorporelles non transférées en Délégation ;
- la gestion des débits comptables.

### **3.2 - L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :**

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
  - convention UNEDIC/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
  - des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des ministères des finances et de la fonction publique du 22 février 1985 ;
  - des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'Etat (en 1<sup>ère</sup> section du budget du CNRS),
  - des inventeurs, au titre de l'intéressement des inventeurs ;
- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- les rentes accidents du travail ;
- le capital décès ;
- les subventions de fonctionnement et d'équipement de l'Etat ;
- la prise en charge des dons et legs non déconcentrés à l'exception des immeubles ;
- les aliénations d'immobilisations corporelles et incorporelles et les profits correspondants (pour les immobilisations non transférées en Délégation) ;
- 
- les produits du portefeuille du CNRS (y compris les produits de la vente des titres issus des dons non déconcentrés) ;
- les remboursements des avances par l'UNEDIC ;



- la gestion des débits des comptables.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable des ressources humaines, et à Mme Hélène Leniston, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, à l'article 2 et à l'article 3.

**Art. 5.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, de Mme Marie-Claire Bertelle, responsable des ressources humaines, et de Mme Hélène Leniston, responsable du service partenariat et valorisation, délégation est donnée à Mme Hélène Garnier, responsable adjointe du service des ressources humaines, et à M. Pierre-Emmanuel Alexandre, responsable adjoint du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, à l'article 2 et à l'article 3.

**Art. 6.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC220139DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent LEMIRE, directeur de l'unité UAR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°070030SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3132 intitulée « Centre de recherche français de Jérusalem (CRFJ) » ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dont le directeur est M. François BON ;

**Vu** la décision DEC192183INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de M. Vincent LEMIRE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020 en remplacement de M. François BON appelé à d'autres fonctions ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC200065INSHS du 20 février 2020, portant nomination de M. Vincent LEMIRE aux fonctions de directeur de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;



Vu la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de Service et de Recherche (USR) en Unités d'Appui et de Recherche (UAR), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Vincent LEMIRE**, directeur de l'unité UAR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LEMIRE, délégation de signature est donnée à **Mme Lyse BAER-ZERBIT**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **3<sup>r</sup> janvier 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**



## DEC220138DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Bayram BALCI, directeur de l'unité UAR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatolienne - Georges Dumezil » (IFEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et nommant M. Jean-François PEROUSE aux fonctions de directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA) ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC171981INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de M. Bayram BALCI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Jean-François PEROUSE appelé à d'autres fonctions ;

**Vu** la décision DEC180421INSHS du 29 mars 2018 portant nomination de M. Bayram BALCI aux fonctions de directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA), jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

**Vu** la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA) pour une durée de un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dont le directeur est M. Bayram BALCI ;

**Vu** la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes - Georges Dumezil » (IFEA) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et dont le directeur est M. Bayram BALCI ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;





**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de Service et de Recherche (USR) en Unités d'Appui et de Recherche (UAR), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Bayram BALCI**, directeur de l'unité UAR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes - Georges Dumézil » (IFEA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bayram BALCI, délégation de signature est donnée à **Mme Belgin ARGUN**, comptable, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **3 janvier 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**



## DEC220136DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal MARTY, directeur de l'unité UAR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°070027SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3129 intitulée « Maison française d'Oxford (MFO) » ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 portant prorogation pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAUT-STARZYK ;

**Vu** la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO), dont le directeur est M. Frédéric THIBAUT-STARZYK à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201251INSHS du 18 septembre 2020, portant nomination de M. Pascal MARTY aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO) en remplacement de M. Frédéric THIBAUT-STARZYK appelé à d'autres fonctions à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 ;

**Vu** la décision DEC202166INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de M. Pascal MARTY aux fonctions de directeur l'unité USR3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » (MFO) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;



**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de Service et de Recherche (USR) en Unités d'Appui et de Recherche (UAR), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Pascal MARTY**, directeur de l'unité UAR3129 intitulée « Maison française d'Oxford » (MFO), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MARTY, délégation de signature est donnée à **Mme Véronique PUELLE**, secrétaire générale de l'USR 3129, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **3 janvier 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**



## DEC220606DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Madhavan MUKUND, directeur de l'unité IRL2000 intitulée « Indo-French REsearch LAB in Computer Science » (RELAX) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'UMI2000 intitulée «Indo-French REsearch LAB in Computer Science (RELAX)», dont le directeur est Monsieur Madhavan MUKUND, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC213768DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité IRL2000 intitulée «Indo-French REsearch LAB in Computer Science (RELAX)», dont le directeur est Monsieur Madhavan MUKUND et M. Pascal WEIL directeur adjoint, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 5 ans ;



**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Madhavan MUKUND**, directeur de l'unité IRL2000 intitulée «Indo-French REsearch LAB in Computer Science (RELAX)», à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Madhavan MUKUND, délégation de signature est donnée à **M. Pascal WEIL**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **3 janvier 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



## DEC220609DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Sergueï NECHAEV, directeur de l'unité IRL2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC141294INSMI du 8 juillet 2015 portant nomination de M. Sergueï NECHAEV, directeur de l'unité UMI2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;

**Vu** la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMI2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC213768DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité IRL2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP) », dont le directeur est M. M. Sergueï NECHAEV, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 5 ans ;





**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Sergueï NECHAEV**, directeur de l'unité IRL2615 intitulée « Interdisciplinary Scientific Center Poncelet (ISCP »), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **3 janvier 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



## DEC220103DR16

**Délégation de signature consentie à Monsieur Hugues de LA GIRAUDIÈRE, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100231DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Christiane ENAMÉ, aux fonctions de responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC183221DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Hugues de LA GIRAUDIÈRE aux fonctions de directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC190632DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de Mme Muriel SINANIDÈS aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs par intérim à compter du 15 mars 2019, en remplacement de Mme Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

**Vu** la décision DEC191462DAJ du 22 mai 2019 portant fin de fonctions et nomination de Mme Muriel SINANIDÈS aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs (DDCS), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC213455DAJ du 03 novembre 2021 portant nomination de Mme Marie GALLOO-PARCOT aux fonctions de directrice adjointe de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Hugues de LA GIRAUDIÈRE**, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRH, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de LA GIRAUDIÈRE, délégation de signature est donnée à :

- **Mme Marie GALLOO-PARCOT**, directrice adjointe des ressources humaines,
- **Mme Muriel SINANIDÈS**, directrice déléguée aux cadres supérieurs,
- **Mme Christiane ÉNAMÉ**, responsable du service formation et itinéraires professionnels,
- **Mme Zarouhie ARZUMANYAN**, Ingénieure d'études, responsable du pôle gestion des ressources de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH),

aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01/01/2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**



## DEC220101DR16

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jacques MADDALUNO, directeur de l'unité INS1620 intitulée « Institut de chimie » (INC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC171698DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. Jacques MADDALUNO aux fonctions de directeur de l'unité INS1620 intitulée « Institut de chimie » (INC) ;

**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC213663DAJ du 3 décembre 2021 portant nomination de Mme Stéphanie LECOCQ aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1620 intitulée « Institut de chimie » (INC), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en remplacement de Mme Catherine LAROCHE, appelée à d'autres fonctions ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Jacques MADDALUNO**, directeur de l'unité INS1620 intitulée « Institut de chimie » (INC), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INC, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MADDALUNO, délégation de signature est donnée à **Mme Stéphanie LECOCCQ**, directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie (INC), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **3 Janvier 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**



## DEC220685DR16

**Délégation de signature consentie à Monsieur Alain DEDENIS, adjoint au directeur de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF) ;

**Vu** la décision DEC1225524DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Alain DEDENIS aux fonctions d'adjoint au directeur de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF) ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC213888DAJ du 13 janvier 2022 portant cessation de fonctions et nomination de Madame Virginie BEAUME aux fonctions de directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF), à compter du 15 février 2022 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**



Délégation est donnée à **M. Alain DEDENIS**, adjoint au directeur de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DCIF, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEDENIS, délégation de signature est donnée à **Mme Virginie BEAUME**, directrice adjointe de l'unité MOY1646 intitulée « Direction des Comptes et de l'Information Financière » (DCIF), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 février 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**



**DEC220778DR17**

**Décision portant délégation de signature à Mme Hamida Demirdache, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes (LLING), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes (LLING), dont la directrice est Mme Hamida Demirdache ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hamida Demirdache, directrice de l'unité UMR6310, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hamida Demirdache, délégation de signature est donnée à Mme Marta Donazzan, maîtresse de conférences, Mme Monique Loquet, technicienne et M. David Imbert, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 07/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC220780DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés – environnement – agroalimentaire (GEPEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213792DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés – environnement – agroalimentaire (GEPEA), le directeur est M. Jérémy Pruvost ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémy Pruvost, délégation de signature est donnée à Mme Laurence Drant, assistante-ingénieure, Mme Carole Broussard, assistante-ingénieure et M. Jack Legrand, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 07/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC220787DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Gaëtan Cliquennois, directeur de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), dont le directeur est M. Gaëtan Cliquennois ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gaëtan Cliquennois, directeur de l'unité UMR6297, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan Cliquennois, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Claire Covain, assistante-ingénieure, Mme Cindy Martin, technicienne et M. Yannick Le Gressus, technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 07/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



**DEC220825DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Benoît Langlais, directeur de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géosciences (LPG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géosciences (LPG), dont le directeur est M. Benoit Langlais ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Benoit Langlais, directeur de l'unité UMR6112, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Langlais, délégation de signature est donnée à M. Gaël Choblet, directeur de recherche, M. Edouard Metzger, maître de conférences, Mme Marie Pia Nardelli, maîtresse de conférences et M. Alain Zanella, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 09/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC220826DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Paillet, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS), dont le directeur est M. Jérôme Paillet ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme Paillet, directeur de l'unité UMR6523, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Paillet, délégation de signature est donnée à M. Thierry Huck, chargé de recherche et M. Guillaume Roulet, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.





**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 08/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



**DEC220872DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Gines Martinez, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213792DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH), dont le directeur est M. Gines Martinez ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gines Martinez, directeur de l'unité UMR6457, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gines Martinez, délégation de signature est donnée à M. Pol-Bernard Gossiaux, professeur, Mme Isabelle Ollitrault, ingénieure d'études et Mme Merryl Decatoire, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



**DEC220875DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Guy Lenaers, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire (MITOVASC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire (MITOVASC), dont le directeur est M. Guy Lenaers ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guy Lenaers, directeur de l'unité UMR6015, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Lenaers, délégation de signature est donnée à M. Daniel Henrion, directeur de recherche, M. Olivier Baris, chargé de recherche, M. Laurent Loufrani, directeur de recherche et Mme Carole Stéfanini, secrétaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



**DEC220876DR17**

**Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213789DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV), dont la directrice est Mme Béatrice Béchet ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Béchet, délégation de signature est donnée à Mme Sihem Guernouti, chargée de recherche et M. Pierre-Emmanuel Bournet, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC220475DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Gwénaél Berthe pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR)**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR), dont le directeur est M. Reynald Gillet ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Gwénaél Berthe, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gwénaél Berthe, délégation est donnée à Mme Nadine Gattet, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/02/2022

Le directeur d'unité

Reynald GILLET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**DEC220560DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dazel, directeur par intérim de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans (LAUM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

**Vu** la décision DEC213785DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans (LAUM), dont le directeur par intérim est M. Olivier Dazel ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Dazel, directeur de l'unité UMR6613, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Dazel, délégation de signature est donnée à M. Pascal Picart, professeur, M. Simon Félix, directeur de recherche et Mme Paola Bertelli, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21/01/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC220589DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne Thomas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO)**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO), dont la directrice est Mme Emmanuelle Hellier ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Anne Thomas, administratrice de l'unité, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/02/2022

La directrice d'unité

Emmanuelle HELLIER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC220590DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sophie Podeur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR)**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR), dont la directrice est Mme Géraldine Sarthou ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Anne-Sophie Podeur, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie Podeur, délégation est donnée à M. Gérard Thouzeau, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie Podeur et de M. Gérard Thouzeau, délégation est donnée à M. José-Luis Zambonino, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 25/01/2022

La directrice d'unité

Géraldine SARTHOU

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC220591DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Girault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N)**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC2137792DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), dont le directeur est M. Emmanuel Morin ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sophie Girault, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Girault, délégation est donnée à Mme Karine Cantèle, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 25/01/2022

Le directeur d'unité

Emmanuel MORIN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC220594DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Maanan pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG)**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), dont le directeur est M. Brice Trouillet ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Mohamed Maanan, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed Maanan, délégation est donnée à M. Cyril Tissot, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed Maanan et de M. Cyril Tissot, délégation est donnée à Mme Adeline Maulpoix, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 26/01/2022

Le directeur d'unité

Brice TROUILLET

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**DEC220618DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Mihai Gradinaru, directeur par intérim de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes (IRMAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213792DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes (IRMAR), dont le directeur par intérim est M. Mihai Gradinaru ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Mihai Gradinaru, directeur de l'unité UMR6625, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mihai Gradinaru, délégation de signature est donnée à Mme Sandra Rigaud, ingénieure d'études, Mme Delphine Boucher, maîtresse de conférences, M. Karel Pravda-Starov, professeur et M. Bernard Delyon, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26/01/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





**DEC220623DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et des technologies du numérique (IETR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213792DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et des technologies du numérique (IETR), dont le directeur est M. Ronan Sauleau ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan Sauleau, délégation de signature est donnée à M. Philippe Besnier, directeur de recherche, M. Bernard Jouga, professeur, M. Sébastien Pillement, professeur et Mme Nathalie Blanchard, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27/01/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC220633DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), dont la directrice est Mme Joan Van Baaren ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joan Van Baaren, délégation de signature est donnée à M. Julien Pétilion, maître de conférences, Mme Anniel Laverman, chargée de recherche et Mme Mariette Nivard, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27/01/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



**DEC220634DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Eric Beucler directeur de l'unité UAR3281 intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes atlantique (OSUNA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3281 intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes atlantique (OSUNA) dont le directeur est M. Eric Beucler ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric Beucler, directeur de l'unité UAR3281, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Beucler, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Mangold, directeur de recherche, Mme Agnès Baltzer, professeure et Mme Régine Bonnin, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220105DR17 du 6 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27/01/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



**DEC220679DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Benjamin Le Gouic, directeur de l'unité UAR3722 intitulée AlgoSolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3722 intitulée AlgoSolis, dont le directeur est M. Benjamin Le Gouic ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Benjamin Le Gouic, directeur de l'unité UAR3722, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin Le Gouic, délégation de signature est donnée à M. Jérémy Pruvost, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





**DEC220680DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), dont le directeur est M. Jean-Christophe Sangleboeuf ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'unité UMR6251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe Sangleboeuf, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte Faure, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC220690DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213793DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), dont le directeur est M. Vincent Colin ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Colin, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Bernicot, directeur de recherche et Mme Stéphanie Benoit, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC220701DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Mariette Nivard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO)**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), dont la directrice est Mme Joan Van Baaren ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Mariette Nivard, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 04/02/2022

La directrice d'unité

Joan VAN BAAREN



DEC220730DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM), dont le directeur est M. Jean-Michel Bouler ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Bouler, délégation de signature est donnée à M. Erwan Le Grogneq, chargé de recherche, Mme Muriel Bermon, technicienne, Mme Karine Gautier, technicienne et Mme Hélène Bonin, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC220731DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Le Bourhis, directeur de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, dont le directeur est M. Jean-Pierre Le Bourhis ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Le Bourhis, directeur de l'unité UMR6051, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Le Bourhis, délégation de signature est donnée à Mme Marylène Bercegeay, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.





**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



**DEC220732DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213792DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), dont le directeur est M. Guillaume Gravier ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Gravier, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine Blazy, professeure, Mme Pascale Sébillot, professeure, M. Marc Méneyrol, ingénieur de recherche et M. Antoine L'Azou, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



**DEC220733DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent Meersseman, directeur de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en Mathématiques (LAREMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en Mathématiques (LAREMA), dont le directeur est M. Laurent Meersseman ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Meersseman, directeur de l'unité UMR6093, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Meersseman, délégation de signature est donnée à M. Loïc Chaumont, professeur, Mme Alexandra Le Petitcorps, technicienne et M. Etienne Mann, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



**DEC220734DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Marc Quincampoix, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), dont le directeur est M. Marc Quincampoix ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Quincampoix, directeur de l'unité UMR6205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Quincampoix, délégation de signature est donnée à M. Daniel Boivin, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 04/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



**DEC220741DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Alban Lemasson, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213778DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), dont le directeur est M. Alban Lemasson ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alban Lemasson, directeur de l'unité UMR6552, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alban Lemasson, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Lumineau, maîtresse de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.





**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



**DEC220742DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Marie Sarradin, directeur de l'unité UMR6197 intitulée Biologie et écologie des environnements marins profonds (BEEP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6197 intitulée Biologie et écologie des environnements marins profonds (BEEP), dont le directeur est M. Pierre-Marie Sarradin ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre-Marie Sarradin, directeur de l'unité UMR6197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Marie Sarradin, délégation de signature est donnée à Mme Claire Geslin, maîtresse de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC220759DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Bernicot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL)**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213793DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), dont le directeur est M. Vincent Colin ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Frédéric Bernicot, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Bernicot, délégation est donnée à Mme Stéphanie Benoit, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 21/02/2022

Le directeur d'unité

Vincent COLIN



DEC220769DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Daniel Boivin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), dont le directeur est M. Marc Quincampoix ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Daniel Boivin, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 10/02/2022

Le directeur d'unité

Marc QUINCAMPOIX



**DEC220776DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Dimitri Lague, directeur de l'unité UAR3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR), dont le directeur est M. Dimitri Lague ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dimitri Lague, directeur de l'unité UAR3343, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dimitri Lague, délégation de signature est donnée à M. Cédric Wolf, maître de conférences, Mme Isabelle Legrand, ingénieure d'études et Mme Sandrine Nogues, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 07/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



**DEC220777DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Mehdi Alouini, directeur par intérim de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213792DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON), dont le directeur par intérim est M. Mehdi Alouini ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Mehdi Alouini, directeur par intérim de l'unité UMR6082, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**





En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mehdi Alouini, délégation de signature est donnée à M. Olivier Durand, professeur et M. Pascal Besnard, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 07/02/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



## **DEC220199DAJ**

**Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la Loire (DR17)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 portant nomination de Mme Gabrielle Inguscio à la Délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17) ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190647DR17 du 31 janvier 2019 portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la Délégation Bretagne et Pays de la Loire ;

**Vu** la décision DEC190555DAJ portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

**Vu** la décision DEC191071DR17 du 24 mars 2019 portant nomination de Mme Emmanuelle Malesys aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la Délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC213865DR17 du 8 décembre 2021 portant nomination de Mme Zarifé Hanna Abboud, aux fonctions de responsable de service adjointe du service ressources humaines de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la Loire (DR17), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;



- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## 1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## 1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;



- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;



- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Anne Fagon, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.



**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale, et de Mme Anne Fagon, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Emmanuelle Malesys, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Valérie Roch, responsable du service ressources humaines à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale, de Mme Anne Fagon, adjointe à la déléguée régionale, de Mme Emmanuelle Malesys, responsable du service partenariat et valorisation, et de Mme Valérie Roch, responsable du service ressources humaines, délégation est donnée à Mme Zarifé Hanna Abboud, responsable de service adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.1. de l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

**Art. 5.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC220307DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Ahmed Loukili, directeur par intérim de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

**Vu** la décision DEC213793DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM), dont le directeur par intérim est M. Ahmed Loukili ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Ahmed Loukili, directeur de l'unité UMR6183, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmed Loukili, délégation de signature est donnée à Mme Cannelle Mérian, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14/01/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC220327DR17

**Décision portant délégation de signature à M. David Le Touzé, directeur par intérim de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

**Vu** la décision DEC213793DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA) dont le directeur d'unité est M. David Le Touzé ;

**Vu** la décision DEC220506DGDS du 29 décembre 2021 portant modification de la décision DEC213793DGDS portant prolongation d'unités mixtes de recherche ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. David Le Touzé, directeur par intérim de l'unité UMR6598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Le Touzé, délégation de signature est donnée à M. Guillaume Ducrozet, maître de conférences et Mme Cathia Morat Carvalho, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14/01/2022

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC220370DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Benoit pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des Pays de la Loire**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213769DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité Fédération de recherche mathématiques des Pays de la Loire, dont le directeur est M. Christophe Berthon ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Stéphanie Benoit, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie Benoit, délégation est donnée à Mme Anaïs Goulian, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 17/01/2022

Le directeur d'unité

Christophe BERTHON

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC220374DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Christelle Chapron pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique (BIOSIT)**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique (BIOSIT), dont le directeur est M. Charles Pineau ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Christelle Chapron, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle Chapron, délégation est donnée à M. Yannick Arlot, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17/01/2022

Le directeur d'unité

Charles PINEAU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

## **DEC220200DAJ**

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Hauts-de-France (DR18)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

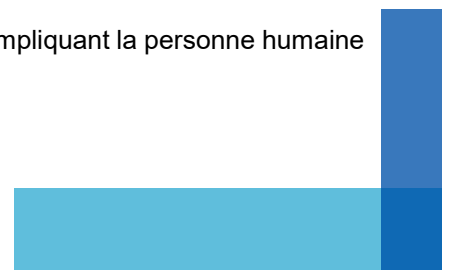
**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC172115DAJ du 21 juillet 2017 portant nomination de Mme Bénédicte Samyn-Petit aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Hauts-de-France ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;



**Vu** la décision DEC190031DR18 du 2 janvier 2019 portant nomination de M. Damien Ducatteau aux fonctions de responsable du service partenariats et valorisation de la délégation régionale Hauts-de-France ;

**Vu** la décision DEC191530DR18 du 14 juin 2019 portant nomination de M. Maxime Flamant aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation régionale Hauts-de-France ;

**Vu** la décision DEC191679DAJ du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant nomination de M. Christophe Muller aux fonctions de délégué régional de la circonscription Hauts-de-France (DR18) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC212069DR18 du 1<sup>er</sup> juin 2021 portant nomination de Mme Cindy Clarisse aux fonctions de responsable adjointe du service des ressources humaines de la délégation régionale Hauts-de-France ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Hauts-de-France (DR18), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;



- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;





- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;



- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Muller, délégué régional, délégation est donnée Mme Bénédicte Samyn-Petit, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.



**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Muller, délégué régional, et de Mme Bénédicte Samyn-Petit, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Damien Ducatteau, responsable du service partenariats et valorisation, et à M. Maxime Flamant, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Muller, délégué régional, de Mme Bénédicte Samyn-Petit, adjointe au délégué régional, de M. Damien Ducatteau, responsable du service partenariats et valorisation, et de M. Maxime Flamant, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Cindy Clarisse, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 5.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC220367DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Etienne LIENARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen, dont le directeur est M. Gilles BAN ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Etienne LIENARD, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne LIENARD, délégation est donnée à Mme Aurélie GONTIER, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 3 janvier 2022

Le directeur d'unité  
Gilles BAN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC220364DR19

**Décision portant délégation de signature à Mme Laurence JEAN-MARIE, directrice de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6273, intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales, dont la directrice est Mme Laurence JEAN-MARIE ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence JEAN-MARIE, directrice de l'unité UMR6273, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence JEAN-MARIE, délégation de signature est donnée à M. Thibault CARDON, Chargé de recherche et à Mme Marie-Agnès LUCAS-AVENIEL, Maîtresse de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC182803DR19 du 5 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Christine BRUNEL



DEC220365DR19

**Décision portant délégation de signature M. Thibault CARDON, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouård - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6273, intitulée Centre Michel de Bouård - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales, dont la directrice est Mme Laurence JEAN-MARIE ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Thibault CARDON, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibault CARDON, délégation est donnée à Mme Marie-Agnès LUCAS-AVENIEL, Maîtresse de conférences aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 3 janvier 2022

La directrice d'unité  
Laurence JEAN-MARIE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC220366DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Gilles BAN, directeur de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen, dont le directeur est M. Gilles BAN ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles BAN de l'unité UMR6534, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BAN délégation de signature est donnée à M. Etienne LIENARD, Professeur et Mme Aurélie GONTIER, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC182807DR19 du 05 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 03 janvier 2022

La déléguée régionale  
Christine BRUNEL



DEC220403DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Guillaume CLET, directeur de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

**Vu** la décision DEC220767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie dont le directeur est M. Guillaume CLET ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guillaume CLET, directeur de l'unité UMR6506, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume CLET, délégation de signature est donnée à M. Arnaud TRAVERT, Professeur et Mme Sophie GREARD, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC210634DR19 du 8 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 03 janvier 2022

La déléguée régionale  
Christine BRUNEL



DEC220404DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Arnaud TRAVERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC220767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie dont le directeur est M. Guillaume CLET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Arnaud TRAVERT, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud TRAVERT, délégation est donnée à Mme Sophie GREARD, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 3 janvier 2022

Le directeur d'unité  
Guillaume CLET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC220407DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe IMBERT directeur de de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés, dont le directeur est M. Christophe IMBERT ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe IMBERT, directeur de l'unité UMR6266 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement M. Christophe IMBERT, délégation de signature est donnée à M. Eric DAUDE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°213634DR19 du 15 novembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 03 janvier 2022

La déléguée régionale  
Christine Brunel



DEC220454DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal COSETTE, directeur de l'unité UMR6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

**Vu** la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces, dont le directeur est M. Pascal COSETTE ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal COSETTE, directeur de l'unité UMR6270, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal COSETTE, délégation de signature est donnée à Mme Laurence LECAMP, Professeure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC182819DR19 du 5 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 03 janvier 2022

La déléguée régionale  
Christine BRUNEL





DEC220455DR19

**Décision portant délégation de signature à Mme Laurence LECAMP pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces, dont le directeur est M. Pascal COSETTE ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence LECAMP, Professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONT SAINT AIGNAN, le 3 janvier 2022

Le directeur d'unité  
Pascal COSETTE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC220527DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Fabrice GOURBILLEAU, directeur de l'unité FR3095 intitulée Institut de Recherche sur les Matériaux Avancés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

**Vu** la décision DEC213769DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité FR3095 intitulée Institut de Recherche sur les Matériaux Avancés dont le directeur est M. Fabrice GOURBILLEAU ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fabrice GOURBILLEAU, directeur de l'unité FR3095 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice GOURBILLEAU délégation de signature est donnée à M. Etienne TALBOT, Maître de conférences et à Mme Linda DE BAEREMAKER, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182814DR19 du 05 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Christine BRUNEL



DEC220528DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Etienne TALBOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3095 intitulée Institut de Recherche sur les Matériaux Avancés**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213769DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité FR3095 intitulée Institut de Recherche sur les Matériaux Avancés dont le directeur est M. Fabrice GOURBILLEAU ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée M. Etienne TALBOT, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne TALBOT, délégation est donnée Mme Linda DE BAEREMAKER, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 03 janvier 2022

Le directeur d'unité  
Fabrice GOURBILLEAU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC220112DR19

**Décision portant délégation de signature à Mme Fanny FARGET, directrice de l'unité UAR3266 intitulée Grand Accélérateur National d'Ions Lourds, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

**Vu** la décision DEC213772DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3266 intitulée Grand Accélérateur National d'Ions Lourds, dont la directrice est Mme Fanny FARGET ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Fanny FARGET, directrice de l'unité UAR3266 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny FARGET, délégation de signature est donnée à Mme Christine LAURENT, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°182797DR19 du 5 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Christine BRUNEL



DEC220113DR19

**Décision portant délégation de signature à Mme Christine LAURENT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR 3266 intitulée Grand Accélérateur National d'Ions Lourds**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213772DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3266 intitulée Grand Accélérateur National d'Ions Lourds, dont la directrice est Mme Fanny FARGET ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Christine LAURENT, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN le 3 janvier 2022

La directrice d'unité  
Fanny FARGET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC220114DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Benoît HAELEWYN, directeur de l'unité UAR3408 intitulée Unité support CYCERON, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3408 intitulée Unité support CYCERON, dont le directeur est M. Benoît HAELEWYN ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Benoît HAELEWYN, directeur de l'unité UAR3408 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît HAELEWYN, délégation de signature est donnée à M. Nicolas DELCROIX, Ingénieur de recherche et à M. Loïc DOEUVRE, Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC182798DR19 du 5 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Christine BRUNEL



DEC220115DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Nicolas DELCROIX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3408 intitulée Unité support CYCERON**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3408 intitulée Unité support CYCERON, dont le directeur est M. Benoit HAELEWYN ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Nicolas DELCROIX, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas DELCROIX, délégation est donnée à M. Loic DOEUVRE, Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN le 3 janvier 2022

Le directeur d'unité  
Benoit HAELEWYN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC220173DR19

**Décision portant délégation de signature à Mme Armelle CESSOU, directrice de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

**Vu** la décision DEC213769DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, dont la directrice est Mme Armelle CESSOU ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Armelle CESSOU, directrice de l'unité FR3519, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Armelle CESSOU, délégation de signature est donnée à Mme Françoise MAUGE, Directrice de recherche et à Mme Nina LUZ DA SILVA, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC202322DR19 du 19 novembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 03 janvier 2022

La déléguée régionale  
Christine BRUNEL



DEC220174DR19

**Décision portant délégation de signature à Mme Françoise MAUGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213769DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, dont la directrice est Mme Armelle CESSOU ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Françoise MAUGE, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise MAUGE, délégation est donnée à Mme Nina LUZ DA SILVA, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ST ETIENNE DU ROUVRAY, le 3 janvier 2022

La directrice d'unité  
Armelle CESSOU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC220271DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno CREMILLEUX, directeur de l'unité FR3638 intitulée Fédération Normande de Recherche en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

**Vu** la décision DEC213769DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité FR3638 intitulée Fédération Normande de Recherche en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication, dont le directeur est M. Bruno CREMILLEUX ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno CREMILLEUX, directeur de l'unité FR3638 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CREMILLEUX, délégation de signature est donnée à M. Sébastien ADAM, Professeur, M. Luc BRUN, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182806DR19 du 5 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Christine BRUNEL



DEC220272DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Sébastien ADAM pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3638 intitulée Fédération Normande de Recherche en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC 213769DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité FR3638 intitulée Fédération Normande de Recherche en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication, dont le directeur est M. Bruno CREMILLEUX ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée M. Sébastien ADAM, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien ADAM, délégation est donnée à M. Luc BRUN, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 3 janvier 2022

Le directeur d'unité  
Bruno CREMILLEUX

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



## **DEC220201DAJ**

**Décision portant délégation de signature à Mme Christine Brunel, déléguée régionale de la circonscription Normandie (DR19)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100237DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Sébastien Grésik, aux fonctions de responsable du service pensions et accidents du travail ;



**Vu** la décision DEC142319DR19 du 24 septembre 2014 portant nomination de M. Cyril Aubert-Geoffroy aux fonctions de responsable du service des ressources humaines (Délégation Normandie) ;

**Vu** la décision DEC160702DAJ du 23 mars 2016 portant nomination de Mme Géraldine Philippot aux fonctions d'adjointe au responsable du service pensions et accidents du travail ;

**Vu** la décision DEC172550DAJ du 13 septembre 2017 portant nomination de Mme Aurélie Ménard aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 portant fin de fonctions et nomination de Mme Christine Brunel aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à Mme Christine Brunel, déléguée régionale de la circonscription Normandie (DR19), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;



- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;



- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;



- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - Délégation permanente est donnée à Mme Christine Brunel, déléguée régionale, à l'effet de signer au nom du président-directeur général du CNRS pour l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, en dépenses et en recettes, tous les actes et décisions concernant les opérations délocalisées suivantes :

- les dépenses de fonctionnement et d'équipement courant du bureau des pensions et accidents du travail ;



- les accidents du travail (y compris pour les agents de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS) ;
- les charges consécutives à la validation de services auprès de l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat, des collectivités publiques et de leurs établissements, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Brunel, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Aurélie Ménard, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, et à l'article 2.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Brunel, déléguée régionale, et de Mme Aurélie Ménard, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à M. Cyril Aubert-Geoffroy, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 5.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Brunel, déléguée régionale, et de Mme Aurélie Ménard, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à M. Sébastien Grésik, responsable du service pensions et accidents du travail, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 2.

**Art. 6.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Brunel, déléguée régionale, de Mme Aurélie Ménard, adjointe à la déléguée régionale, et de M. Sébastien Grésik, responsable du service pensions et accidents du travail, délégation est donnée à Mme Géraldine Philippot, adjointe au responsable du service pensions et accidents du travail, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 2.

**Art. 7.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC220409DR19

**Décision portant délégation de signature à M. Eric DAUDE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés,**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés, dont le directeur est M. Christophe IMBERT ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric DAUDE, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONT SAINT AIGNAN, le 3 janvier 2022

Le directeur d'unité  
Christophe IMBERT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC213635DR19

**Décision portant délégation de signature M. Eric DAUDE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés dont la directrice est Mme Sophie de Ruffray ;

**Vu** la décision DEC212302INSHS du 15 novembre 2021 portant cessation de fonctions et nomination de M. Christophe IMBERT et de M. Eric DAUDE aux fonctions de directeur par intérim et de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés (IDEES) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric DAUDE, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 15 novembre 2021

Le directeur d'unité par intérim  
Christophe IMBERT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC220394DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Vicente Zarzoso pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S).**

## **LE DIRECTEUR PAR INTERIM D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7271, intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S), et nommant Olivier Meste directeur et Frédéric Mallet directeur adjoint ;

**Vu** la décision DEC213995INS2I du 22 décembre 2021 portant cessation de fonctions et nomination de Frédéric Mallet, directeur par intérim et Vicente Zarzoso directeur adjoint par intérim de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vicente Zarzoso, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vicente Zarzoso, délégation est donnée à M. Frédéric Fontaine, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (Délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2022

Le directeur par intérim d'unité  
Frédéric Mallet

---

*Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est une personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC220434DR20

**Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Nesvadba pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J-L Lagrange.**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J-L Lagrange, dont le directeur est Philippe Stee ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nicole Nesvadba, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole Nesvadba, délégation est donnée à Mme Sophie Rousset, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole Nesvadba et de Mme Sophie Rousset, délégation est donnée à M. Stéphane Lagarde, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (Délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2022

Le directeur d'unité  
Philippe Stee

DEC220432DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Boris Marcaillou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7329, intitulée GEOAZUR, dont le directeur est Marc Sosson ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Boris Marcaillou, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris Marcaillou, délégation est donnée à M. Gilles Metris, physicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris Marcaillou et de M. Gilles Metris, délégation est donnée à Mme Sandrine Bertetic, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris Marcaillou, de M. Gilles Metris et de Mme Sandrine Bertetic, délégation est donnée à Mme Fabienne Graglia, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (Délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2022

Le directeur d'unité  
Marc Sosson

---

*Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est une personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC220430DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Gilles L'Allemain pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7277 intitulée Institut de biologie de Valrose (IBV).**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7277, intitulée Institut de biologie de Valrose (IBV), dont le directeur est Stéphane Noselli ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles L'Allemain, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles L'Allemain, délégation est donnée à Mme Martine Roulet, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles L'Allemain et de Mme Martine Roulet, délégation est donnée à Mme Monique Zucchini, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles L'Allemain, de Mme Martine Roulet et de Mme Monique Zucchini, délégation est donnée à, Mme Caroline Ruiz, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (Délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2022

Le directeur d'unité  
Stéphane Noselli

---

*Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est une personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC220789DR20

**Décision portant modification de la décision DEC220265DR20 portant délégation de signature à M. Philippe Stee, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J-L Lagrange, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213806DAJ du 16 décembre 2021 nommant Clara Herer déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J-L Lagrange, dont le directeur est Philippe Stee ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de la décision n°DEC220265DR20 du 01/01/2022 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Stee, délégation de signature est donnée à Mme Nicole Nesvada, directrice de recherche, Mme Sophie Rousset, ingénieure de recherche et Mr Stéphane Lagarde, ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 08/02/2022

La déléguée régionale  
Clara Herer

*Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est une personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique*

## **DEC220202DAJ**

### **Décision portant délégation de signature à Mme Clara Herer, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20)**

#### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC121287DR20 du 12 avril 2012 portant nomination de Mme Sophie Deschaintres aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;



**Vu** la décision DEC151980DR20 du 9 septembre 2015 portant nomination de M. Alexandre Bobet aux fonctions de responsable des ressources humaines (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201667DAJ du 14 septembre 2020 portant nomination de Mme Audrey Moreau aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur ;

**Vu** la décision DEC213806DAJ du 16 décembre 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Clara Herer aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la circulaire CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à Mme Clara Herer, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité sur le site de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;



- les décisions d'habilitation nominatives des personnels du CNRS exerçant leur activité au sein d'une unité relevant du périmètre de la Délégation aux fins de contrôler les justificatifs du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis, dans les conditions du chapitre 2 du titre 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé ;
- les décisions et conventions relatives au recrutement et à la gestion des personnels navigants de droit maritime affectés aux moyens nationaux de l'institut national des sciences de l'Univers (INSU).

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;





- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;



- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - Délégation permanente est donnée à Mme Clara Herer, déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, tous les actes et décisions concernant les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal qui suivent, étant précisé que les opérations sont saisies par l'agent comptable principal (ACP) du CNRS :



- l'ordonnancement des dépenses concernant les rémunérations des marins de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;
- l'émission des titres de recettes (factures clients) concernant les rémunérations des marins de l'INSU.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clara Herer, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Audrey Moreau, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1., et à l'article 2.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clara Herer, déléguée régionale, et de Mme Audrey Moreau, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines, et à Mme Sophie Deschaintres, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 5.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC220390DR20

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Thomin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV).**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21/12/2018 approuvant le renouvellement l'unité UMR7093, intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), dont le directeur est Rodolphe Lemee ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Thomin, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (Délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2022

Le directeur d'unité  
Rodolphe Lemee

---

*Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est une personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC220389DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Giovanni Fusco pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE).**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), dont Le directeur est Didier Josselin ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Giovanni Fusco, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giovanni Fusco, délégation est donnée à Mme Sandra Perez, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (Délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2022

Le directeur d'unité  
Didier Josselin

---

*Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est une personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC220387DR20

**Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Genet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7284 intitulée Centre Cancer et vieillissement (IRCAN).**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7284, intitulée Centre Cancer et vieillissement (IRCAN), dont le directeur est Eric Gilson ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence Genet, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Genet, délégation est donnée à Mme Carole Hoffert-Nicolai, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (Délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2022

Le directeur d'unité  
Eric Gilson

---

*Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est une personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC220383DR20

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle De Angelis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD).**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD), dont Le directeur est Yves D'Angelo ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle De Angelis, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (Délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2022

Le directeur d'unité  
Yves D'Angelo

---

*Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est une personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC220380DR20

**Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Poutier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV).**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181904DGDS du 21/12/2018 approuvant le renouvellement l'unité FR3761, intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), dont la directrice est Elisabeth Christians ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Corinne Poutier, technicienne, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne Poutier, délégation est donnée à M. Grégory Maggion, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (Délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2022

La directrice d'unité  
Elisabeth Christians



## DEC220211DAJ

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry Dauxois, directeur de l'Institut de physique (INP)**

### **LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC200107DAJ du 30 janvier 2020 portant nomination de Mme Laurence Decker-Jugie aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de physique (INP) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC212299DAJ du 30 juin 2021 portant nomination de M. Thierry Dauxois aux fonctions de directeur de l'Institut de physique (INP),

### **DECIDE:**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Thierry Dauxois, directeur de l'Institut de physique (INP), à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

#### **1.1. UNITES DE RECHERCHE ET UNITES D'APPUI ET DE RECHERCHE**

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales.

#### **1.2. GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Dauxois, directeur de l'INP, délégation est donnée à Mme Laurence Decker-Jugie, directrice adjointe administrative de l'INP, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de ses attributions.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC220210DAJ

**Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Blanc, directeur de l'Institut écologie et environnement (INEE)**

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC201636DAJ du 24 septembre 2020 portant nomination de Mme Carine Constans aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut écologie et environnement (INEE) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DE210807DAJ du 17 février 2021 portant nomination de M. Stéphane Blanc aux fonctions de directeur de l'Institut écologie et environnement (INEE),

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Stéphane Blanc, directeur de l'Institut écologie et environnement (INEE), à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

#### **1.1. UNITES DE RECHERCHE ET UNITES D'APPUI ET DE RECHERCHE**

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales.

#### **1.2. GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Blanc, directeur de l'INEE, délégation est donnée à Mme Carine Constans, directrice adjointe administrative de l'INEE, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de ses attributions.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président - directeur général

Antoine Petit



## DEC220209DAJ

**Décision portant délégation de signature à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de chimie (INC)**

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC171698DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. Jacques Maddaluno aux fonctions de directeur de l'Institut de chimie (INC) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC213663DAJ du 3 décembre 2021 portant nomination de Mme Stéphanie Lecocq aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de chimie (INC),

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de chimie (INC), à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

#### **1.1. UNITES DE RECHERCHE ET UNITES D'APPUI ET DE RECHERCHE**

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales.

#### **1.2. GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Maddaluno, directeur de l'INC, délégation est donnée à Mme Stéphanie Lecocq, directrice adjointe administrative de l'INC, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de ses attributions.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président - directeur général

Antoine Petit



## DEC220212DAJ

**Décision portant délégation de signature à M. Ali Charara, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)**

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC172358DAJ du 28 septembre 2017 portant nomination de Mme Mireille Moulin aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

**Vu** la décision DEC182843DAJ du 7 novembre 2018 portant nomination de M. Ali Charara aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS,

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Ali Charara, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

#### **1.1. UNITES DE RECHERCHE ET UNITES D'APPUI ET DE RECHERCHE**

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales.

#### **1.2. GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali Charara, directeur de l'INS2I, délégation est donnée à Mme Mireille Moulin, directrice adjointe administrative de l'INS2I, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de ses attributions.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président - directeur général

Antoine Petit





## DEC220215DAJ

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC130471DAJ du 18 février 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Marzin aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

**Vu** la décision DEC180533DAJ du 31 janvier 2018 portant nomination de Mme Magali Couffignal aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS,

### **DÉCIDE :**

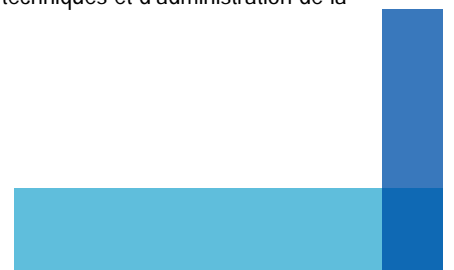
**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

#### **1.1. UNITES DE RECHERCHE ET UNITES D'APPUI ET DE RECHERCHE**

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales.

#### **1.2. GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;



- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'INSIS, délégation est donnée à Mme Magali Couffignal, directrice adjointe administrative de l'INSIS, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de ses attributions.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC220214DAJ

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie Gaille, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)**

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC200906DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Béatrice Simpson aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC212427DAJ du 16 juillet 2021 portant nomination de Mme Marie Gaille aux fonctions de directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS),

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Marie Gaille, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

#### **1.1. UNITES DE RECHERCHE ET UNITES D'APPUI ET DE RECHERCHE**

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales.

#### **1.2. GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;

- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Gaille, directrice de l'INSHS, délégation est donnée à Mme Béatrice Simpson, directrice adjointe administrative de l'INSHS, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, dans la limite de ses attributions.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président - directeur général

Antoine Petit



## DEC220217DAJ

**Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

**Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 29 avril 2016 relatif à l'Institut national des sciences de l'Univers du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC181555DAJ du 30 avril 2018 portant nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;

**Vu** la décision DEC201624DAJ du 14 septembre 2020 portant nomination de Mme Vanessa Tocut aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS,

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation est donnée à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU), à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, dans la limite de ses attributions, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

#### **1.1. UNITES DE RECHERCHE ET UNITES D'APPUI ET DE RECHERCHE**

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales.

#### **1.2. GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Arnaud, directeur de l'INSU, délégation est donnée à Mme Vanessa Tocut, directrice adjointe administrative de l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de ses attributions.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC220216DAJ

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe Besse, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

**Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 28 juin 2010 relatif à l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC211073DAJ du 1<sup>er</sup> mars 2021 portant nomination de Mme Cécile d'Orbigny aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

**Vu** la décision DEC212406DAJ du 16 juillet 2021 portant fin de fonctions et nomination de M. Christophe Besse aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI),

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Christophe Besse, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

#### **1.1. UNITES DE RECHERCHE ET UNITES D'APPUI ET DE RECHERCHE**

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales.

#### **1.2. GESTION SCIENTIFIQUE**



- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Besse, directeur de l'INSMI, délégation est donnée à Mme Cécile d'Orbigny, directrice adjointe administrative de l'INSMI, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de ses attributions.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit





## DEC220213DAJ

**Décision portant délégation de signature à M. André Le Bivic, directeur de l'Institut des sciences biologiques (INSB)**

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1110-1 à L. 1181-1 et L. 1211-1 à L. 1274-3 ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC172185DAJ du 31 août 2017 portant nomination de Mme Claire Ferras-Fleutry aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

**Vu** la décision DEC183257DAJ du 10 janvier 2019 portant nomination de M. André Le Bivic aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS,

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. André Le Bivic, directeur de l'Institut des sciences biologiques (INSB), à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

#### **1.1. UNITES DE RECHERCHE ET UNITES D'APPUI ET DE RECHERCHE**

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales.

#### **1.2. GESTION SCIENTIFIQUE**



- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

### 1.3. DECLARATIONS DIVERSES

- les déclarations et demandes relatives à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales, effectuées en application des dispositions du code de la santé publique susvisé et de leurs textes réglementaires d'application ;
- les déclarations et demandes d'autorisation relatives au prélèvement, à la conservation et à la préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain, effectuées en application des dispositions du code de la santé publique susvisé et de leurs textes réglementaires d'application.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. André Le Bivic, directeur de l'INSB, délégation est donnée à Mme Claire Ferras-Fleury, directrice adjointe administrative de l'INSB, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de ses attributions.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président - directeur général

Antoine Petit



DEC213780DGDS

Décision portant création d'une unité mixte de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur d'institut concerné ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1.** – Est créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 l'unité mixte de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de la convention correspondante :

**Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)**

*Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette*

UMR n° 9026

Intitulé : Laboratoire de Mécanique Paris-Saclay (LMPS)

Directeur : M. Pierre-Alain BOUCARD, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Véronique AUBIN, Professeure des universités

Tutelles principales : CENTRALESUPELEC pour le compte de l'UNIVERSITE PARIS-SACLAY, CNRS, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS-SACLAY pour le compte de l'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Section : 9

Durée : 4 ans

**Art. 2.** - Le mandat du directeur, de la directrice adjointe mentionnés à l'article 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la durée de l'unité.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2021

Le Président-Directeur général  
Antoine PETIT

DEC211938INSB

**Décision portant création de l'unité d'appui et de recherche n° 2204 intitulée « Institut NeuroMyoGène - Appui à la recherche (INMG-AR) »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

Est créée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 et jusqu'au 31 décembre 2025, l'unité d'appui et de recherche (UAR) n°2204 intitulée « Institut NeuroMyoGène - Appui à la recherche (INMG-AR) », sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Tutelles principales : CNRS, INSERM, Université Claude Bernard

Institut de rattachement : INSB

Délégation : 07 - Rhône Auvergne

Section : 22

**Article 2 : Nomination**

M. Guy Mouchiroud, Ingénieur de recherche à l'Université Claude Bernard, est nommé directeur de cette unité d'appui et de recherche pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 novembre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC213346INSB

**Décision portant création de l'unité d'appui et de recherche n°5261 intitulée « Biologie route de Mende »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

Est créée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et jusqu'au 31 décembre 2025, l'unité d'appui et de recherche (UAR) n°5261 intitulée « Biologie route de Mende », sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Tutelles principales : CNRS, Université de Montpellier

Institut de rattachement : INSB

Délégation : 13 – Occitanie Est

Sections : 22, 21, 27

**Article 2 : Nomination**

Mme Anne Debant, Directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de cette unité d'appui et de recherche pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 novembre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC213960DR01

Décision relative au tarif des prestations de la plateforme Elaboration Métallurgique de l'unité UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE)

## LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC210871DAJ en date du 03/03/2021 portant nomination de Mme Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

**Vu** la décision n° DEC210871DAJ en date du 03/03/2021 donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme Frittage Flash (SPS) de l'unité UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE) sont fixés comme suit :

	CNRS	Autres académiques	Privé
Prix HT / heure	7,00 €	40,00 €	50,00 €

Ces tarifs HT sont à majorer de la TVA selon le taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

### Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

### Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 14 décembre 2021

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
La déléguée régionale  
Marie-Hélène Papillon



DEC210472DR07

Décision relative au tarif des produits de l'unité UAR6402 intitulée Centre de calcul de l'IN2P3

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC202316DAJ en date du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne;

**Vu** la décision n° DEC210687DAJ en date du 5 Février 2021, donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UAR6402 intitulée Centre de calcul de l'IN2P3, sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 19 Janvier 2022

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
Le délégué régional  
Laurent Barbieri





Villeurbanne, le 14 janvier 2022

## TARIFS WEBCAST 2022

	Paiement par facture interne CNRS	Paiement sur présentation de facture (crédits non CNRS)
½ journée	400 € HT	500 € HT
1 journée	750 € HT	900 € HT
A compter de 3 jours	510 € HT la journée	610 € HT la journée
Technicien supplémentaire	200 € HT	200 € HT

**A ce prix, doit être ajoutée :**

La prise en charge de la mission du ou des technicien(s), à savoir les frais de voyage et d'hébergement.

**Pierre-Étienne MACCHI**  
*Directeur*  
 Centre de Calcul de l'IN2P3



DEC213942DR20

Décision relative au tarif de Croissance d'une couche standard de Nitrure d'Eléments III (In, Al, Ga-N) sur le réacteur EPVOM Aixtron Ax6 de l'UPR10 - CRHEA (Centre de Recherche sur l'Hétéro-Epitaxie et ses Applications, Sophia-Antipolis)

## LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC191819DAJ en date du 17 juillet 2019 nommant Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er octobre 2019 ;

**Vu** la décision DEC191820DAJ en date du 17 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Les tarifs de prestations de « Croissance d'une couche standard de Nitrure d'Eléments III (In, Al, Ga-N) sur le réacteur EPVOM Aixtron Ax6 de l'UPR10 - CRHEA (Centre de Recherche sur l'Hétéro-Epitaxie et ses Applications, Sophia-Antipolis) sont fixés selon le barème joint en annexe.

### Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2022.

### Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia-Antipolis, le 16 décembre 2021.

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
La déléguée régionale  
Aurélie PHILIPPE



**Annexe** de la Décision n° DEC213942DR20 relative aux tarifs de Croissances d'une couche standard de Nitrure d'Elements III (**In, Al, Ga-N**) sur le réacteur EPVOM **Aixtron** Ax6 de l'**UPR10 - CRHEA** (Centre de Recherche sur l'Hétéro-Epitaxie et ses Applications, Sophia-Antipolis) applicable au 01/01/2022

Coût unitaire	Entreprises Privées	Universités	Laboratoires CNRS
Tarif de Base	1 007,81	671,87	384,80
Majoration 50% suivant Technicité/Calibration	1 511,71	1 007,81	577,21
Majoration 100% suivant Technicité/Calibration	2 015,61	1 343,74	769,61
Majoration 150% suivant Technicité/Calibration	2 519,52	1 679,68	962,01
Majoration 200% suivant Technicité/Calibration	3 023,42	2 015,61	1 154,41

**Ces tarifs sont sans fourniture de substrats qui peuvent être fournis par les clients. Dans le cas contraire, les substrats seront refacturés en plus des coûts unitaires ci-dessus.**

DEC220901DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHBx)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UAR2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHBx) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UAR2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHBx).

### **Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



## **DEC213554DRH**

### **Décision modificative portant nomination de membres suppléants à la CAP n° 2, compétente à l'égard des chargés de recherche**

**Vu** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** la décision du 6 décembre 2018 arrêtant la liste des représentants élus aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de la décision susvisée, la mention « Mme Bing ZHAO Représentante Sgen CFDT Recherche EPST » est remplacée par « Mme Stéphanie NORSIKIAN-ROLAND CRCN Représentante Sgen CFDT Recherche EPST ».

**Article 2** Cette nomination prend effet à la date de signature de la présente décision.

Fait à Paris, le 2 novembre 2021

Le directeur des ressources humaines,  
Hugues de LA GIRAUDIERE



**DEC220699DRH****Le président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique**

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;  
Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;  
Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS ;  
Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS ;  
Vu l'arrêté du 18 janvier 2022 portant nomination du président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique par intérim - Antoine PETIT ;  
Vu la décision n° DEC190431DRH du 28 janvier 2019 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des assistants ingénieurs,

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup> :**

Madame Catherine LARROCHE, déléguée régionale, est nommée membre titulaire à la commission administrative paritaire du corps des assistants ingénieurs à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, en remplacement de Monsieur Olivier GRENET.

**Article 2 :**

Le président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **1 6 FEV. 2022**



Antoine PETIT



## DEC220639DRH

### **Décision modificative portant nomination de membres remplaçants à la CAP n° 1, compétente à l'égard des directeurs de recherche**

**Vu** le décret 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** la décision du 6 décembre 2018 arrêtant la liste des représentants élus aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

#### **Article 1<sup>er</sup> CAP n°1 – Directeurs et directrices de recherche**

**Titulaire :**

Mme Christiane WEBER            DRCE                            Représentant SNCS-FSU

**Est remplacée par**

M. Patrick MONFORT            DRCE                            Représentant SNCS-FSU

Fait à Paris, le 07 février 2022

Le directeur des ressources humaines,  
Hugues de LA GIRAUDIERE



**Décision n° DEC220088DRH fixant les conditions et les modalités de recours à des moyens de télécommunication pour les auditions des concours pour l'accès au grade de chargés de recherche et de directeurs de recherche organisés par le CNRS**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 82-933 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu** la décision n° DEC173264DRH fixant les conditions et les modalités de recours à des moyens de télécommunication pour les auditions des concours pour l'accès au grade de chargés de recherche et de directeurs de recherche organisés par le CNRS datée du 29 novembre 2017,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

En application des dispositions des articles 20-1 et 42-1 du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, les auditions organisées pour les recrutements des chargés de recherche et directeurs de recherche prévus aux articles 13 et 36 du décret susmentionné peuvent être organisées par des moyens de télécommunication au bénéfice des candidats mentionnés à l'article 2 de la présente décision.

**Article 2**

Les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, les candidates en état de grossesse ainsi que les candidats se trouvant dans l'impossibilité médicalement constatée de se déplacer en raison de leur condition physique, notamment dans l'hypothèse où ce déplacement serait de nature à aggraver leur état ou risquerait de compromettre leur santé, ou en cas de suivi médical particulier ne pouvant être interrompu sans risque pour leur santé, peuvent solliciter le recours à la communication audiovisuelle.

Pour bénéficier de cette modalité technique, les candidates en état de grossesse ainsi que les candidats se trouvant dans l'impossibilité médicalement constatée de se déplacer en raison de leur condition physique doivent produire au service central des concours un certificat médical.

Les candidats, mentionnés au premier alinéa, sont informés par la direction des ressources humaines (service central des concours), par courrier ou par voie électronique, des conditions matérielles d'organisation des auditions notamment du lieu, de la date et de l'heure.

### Article 3

Le recours à la communication audiovisuelle peut avoir lieu :

- au sein d'une structure du CNRS (unité propre de recherche, délégation régionale, unité mixte de recherche, unité internationale, bureaux à l'étranger...);
- au sein d'un consulat ou d'une ambassade de France dans le pays d'origine du candidat, sous réserve de recueillir l'accord préalable de la structure ;
- ou tout autre lieu offrant les conditions techniques optimales indispensables au bon déroulement de l'audition, tel que le domicile du candidat.

### Article 4

Le recours à la visioconférence n'est possible que s'il permet d'assurer tout au long de l'audition :

- l'identité de la personne qui est convoquée ;
- la présence dans la salle où se déroule l'audition du seul candidat, et, le cas échéant, du surveillant ;
- l'assistance technique pour la mise en œuvre de la visioconférence.

### Article 5

Dans tous les cas, le recours à la visioconférence doit satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant :

- la transmission de la voix et de l'image du ou des candidats et du jury ou de l'instance de sélection ou des examinateurs spécialisés, entre tous les participants, présents physiquement et à distance, en temps simultané, réel et continu ;
- la sécurité et la confidentialité des données transmises ;
- le respect de la réglementation applicable à l'épreuve, l'audition ou l'entretien ainsi que, le cas échéant, la confidentialité et la sécurité du sujet ;
- le cas échéant, la mise en œuvre effective des dérogations aux règles normales de déroulement des concours, des procédures de recrutement et des examens dont peut bénéficier le candidat concerné en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susmentionnée, de l'article 35 de la loi du 26 janvier 1984 susmentionnée, de l'article 27 de la loi du 9 janvier 1986 susmentionnée ou de l'article 34-1 du décret du 4 mai 1972 susvisé.

### Article 6

Lorsque la visioconférence est organisée dans une structure CNRS ou dans un local administratif mis à disposition par l'administration, un surveillant, désigné par le CNRS, s'assure du bon déroulement de l'audition. Il est notamment chargé de :

- vérifier l'identité du candidat ;
- le cas échéant, veiller à toute absence de fraude ;
- attester du débit continu des informations visuelles et sonores durant l'audition.

Sont autorisées à être présentes dans la même salle que le candidat pendant le déroulement de l'épreuve, de l'audition :

- le cas échéant, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susmentionnée, de l'article 35 de la loi du 26 janvier 1984 susmentionnée, de l'article 27 de la loi du 9 janvier 1986 susmentionnée ou de l'article 34-1 du décret du 4 mai 1972 susmentionné, les personnes chargées de lui apporter une aide en raison de son handicap ;
- le cas échéant, les personnes chargées de lui apporter une assistance médicale.



## Article 7

Lorsque la visioconférence est organisée dans tout autre local qu'une structure administrative, notamment au domicile du candidat, le CNRS met en œuvre une solution technique permettant de s'assurer que le candidat concerné dispose des moyens techniques lui permettant le passage effectif de l'audition.

Sont autorisées à être présentes dans la même salle que le candidat pendant le déroulement de l'audition :

- le cas échéant, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susmentionnée, de l'article 35 de la loi du 26 janvier 1984 susmentionnée, de l'article 27 de la loi du 9 janvier 1986 susmentionnée ou de l'article 34-1 du décret du 4 mai 1972 susmentionné, les personnes chargées de lui apporter une aide en raison de son handicap ;
- le cas échéant, les personnes chargées de lui apporter une assistance médicale.

## Article 8

En cas d'interruption de la connexion pendant l'audition, ou de la survenance de défaillances techniques altérant la qualité de la communication, l'audition peut être prorogée de la durée de cette interruption ou défaillance ou reportée dans les conditions suivantes :

- lorsque la défaillance technique conduit à une interruption inférieure à la moitié de la durée de l'audition, sa durée peut être prolongée de la durée de cette défaillance ;
- lorsque la défaillance technique conduit à une interruption supérieure à la moitié de la durée de l'audition, celle-ci est reprise ou reportée. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte de la première prestation interrompue pour l'évaluation du candidat.

La décision de prolonger, d'interrompre, de reprendre ou de reporter l'audition est prise par le président du jury ou son représentant.

La description des défaillances techniques rencontrées et la décision prise en conséquence par le jury sont portées sur le procès-verbal de l'épreuve établi par le jury et le surveillant et signé par le président du jury.

## Article 9

La présente décision remplace la décision n° DEC173264DRH fixant les conditions et les modalités de recours à des moyens de télécommunication pour les auditions des concours pour l'accès au grade de chargés de recherche et de directeurs de recherche organisés par le CNRS et sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **06 JAN. 2022**

Le Président-directeur général du CNRS

Antoine Petit



## DEC213598DR06

### Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

#### LA DELEGUEE REGIONALE

**Vu** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC191404 du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 portant nomination de Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre Est ( DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC191405DAJ du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre Est et notamment son article 1.1 ;

**Vu** la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de L'UMR7503 LORIA M. Yves LAPRIE, pour la journée du 24 novembre 2021

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

**Article 2.** - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

**Article 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

#### CNRS

##### Délégation Centre-Est

17 rue Notre Dame des Pauvres

BP 10075

54519 Vandoeuvre cedex

T. 03 83 85 06 02/03

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)



Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 10/11/2021

La Déléguée régionale

Edwige HELMER-LAURENT



**DEC213472INSB**

**Décision modificative de la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5229 intitulée « Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod (ISC-MJ) » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans la décision DEC201509DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°5229 intitulée « Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod (ISC-MJ) » sont modifiées comme suit :

Institut secondaire : INSHS

Sections : 26, 34

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 novembre 2021

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## DEC220108INSU

Décision portant rattachement secondaire à la section 17 de l'unité mixte de recherche n°5276 intitulée « Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement » (LGL-TPE).

### LE PRÉSIDENT DU CNRS PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5276 intitulée « Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement » (LGL-TPE) et nommant Eric DEBAYLE directeur de cette unité susvisée ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

### DÉCIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'unité mixte de recherche n°5276 « Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement » (LGL-TPE) est rattachée à la section 17 comme suit :  
« Sections 18, 29, 17 »

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2022

Le président du CNRS par intérim  
Antoine PETIT



**DEC213464INSB**

**Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche n°7355 intitulée « Immunologie et neurogénétique expérimentales et moléculaires (INEM) »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7355 intitulée « Immunologie et neurogénétique expérimentales et moléculaires (INEM) » ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** les échanges avec les établissements ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans la décision DEC171276DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'UMR7355 intitulée « Immunologie et neurogénétique expérimentales et moléculaires (INEM) » sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Tutelles principales : CNRS, Université d'Orléans

Tutelles secondaires : -

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 novembre 2021

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC214004INSB

**Décision modificative de la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des fédérations de recherche**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant création de la fédération de recherche n°2048 intitulée « Fédération de Recherche nationale ProFI (FR ProFI) » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans la décision DEC201514DGDS susvisée, la disposition relative à la fédération de recherche n°2048 intitulée « Fédération de Recherche nationale ProFI (FR ProFI) » sont modifiées comme suit :


« Sections : 20, 16 »

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2022

Le président-directeur général  
Antoine Petit



**DEC213470INSB**

**Décision modificative de la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5048 intitulée « Centre de biochimie structurale (CBS) » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans la décision DEC201509DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°5048 intitulée « Centre de biochimie structurale (CBS) » sont modifiées comme suit :

Institut secondaire : INC, INP

Sections : 20, 16, 5

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 novembre 2021

Le Président-directeur général  
Antoine Petit





DEC220291INSB

**Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche n°5096 intitulée « Laboratoire Génome et Développement des Plantes (LGDP) »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5096 intitulée « Laboratoire Génome et Développement des Plantes (LGDP) » ;

**Vu** les échanges avec les établissements ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans la décision DEC201509DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'UMR5096 intitulée « Laboratoire Génome et Développement des Plantes (LGDP) » sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Tutelles principales : CNRS, UNIV PERPIGNAN VIA DOMITIA


Tutelle secondaire : IRD

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2022

Le président-directeur général  
Antoine Petit



DEC214006INSB

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°5004 intitulée « Biochimie et physiologie moléculaire des plantes (BPMP) ».

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des Unités relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5004 intitulée « Biochimie et physiologie moléculaire des plantes (BPMP) » ;

**Vu** l'avis du Conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans la décision DEC201509DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR5004 sont modifiées comme suit :

Intitulé : Institut des Sciences des Plantes de Montpellier (IPSiM)

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2022

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



**DEC213465INSB**

**Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°2594 intitulée « Laboratoire des Interactions Plantes-Microorganismes-Environnement (LIPME) »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des Unités relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°2594 intitulée « Laboratoire des Interactions Plantes-Microorganismes-Environnement (LIPME) » ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans la décision DEC201509DGDS susvisée, la disposition relative à l'unité mixte de recherche susvisée est modifiée comme suit :

Intitulé : Laboratoire des Interactions Plantes Microbes Environnement (LIPME)

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 novembre 2021

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC220717DR15

## Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS)

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213778DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS) ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup> : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS).

#### Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 5 élus
  - Sous-collège : chercheurs et enseignants-chercheurs : 3
  - Sous-collège post-doctorant : 1
  - Sous collège doctorants : 1
- Collège ITA : 4 membres
- 5 membres nommés

#### Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

#### Article 4 : Publication



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 06 janvier 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220911DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition.

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220910DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213784DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC).

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**


Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220909DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5258 intitulée Laboratoire du Futur (LOF)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213778DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5258 intitulée Laboratoire du Futur (LOF) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5258 intitulée Laboratoire du Futur (LOF).

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès





DEC220908DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3033 intitulée Unité d'Appui à la Recherche de l'IECB (UAR-IECB)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213776DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UAR3033 intitulée Unité d'Appui à la Recherche de l'IECB (UAR-IECB) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3033 intitulée Unité d'Appui à la Recherche de l'IECB (UAR-IECB).

### **Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

### **Article 3 : Compétences**


Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220907DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3626 intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des Matériaux (PLACAMAT)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UAR3626 intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des Matériaux (PLACAMAT) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3626 intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des Matériaux (PLACAMAT).

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**


Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220906DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3427 intitulée TBM-Core**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UAR3427 intitulée TBM-Core ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3427 intitulée TBM-Core.

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**


Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220905DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UAR3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux.

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220904DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3360 intitulée Développement de Méthodologies Expérimentales (DMEX)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UAR3360 intitulée Développement de Méthodologies Expérimentales (DMEX) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UAR3360 intitulée Développement de Méthodologies Expérimentales (DMEX).

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220903DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UAR2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UAR2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UAR2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA).

### **Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220899DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 8 élus
    - Sous-collège membres permanents : 6
    - Sous collège membres non-permanents : 2
  - Collège ITA : 2 élus
    - Sous-collège des personnels administratifs : 1
    - Sous collège des personnels techniques : 1
- 5 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.



**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 janvier 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès





DEC220663DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5116 intitulée Centre Émile-Durkheim - Science politique et sociologie comparatives (CED)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5116 intitulée Centre Émile-Durkheim - Science politique et sociologie comparatives (CED) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5116 intitulée Centre Émile-Durkheim - Science politique et sociologie comparatives (CED)

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus :
  - Collège chercheur(e)s, enseignant(e)s chercheur(e)s, doctorant(e) et post-doctorant(e)s : 9 élus
  - Sous-collège chercheur(e)s : 2
  - Sous-collège enseignant(e)s chercheur(e)s : 5
  - Sous-collège doctorant(e)s et post-doctorant(e)s : 2
- Collège ITA : 2 élus
- 7 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.



**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 janvier 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220664DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre portant renouvellement de l'UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 10 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 6 élus
  - Sous-collège DR/PR/PU-PH : 2
  - Sous-collège CR/MCF/MCU-PH/Post-doc : 3
  - Sous-collège doctorants : 1
  - Collège ITA : 4 élus
- 4 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.



**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 janvier 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220665DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5319 intitulée UMR Passages**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5319 intitulée UMR Passages ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5319 intitulée UMR Passages.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les 3 directeurs adjoints ;
- 8 membres élus :
  - Collège ITA : 2 élus
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 6 élus
    - Sous-collège chercheurs/enseignants chercheurs : 4
    - Sous collège des doctorants : 2
- 4 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 janvier 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220666DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 13 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 10 élus
  - Sous-collège des chercheurs et enseignants chercheurs : 7
  - Sous-collège des doctorants et post-doctorants : 3
- Collège ITA : 3 élus
- 4 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.



**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 janvier 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220667DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5115 intitulée Les Afriques dans le monde (LAM)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5115 intitulée Les Afriques dans le monde (LAM) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5115 intitulée Les Afriques dans le monde (LAM).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 8 élus
  - Sous-collège chercheurs et enseignants-chercheurs permanents : 6
  - Sous-collège doctorants : 2
  - Collège ITA : 3 élus
- 6 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 janvier 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès





DEC220668DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des Maladies neurodégénératives (IMN)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5293 intitulée Institut des Maladies neurodégénératives (IMN) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des Maladies neurodégénératives (IMN).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints de l'unité ;
- 8 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 5 élus
  - Sous-collège chercheurs et enseignants chercheurs : 3
  - Sous-collège post-doctorants : 1
  - Sous-collège doctorants : 1
- Collège ITA : 3 élus
- 3 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 26 janvier 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220718DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :

Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 6 élus

Sous-collège chercheurs et enseignants-chercheurs permanents : 4

Sous-collège post-doctorants : 1

Sous-collège doctorants : 1

Collège ITA : 3 élus

- 4 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 février 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220721DR15

## Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB)

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB) ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup> : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB).

#### Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 5 élus
  - Sous-collège chercheurs et enseignants chercheurs : 4
  - Sous-collège doctorants : 1
  - Collège ITA : 4 élus
- 3 membres nommés

#### Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

#### Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Talence, le 2 février 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220722DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR6033 intitulée Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie (SANPSY)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR6033 intitulée Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie (SANPSY) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR6033 intitulée Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie (SANPSY).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 6 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 3 élus
  - Collège ITA : 3 élus
- 2 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 février 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220885DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 8 élus
  - Sous-collège directeurs de recherche et professeurs : 3
  - Sous-collège chargés de recherche et maîtres de conférence : 3
  - Sous-collège doctorants et CDD chercheurs : 2
- Collège ITA : 4 élus
- 4 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.





**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 4 février 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220886DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR6034 intitulée Archéosciences-Bordeaux : Matériaux, temps, Images et Sociétés (Archéosciences-Bordeaux)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'UMR6034 intitulée Archéosciences-Bordeaux : Matériaux, temps, Images et Sociétés (Archéosciences-Bordeaux) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR6034 intitulée Archéosciences-Bordeaux : Matériaux, temps, Images et Sociétés (Archéosciences-Bordeaux).

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus ;
- 4 membres nommés

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 février 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220887DR15

## Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de Biogenèse Membranaire (LBM)

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de Biogenèse Membranaire (LBM) ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup> : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de Biogenèse Membranaire (LBM).

#### Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 5 élus
  - Sous-collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 4
  - Sous-collège doctorants et post-doctorants : 1
- Collège ITA : 2 élus
- 4 membres nommés

#### Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

#### Article 4 : Publication



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 février 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220888DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie (I2M)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213786DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie (I2M) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie (I2M).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 3 directeurs adjoints ;
- 13 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 10 élus
    - Sous-collège directeurs de recherche et professeurs : 4
    - Sous-collège chargés de recherche, maître de conférence et enseignants chercheurs contractuels : 4
    - Sous-collège chercheurs CDD : 2
  - Collège ITA : 3 élus
- 3 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.



**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 4 février 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC220897DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5798 intitulée Laboratoire ondes et matière d'Aquitaine (LOMA)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5798 intitulée Laboratoire ondes et matière d'Aquitaine (LOMA) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5798 intitulée Laboratoire ondes et matière d'Aquitaine (LOMA).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 6 élus
    - Sous-collège directeurs de recherche et professeurs permanents : 2
    - Sous-collège chargés de recherche et maîtres de conférence permanents : 2
    - Sous collège doctorants et non permanents titulaires d'un doctorat : 2
  - Collège ITA : 2 élus
- 5 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 26 janvier 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès





DEC220898DR15

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA).

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants chercheurs et assimilés permanents : 6
  - Collège IT et assimilés permanents : 4
  - Collège des non permanents (doctorants, post-doctorants et CDD) : 2
- 6 membres nommés

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.



**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 janvier 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès



## DEC220991DR16

**Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire**

**LE (LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E)**

**Vu** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC212403DAJ du 23 août 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle LONGIN, délégué(e) régional(e) de la circonscription Paris Michel-Ange et notamment son article 1.1 ;

**Vu** la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité CNRS INNOVATION, Mme PALICOT Aurélie

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

**Article 2.** - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

**Article 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 février 2022.

Isabelle LONGIN

Déléguée régionale  
Délégation Paris Michel-Ange



DEC220700SGCN

**Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2022**

## LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 1er décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement dans le grade des directeurs de recherche de 2e classe du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 1er décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement dans le grade des chargés de recherche de classe normale CNRS ;

**Vu** l'arrêté 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil scientifique du 27 janvier 2022.

## DECIDE

### Article 1

Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2022, les membres des Sections dont les noms suivent :

Prénom Nom	Section d'origine	Numéro du Concours
Arnaud LEGRAND	06	n°17/03
Hervé GLOTIN	07	n°17/03
Sara AGUITON	40	n°53/01
Baptise MELES	35	n°53/01 n°53/02
Thomas SEILLER	06	n° 53/02
Stéphane THORE	16	n°54/01 n°54/02



**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

**Antoine PETIT**



## DEC220304DR16

**Décision portant institution d'une régie d'avance auprès de l'UAR 3172 « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK).**

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu**, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu**, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**Vu**, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

**Vu**, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

**Vu**, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

**Vu**, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu**, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

**Vu**, l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

**Vu**, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

**Vu**, l'arrêté du 26 avril 2021 relatif aux régies d'avances et de recettes des organismes publics nationaux situées à l'étranger,

**Vu**, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

**Vu**, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

**Vu**, la décision n° DEC181780DR16 du 30 mai 2018 instituant la régie d'avances de l'USR 3172 « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK),

**Vu**, la décision n°DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de Déléguée régionale de la circonscription de Paris Michel-Ange,

DECIDE :

### **Article 1<sup>er</sup> – Institution de la régie**

- I. Il est institué auprès de l'UAR 3172 « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK) une régie d'avance permanente à compter du 01/02/2022.
- II. Cette régie est installée à Karnak temples, Fondok Al Nie Helton, Karnak, 85511 Louxor. Son adresse postale est Karnak AmbaFrance Caire, S/C Valise diplomatique, 13 rue Louveau, 92438 Châtillon Cedex.
- III. Le régisseur doit tenir une comptabilité générale qui fait apparaître et permet de justifier à tout moment de la situation de l'avance reçue, des dépenses réalisées et des disponibilités.

### **Article 2 – Dépenses réglées par l'intermédiaire de la régie**

Le régisseur est habilité à payer les dépenses suivantes dans la limite maximum de 4.500,00 € par opération :

- Les dépenses non immobilisées de matériel et de fonctionnement

Et, sans limitation de montant :

- Les frais de mission

### **Article 3 – Modes de paiement**

- I. Le régisseur conserve le compte ouvert auprès de la banque Crédit Agricole Luxor Egypt SAE, selon dérogation conjointe des directions générales des finances publiques et du Trésor.
- II. Le régisseur effectue le paiement des dépenses par
  - Virement,
  - Numéraire, dans la limite de 300€ par montant unitaire de dépense

### **Article 4 – Montant de l'avance**

Le montant de l'avance au régisseur s'élève à 9.000,00€.

### **Article 5 – Pièces justificatives**

Les pièces justificatives des dépenses payées par le régisseur sont remises à l'agent comptable secondaire tous les mois, et au maximum dans un délai d'un mois à compter de la date de paiement.

### **Article 6 – Cautionnement et indemnité de responsabilité**

- I. Le régisseur est assujéti à un cautionnement.





II. Il peut percevoir une indemnité de responsabilité dans les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019<sup>1</sup>.

### **Article 7 - Responsabilité**

Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

### **Article 8 – Désignation du régisseur**

Le régisseur est désigné par le délégué régional après agrément de l'agent comptable secondaire assignataire.

### **Article 9 – Vérification sur place des régies à l'étranger**

L'agent comptable secondaire doit procéder ou faire procéder à la vérification sur place de la régie au moins une fois tous les quatre ans<sup>2</sup>.

### **Article 10 – Abrogation**

La décision du 31 mai 2018 portant création d'une régie d'avance auprès de l'USR 3172 « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK) est abrogée à compter du 01/02/2022.

### **Article 11 – Dispositions finales**

I. La Déléguée régionale et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Paris Michel-Ange sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 janvier 2022

La Déléguée régionale,

Avis conforme de l'Agent comptable secondaire

Vu, l'Agent comptable principal

---

<sup>1</sup> Non cumulable avec l'IFSE.

<sup>2</sup> Cf. article 7 de l'arrêté du 26/04/2021.



DEC220649DR17

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC220199DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR) ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6539.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 4 directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 5 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11/02/2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Gabrielle INGUSCIO



DEC220739DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes ;

**Vu** la décision DEC220176DAJ du 25 janvier 2022 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs de directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux de CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6118.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 12 membres élus ;
- 5 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**


Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 04/02/2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Gabrielle INGUSCIO



DEC220682DR17

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés – environnement – agroalimentaire (GEPEA)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

**Vu** la décision DEC213792DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés – environnement – agroalimentaire (GEPEA) ;

**Vu** la décision DEC220176DAJ du 25 janvier 2022 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs de directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux de CNRS ;

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6144.

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus ;
- 6 membres nommés.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28/01/2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Gabrielle INGUSCIO



DEC220735DR17

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

**Vu** la décision DEC213793DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM) ;

**Vu** la décision DEC220176DAJ du 25 janvier 2022 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs de directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux de CNRS ;

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6183.

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 4 membres nommés.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/02/2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Gabrielle INGUSCIO



## DEC220811DR18

**Décision portant habilitation de certains agents, au sein de l'Unité MOY1800 – DR18, aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire**

### LE DELEGUE REGIONAL

**Vu** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

**Vu** la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

**Vu** la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux Délégués Régionaux ;

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont habilités, au sein de l'Unité MOY1800 – DR18, à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

#### **Mme Séverine ALVAIN**

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

**Article 2.** - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

**Article 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 08/02/2022

Le Délégué Régional Hauts-de-France  
M. Christophe J. MULLER

**DEC220556INSB**

**Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°6030 intitulée « Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT) »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6030 intitulée « Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT) » ;

**Vu** l'accord du partenaire tutelle principale ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans la décision DEC213767DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°6030 ISTCT sont modifiées comme suit :

La ligne

« Intitulé : Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT) »

est remplacée par

« Intitulé : Imagerie et stratégies thérapeutiques pour les cancers et tissus cérébraux (ISTCT) »

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2022

Le président-directeur général  
Antoine Petit



DEC220832DR20

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7635 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF),**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC213806DAJ du 16 décembre 2021 nommant Clara Herer déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7635, intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), dont la directrice est Elisabeth Massoni ;

**Vu** la décision DEC220176DAJ du 25 janvier 2022 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs de directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux de CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7635, intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus : 8 membres du collège A (chercheurs et enseignants-chercheurs) et 4 membres du collège B (ingénieurs, techniciens) ;
- 4 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 9 février 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Clara Herer





## DEC220937INSU

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2022 dans les unités de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU)

### LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC220203INSU en date du 19 janvier 2022 fixant les situations d'emplois et/ou d'activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2022 dans les unités de l'Institut National des sciences de l'univers (INSU).

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'annexe 2 de la décision n° DEC220203INSU en date du 19 janvier 2022 susvisée :

- Il est rajouté à l'UMR8190 (**LATMOS** - Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales"), dirigée par Monsieur François RAVETTA et rattachée à la DR04, la situation d'emploi n°4 (Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service). La situation d'emploi n°5 (Mission longues de terrain). La situation d'emploi n°6 (Situations administratives exceptionnelles). La situation d'emploi n°7 (Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites extérieurs au laboratoire d'origine).

#### Article 2

La présente décision et ses annexes seront publiées au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17/02/2022

  
Nicolas ARNAUD  
Directeur du CNRS-INSU  
Le Directeur du CNRS/INSU

Nicolas ARNAUD

## Annexe 1 de la décision modificative n°DEC220937INSU

### INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES DE L'UNIVERS

Unités relevant de l'Institut National des Sciences de l'Univers susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2022

N°	Situations d'emplois/Activités	Définitions
1	<b>Missions embarquées de moyenne et longue durées sur navires côtiers ou hauturier ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer</b>	Toutes activités et aides techniques (conditionnement, analyse et/ou traitement d'échantillons collectés en mer, travaux à quai, traitements d'échantillons post-missions) effectuées au cours de missions supérieures à une journée pour des expérimentations scientifiques à bord sur un navire côtier ou hauturier ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer. Personnels subissant d'importantes variations d'horaires en fonction des contraintes liées aux conditions météorologiques additionnées aux conditions marégraphiques.
2	<b>Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens</b>	Toutes activités de maintenance, de dépannage, de sécurité et/ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ou les jours fériés, et/ou en horaires décalés et/ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
3	<b>Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu</b>	Toutes activités liées à une intervention (dans les stations d'étalonnage, chambres froides, sur les instruments scientifiques, radiotélescopes, radiohéliographes, plate-formes techniques, télescopes, LIDAR) dans le cadre des fonctions des agents en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés. Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations.
4	<b>Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service</b>	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ou les jours fériés, et/ou en horaires décalés et/ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
5	<b>Missions longues de terrain</b>	Toutes activités effectuées au cours de missions de terrain présentant des conditions difficiles supérieures à 15 jours, c'est-à-dire au cours soit d'une campagne de carottage en lac d'altitude, soit d'une campagne de mesures sur le terrain en aérologie, soit d'une mission de glaciologie, soit de certaines missions archéologiques. Missions sur glacier dans les Alpes, Andes, Himalaya, Arctique, Antarctique.
6	<b>Situations administratives exceptionnelles</b>	Toutes activités liées à des événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ou les jours fériés, et/ou en horaires décalés et/ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail (colloques, salons, conférences).
7	<b>Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites extérieurs au laboratoire d'origine</b>	Toutes activités liées à des interventions sur le site extérieur au laboratoire d'origine pour le montage, réglage et exploitation d'expériences (travaux de maintenance sur instruments, tests et étalonnage d'instruments, prélèvements, analyse de sources, travaux d'observation, expériences spatiales et sols).

## INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES DE L'UNIVERS

Unités relevant de l'Institut National des Sciences de l'Univers susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2022

N°	Situations d'emploi et/ou d'acti	DR	Unités	Sigle	Intitulé	Directeur
1	Missions embarquées de moyenne et longue durées sur navires côtiers ou hauturier ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	1	UMR7154	IPGP (UMR)	Institut de physique du globe de Paris	CHAUSSIDON
		1	UMS3454	IPGP (UMS)	Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris	CHAUSSIDON
		1	UMR7583	LISA	Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques	COLL
		2	UMS3455	ECCE TERRA	Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra	SEGALEN
		2	UMR7193	ISTEP	Institut des Sciences de la Terre Paris	LEROY
		2	UMR8538	LG-ENS	Laboratoire de Géologie de l'Ecole Normale Supérieure	SCHUBNEL
		2	UMR7159	LOCEAN	Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques	CHARRASSIN
		4	UMR8212	LSCE	Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement	BOUSQUET
		4	UMR8148	GEOPS	Géosciences Paris-Saclay	COLIN
		5	UAR855	DT INSU	Division technique de l'INSU	FOURMOND
		7	UMR6016	LAMP	Laboratoire de météorologie physique	FLOSSMANN
		7	UAR833	OPGC	Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand	HURET
		7	UMR5276	LGL-TPE	Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement	DEBAYLE
		8	UMR7266	LIENSS	Littoral, Environnement et Sociétés	BALLU
		10	UMR7063	ITES	Institut Terre Environnement Strasbourg	TOUSSAINT
		10	UMS830	EOST	Ecole et Observatoire des sciences de la Terre	MASSON
		11	UMR5001	IGE	Institut des Géosciences de l'Environnement	DOMMERGUE
		12	UMR7330	CEREGE	Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement	BELLIER
		12	UMR7294	M.I.O.	Institut Méditerranéen d'Océanographie	MICHOTEY
		12	UMS3470	PYTHEAS	Unité mixte de service Pythéas	THOUVENY
		13	UMR5110	CEFREM	Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens	LUDWIG
		13	UMR5243	GEOSCIENCES MONTP.	Géosciences Montpellier	ILDEFONSE
		13	UMR7621	LOMIC	Laboratoire d'Océanographie Microbienne	JOUX
		14	UMR5563	GET	Géosciences Environnement Toulouse	BONVALOT
		14	UMR5277	IRAP	Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie	LOUARN
		14	UMR5566	LEGOS	Laboratoire d'études en Géophysique et océanographie spatiales	MARIN
		14	UMR5560	LAERO	Laboratoire d'aérodynamique	COQUILLAT
		15	UMR5805	EPOC	Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux	BUDZINSKI
		15	UMS2567	POREA	Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie	GIRAUDEAU
		16	UMS3365	OSU REUNION	Unité mixte de service de l'OSU-Réunion	CAMMAS
		16	IRL3376	TAKUVIK	TAKUVIK	BABIN
		16	UMR8105	LACY	Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones	VAN BAELEN
		17	UAR2928	IPEV	Institut Polaire	FOUCHER
		17	UMS3113	IUEM	Institut Universitaire Européen de la Mer	JEAN
		17	UMR6538	Geo-Ocean	Laboratoire Géosciences Océan	GUTSCHER
		17	UMR6523	LOPS	Laboratoire d'Océanographie Physique et Spatiales	PAILLET
17	UMR6112	LPG	Laboratoire de Planétologie et Géodynamique	LANGLAIS		

N°	Situations d'emploi et/ou d'acti	DR	Unités	Sigle	Intitulé	BO Avril 2022 / p.723
		17	<b>SNC9028</b>	<b>SNC-IPEV</b>	SNC-Institut Polaire Français Paul Emile Victor	CHAPPELLAZ
		19	<b>UMR6143</b>	<b>M2C</b>	Morphodynamique Continentale et Côtière	DEZILEAU
		20	<b>UMR7329</b>	<b>GEOAZUR</b>	GEOAZUR	SOSSON
		20	<b>FR3761</b>	<b>IMEV</b>	Institut de la Mer de Villefranche	CHRISTIANS
		20	<b>UMR7093</b>	<b>LOV</b>	Laboratoire d'océanographie de Villefranche	LEMEE

N°	Situations d'emploi et/ou d'acti	DR	Unités	Sigle	Intitulé	BO Avril 2022 / p.724
2	<b>Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens</b>	2	UMR7095	IAP	Institut d'Astrophysique de Paris	BOUCHET
		11	UMR5274	IPAG	Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble	DUBUS
		12	UMR7326	LAM	Laboratoire d'Astrophysique de Marseille	BEUZIT
		12	UMS3538	LSBB	Laboratoire souterrain à bas bruit	GAFFET
		12	UMS3470	PYTHEAS	Unité mixte de service Pythéas	THOUVENY
		13	UMR5110	CEFREM	Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens	LUDWIG
		13	UAR3282	OREME	Observatoire de REcherche Méditerranéen de l'Environnement	SERVAT
		14	UMR5126	CESBIO	Centre d'études spatiales de la biosphère	ZRIBI
		14	UMR5277	IRAP	Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie	LOUARN
		14	UMR5560	LAERO	Laboratoire d'aérodynamique	COQUILLAT
		16	UMS3365	OSU REUNION	Unité mixte de service de l'OSU-Réunion	CAMMAS
		20	UMS2202	GALILEE	OCA-GALILEE	MAZEVET
3	<b>Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu</b>	1	UMR7154	IPGP (UMR)	Institut de physique du globe de Paris	CHAUSSIDON
		1	UMS3454	IPGP (UMS)	Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris	CHAUSSIDON
		1	UMR7583	LISA	Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques	COLL
		2	UMR7095	IAP	Institut d'Astrophysique de Paris	BOUCHET
		4	UMR8617	IAS	Institut d'Astrophysique Spatiale	OLLIVIER
		4	FR636	IPSL	Institut Pierre-Simon Laplace	VAUTARD
		4	UMR8539	LMD	Laboratoire de météorologie dynamique	DROBINSKI
		5	UAR855	DT INSU	Division technique de l'INSU	FOURMOND
		5	UMR8112	LERMA	Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères	SEMELIN
		5	UMR8109	LESIA	Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique	COUDE DU FORESTO
		5	UMR8630	SYRTE	Systèmes de référence temps-espace	LANDRAGIN
		6	UMR7360	LIEC	Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux	GIAMBERINI
		6	UMR7358	CRPG	Centre de recherches pétrographiques et géochimiques	FORD
		6	UMS3562	OTELO	Observatoire Terre et Environnement de Lorraine	PIK
		6	UMR6213	UTINAM	Institut UTINAM (Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules)	PICAUD
		7	UMR6016	LAMP	Laboratoire de météorologie physique	FLOSSMANN
		7	UMR5574	CRAL	Centre de recherche astrophysique de Lyon	LEHNERT
		7	UAR833	OPGC	Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand	HURET
		8	USR704	NANCAY	Station de radioastronomie de Nançay	CORBEL
		10	UMS830	EOST	Ecole et Observatoire des sciences de la Terre	MASSON
		11	UMR5001	IGE	Institut des Géosciences de l'Environnement	DOMMERGUE
		11	UMR5274	IPAG	Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble	DUBUS
		11	UMR5275	ISTERRE	Institut des Sciences de la Terre	ROUX
		11	UAR832	OSUG	Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble	COTTE
		12	UMR7326	LAM	Laboratoire d'Astrophysique de Marseille	BEUZIT
		12	UMS3538	LSBB	Laboratoire souterrain à bas bruit	GAFFET
		12	UMR7294	M.I.O.	Institut Méditerranéen d'Océanographie	MICHOTEY
12	UMS3470	PYTHEAS	Unité mixte de service Pythéas	THOUVENY		
12	UMR7330	CEREGE	Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement	BELLIER		

N°	Situations d'emploi et/ou d'acti	DR	Unités	Sigle	Intitulé	BO Avril 2022 / p.725
		13	UAR3282	OREME	Observatoire de REcherche Méditerranéen de l'Environnement	SERVAT
		13	UMR5110	CEFREM	Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens	LUDWIG
		13	UMR5151	HSM	HydroSciences Montpellier	LACHASSAGNE
		19	UMR6143	M2C	Morphodynamique Continentale et Côtière	DEZILEAU
		14	UMR5563	GET	Géosciences Environnement Toulouse	BONVALOT
		14	UMR5277	IRAP	Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie	LOUARN
		14	UMR5560	LAERO	Laboratoire d'aérodynamique	COQUILLAT
		14	UMR5566	LEGOS	Laboratoire d'études en Géophysique et océanographie spatiales	MARIN
		14	UAR831	OMP	Observatoire midi-Pyrénées	TOPLIS
		14	UAR2859	SAFIRE	Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement	BOURDON
		15	UMR5805	EPOC	Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux	BUDZINSKI
		16	UMS3365	OSU REUNION	Unité mixte de service de l'OSU-Réunion	CAMMAS
		16	UMR8105	LACY	Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones	VAN BAELEN
		17	UMS3113	IUEM	Institut Universitaire Européen de la Mer	JEAN
		17	UMR6523	LOPS	Laboratoire d'Océanographie Physique et Spatiales	PAILLET
		17	UMR6112	LPG	Laboratoire de Planétologie et Géodynamique	LANGLAIS
		17	UMS3281	OSUNA	Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique	BEUCLER
		18	UMR8518	LOA	Laboratoire d'optique atmosphérique	DUBUISSON
		20	UMR7093	LOV	Laboratoire d'océanographie de Villefranche	LEMEE
		20	UMR7329	GEOAZUR	GEOAZUR	SOSSON
		20	UMR7293	LAGRANGE	Laboratoire J-L Lagrange	STEE
		20	FR3761	IMEV	Institut de la Mer de Villefranche	CHRISTIANS
4	Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	1	UMS3454	IPGP (UMS)	Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris	CHAUSSIDON
		1	UMR7583	LISA	Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques	COLL
		2	UMR7095	IAP	Institut d'Astrophysique de Paris	BOUCHET
		4	UMR7158	AIM	Astrophysique, Interpretation - Modélisation, Paris-Saclay	LAGAGE
		4	UMR8617	IAS	Institut d'Astrophysique Spatiale	OLLIVIER
		4	FR636	IPSL	Institut Pierre-Simon Laplace	VAUTARD
		4	UMR8539	LMD	Laboratoire de météorologie dynamique	DROBINSKI
		4	UMR8212	LSCE	Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement	BOUSQUET
		4	UMR8190	LATMOS	Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales"	RAVETTA
		7	UAR833	OPGC	Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand	HURET
		8	USR704	NANCAY	Station de radioastronomie de Nançay	CORBEL
		10	UMS830	EOST	Ecole et Observatoire des sciences de la Terre	MASSON
		11	UMR5274	IPAG	Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble	DUBUS
		11	UMR5275	ISTERRE	Institut des Sciences de la Terre	ROUX
		12	UMR7326	LAM	Laboratoire d'Astrophysique de Marseille	BEUZIT
		12	UMS3470	PYTHEAS	Unité mixte de service Pythéas	THOUVENY
		13	UAR3282	OREME	Observatoire de REcherche Méditerranéen de l'Environnement	SERVAT
		13	UMS2013	CPST	Coordination Pôles de données et de services pour le Système Terre	HUYNH
		14	UMR5277	IRAP	Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie	LOUARN

N°	Situations d'emploi et/ou d'acti	DR	Unités	Sigle	Intitulé	BO Avril 2022 / p.726
		14	UMR5560	LAERO	Laboratoire d'aérodynamique	COQUILLAT
		14	UAR831	OMP	Observatoire midi-Pyrénées	TOPLIS
		15	UMS2567	POREA	Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie	GIRAUDEAU
		16	UMS3365	OSU REUNION	Unité mixte de service de l'OSU-Réunion	CAMMAS
		17	UMS3113	IUEM	Institut Universitaire Européen de la Mer	JEAN
		17	UMR6112	LPG	Laboratoire de Planétologie et Géodynamique	LANGLAIS
		17	UMR6523	LOPS	Laboratoire d'Océanographie Physique et Spatiales	PAILLET
		17	UAR2928	IPEV	Institut Polaire	FOUCHER
		17	SNC9028	SNC-IPEV	SNC-Institut Polaire Français Paul Emile Victor	CHAPPELLAZ
		18	UMR8518	LOA	Laboratoire d'optique atmosphérique	DUBUISSON
		18	UMS2877	ICARE	ICARE	RIEDI
		20	FR3761	IMEV	Institut de la Mer de Villefranche	CHRISTIANS
	<b>Missions longues de terrain</b>	1	UMR7154	IPGP (UMR)	Institut de physique du globe de Paris	CHAUSSIDON
		1	UMS3454	IPGP (UMS)	Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris	CHAUSSIDON
		2	UMS3455	ECCE TERRA	Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra	SEGALEN
		2	UMR7193	ISTEP	Institut des Sciences de la Terre Paris	LEROY
		2	UMR8538	LG-ENS	Laboratoire de Géologie de l'Ecole Normale Supérieure	SCHUBNEL
		2	UMR7619	METIS	Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols	MOUCHEL
		2	UMR7159	LOCEAN	Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques	CHARRASSIN
		4	UMR8148	GEOPS	GÉOsciences Paris-Sud	COLIN
		4	UMR8212	LSCE	Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement	BOUSQUET
		4	UMR8539	LMD	Laboratoire de météorologie dynamique	DROBINSKI
		4	UMR8190	LATMOS	Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales"	RAVETTA
		5	UAR855	DT INSU	Division technique de l'INSU	FOURMOND
		6	UMR7358	CRPG	Centre de recherches pétrographiques et géochimiques	FORD
		6	UMR7359	GEORESSOURCES	GéoRessources	ANDRE-MAYER
		6	UMS3562	OTELO	Observatoire Terre et Environnement de Lorraine	PIK
		7	UMR6016	LAMP	Laboratoire de météorologie physique	FLOSSMANN
		7	UMR5276	LGL-TPE	Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement	DEBAYLE
		7	UMR6524	LMV	Laboratoire Magmas et volcans	LAPORTE
		7	UAR833	OPGC	Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand	HURET
		8	UMR7327	ISTO	Institut des Sciences de la Terre d'Orléans	MERCURY
		8	USR704	NANCAY	Station de radioastronomie de Nançay	CORBEL
		8	UMS3116	OSUC	Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre	MOREIRA
		10	UMS830	EOST	Ecole et Observatoire des sciences de la Terre	MASSON
		10	UMR7063	ITES	Institut Terre Environnement Strasbourg	TOUSSAINT
		11	UMR5001	IGE	Institut des Géosciences de l'Environnement	DOMMERGUE
		11	UMR5275	ISTERRE	Institut des Sciences de la Terre	ROUX
		12	UMR7330	CEREGE	Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement	BELLIER
		13	UMR5110	CEFREM	Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens	LUDWIG
		13	UMR5243	GEOSCIENCES MONTP.	Géosciences Montpellier	ILDEFONSE

N°	Situations d'emploi et/ou d'acti	DR	Unités	Sigle	Intitulé	30 Avr. 2022 / p.727
		13	UMR7621	LOMIC	Laboratoire d'Océanographie Microbienne	JOUX
		13	UAR3282	OREME	Observatoire de REcherche Méditerranéen de l'Environnement	SERVAT
		14	UMR5563	GET	Géosciences Environnement Toulouse	BONVALOT
		14	UAR831	OMP	Observatoire midi-Pyrénées	TOPLIS
		14	UMR5566	LEGOS	Laboratoire d'études en Géophysique et océanographie spatiales	MARIN
		15	UMR5805	EPOC	Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux	BUDZINSKI
		15	UMS2567	POREA	Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie	GIRAUDEAU
		16	UMR8105	LACY	Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones	VAN BAELEN
		17	UMR6118	GEOSCIENCES RENNES	Géosciences Rennes	BOUR
		17	UAR2928	IPEV	Institut Polaire	FOUCHER
		17	UMS3113	IUEM	Institut Universitaire Européen de la Mer	JEAN
		17	UMR6538	Geo-Ocean	Laboratoire Géosciences Océan	GUTSCHER
		17	UMR6112	LPG	Laboratoire de Planétologie et Géodynamique	LANGLAIS
		17	UMS3343	OSUR	Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes	LAGUE
		17	SNC9028	SNC-IPEV	SNC-Institut Polaire Français Paul Emile Victor	CHAPPELLAZ
		18	UMR8518	LOA	Laboratoire d'optique atmosphérique	DUBUISSON
		20	UMR7329	GEOAZUR	GEOAZUR	SOSSON
		20	UMR7293	LAGRANGE	Laboratoire J-L Lagrange	STEE
		20	UMR7093	LOV	Laboratoire d'océanographie de Villefranche	LEMEE
	<b>Situations administratives exceptionnelles</b>	1	UMR7154	IPGP (UMR)	Institut de physique du globe de Paris	CHAUSSIDON
		1	UMS3454	IPGP (UMS)	Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris	CHAUSSIDON
		2	UMR7095	IAP	Institut d'Astrophysique de Paris	BOUCHET
		2	UMR7193	ISTEP	Institut des Sciences de la Terre Paris	LEROY
		2	UMR8538	LG-ENS	Laboratoire de Géologie de l'Ecole Normale Supérieure	SCHUBNEL
		2	UMR7159	LOCEAN	Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques	CHARRASSIN
		4	UMR7158	AIM	Astrophysique, Interpretation - Modélisation, Paris-Saclay	LAGAGE
		4	UMR8148	GEOPS	GÉOsciences Paris-Sud	COLIN
		4	UMR8617	IAS	Institut d'Astrophysique Spatiale	OLLIVIER
		4	FR636	IPSL	Institut Pierre-Simon Laplace	VAUTARD
		4	UMR8190	LATMOS	Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales"	RAVETTA
		5	UAR855	DT INSU	Division technique de l'INSU	FOURMOND
		5	UMR8111	GEPI	Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation	FLORES
		5	UMR8112	LERMA	Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères	SEMELIN
		5	UMR8109	LESIA	Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique	COUDE DU FORESTO
		5	UMR8630	SYRTE	Systèmes de référence temps-espace	LANDRAGIN
		6	UMR7360	LIEC	Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux	GIAMBERINI
		6	UMR7358	CRPG	Centre de recherches pétrographiques et géochimiques	FORD
		6	UMR7359	GEORESSOURCES	GéoRessources	ANDRE-MAYER
		6	UMS3562	OTELO	Observatoire Terre et Environnement de Lorraine	PIK
		7	UMR5574	CRAL	Centre de recherche astrophysique de Lyon	LEHNERT
		7	UMR5276	LGL-TPE	Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement	DEBAYLE



N°	Situations d'emploi et/ou d'acti	DR	Unités	Sigle	Intitulé	30 Avr. 2022 / p.728
6		7	UMR6524	LMV	Laboratoire Magmas et volcans	LAPORTE
		7	UAR833	OPGC	Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand	HURET
		8	UMR7327	ISTO	Institut des Sciences de la Terre d'Orléans	MERCURY
		8	UMS3116	OSUC	Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre	MOREIRA
		10	UMS830	EOST	Ecole et Observatoire des sciences de la Terre	MASSON
		10	UMR7063	ITES	Institut Terre Environnement Strasbourg	TOUSSAINT
		11	UMR5274	IPAG	Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble	DUBUS
		11	UMR5275	ISTERRE	Institut des Sciences de la Terre	ROUX
		12	UMR7326	LAM	Laboratoire d'Astrophysique de Marseille	BEUZIT
		12	UMS3470	PYTHEAS	Unité mixte de service Pythéas	THOUVENY
		13	UMS2013	CPST	Coordination Pôles de données et de services pour le Système Terre	HUYNH
		13	UMR5243	GEOSCIENCES MONTP.	Géosciences Montpellier	ILDEFONSE
		13	UMR5151	HSM	HydroSciences Montpellier	LACHASSAGNE
		14	UMR5563	GET	Géosciences Environnement Toulouse	BONVALOT
		14	UMR5277	IRAP	Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie	LOUARN
		14	UAR831	OMP	Observatoire midi-Pyrénées	TOPLIS
		16	IRL3376	TAKUVIK	TAKUVIK	BABIN
		17	UMR6118	GEOSCIENCES RENNES	Géosciences Rennes	BOUR
		17	UMR6538	Geo-Ocean	Laboratoire Géosciences Océan	GUTSCHER
		17	UMR6112	LPG	Laboratoire de Planétologie et Géodynamique	LANGLAIS
		17	UAR2928	IPEV	Institut Polaire	FOUCHER
		17	SNC9028	SNC-IPEV	SNC-Institut Polaire Français Paul Emile Victor	CHAPPELLAZ
		19	UMR6143	M2C	Morphodynamique Continentale et Côtière	DEZILEAU
		20	UMR7293	LAGRANGE	Laboratoire J-L Lagrange	STEE
		20	UMR7329	GEOAZUR	GEOAZUR	SOSSON
			Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites extérieurs au laboratoire d'origine	1	UMR7154	IPGP (UMR)
1	UMS3454			IPGP (UMS)	Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris	CHAUSSIDON
2	UMS3455			ECCE TERRA	Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra	SEGALEN
2	UMR7193			ISTEP	Institut des Sciences de la Terre Paris	LEROY
2	UMR8538			LG-ENS	Laboratoire de Géologie de l'Ecole Normale Supérieure	SCHUBNEL
2	UMR7619			METIS	Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols	MOUCHEL
4	UMR7158			AIM	Astrophysique, Interpretation - Modélisation, Paris-Saclay	LAGAGE
4	UMR8148			GEOPS	GÉOsciences Paris-Sud	COLIN
4	UMR8617			IAS	Institut d'Astrophysique Spatiale	OLLIVIER
4	UMR8212			LSCE	Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement	BOUSQUET
4	UMR8190			LATMOS	Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales"	RAVETTA
5	UAR855			DT INSU	Division technique de l'INSU	FOURMOND
5	UMR8109			LESIA	Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique	COUDE DU FORESTO
6	UMR7358			CRPG	Centre de recherches pétrographiques et géochimiques	FORD
6	UMR7359			GEORESSOURCES	GéoRessources	ANDRE-MAYER
6	UMR7360	LIEC	Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux	GIAMBERINI		

N°	Situations d'emploi et/ou d'acti	DR	Unités	Sigle	Intitulé	BO Avril 2022 / p.729
7		6	UMS3562	OTELO	Observatoire Terre et Environnement de Lorraine	PIK
		6	UMR6213	UTINAM	Institut UTINAM (Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules)	PICAUD
		7	UMR6016	LAMP	Laboratoire de météorologie physique	FLOSSMANN
		7	UMR5276	LGL-TPE	Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement	DEBAYLE
		7	UMR6524	LMV	Laboratoire Magmas et volcans	LAPORTE
		7	UAR833	OPGC	Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand	HURET
		8	UMR7327	ISTO	Institut des Sciences de la Terre d'Orléans	MERCURY
		8	UMR7266	LIENSS	Littoral, Environnement et Sociétés	BALLU
		8	UMS3116	OSUC	Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre	MOREIRA
		10	UMS830	EOST	Ecole et Observatoire des sciences de la Terre	MASSON
		10	UMR7063	ITES	Institut Terre Environnement Strasbourg	TOUSSAINT
		11	UMR5274	IPAG	Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble	DUBUS
		11	UMR5275	ISTERRE	Institut des Sciences de la Terre	ROUX
		12	UMR7326	LAM	Laboratoire d'Astrophysique de Marseille	BEUZIT
		12	UMR7294	M.I.O.	Institut Méditerranéen d'Océanographie	MICHOTÉY
		12	UMR7330	CEREGE	Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement	BELLIER
		12	UMS3470	PYTHEAS	Unité mixte de service Pythéas	THOUVENY
		13	UMR5243	GEOSCIENCES MONTP.	Géosciences Montpellier	ILDEFONSE
		13	UAR3282	OREME	Observatoire de REcherche Méditerranéen de l'Environnement	SERVAT
		13	UMR5151	HSM	HydroSciences Montpellier	LACHASSAGNE
		14	UMR5563	GET	Géosciences Environnement Toulouse	BONVALOT
		14	UMR5277	IRAP	Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie	LOUARN
		14	UMR5560	LAERO	Laboratoire d'aérodynamique	COQUILLAT
		14	UAR831	OMP	Observatoire midi-Pyrénées	TOPLIS
		14	UAR2859	SAFIRE	Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement	BOURDON
		15	UMR5805	EPOC	Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux	BUDZINSKI
		16	UMS3365	OSU REUNION	Unité mixte de service de l'OSU-Réunion	CAMMAS
		16	UMR8105	LACY	Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones	VAN BAELEN
		17	UMR6118	GEOSCIENCES RENNES	Géosciences Rennes	BOUR
		17	UAR2928	IPEV	Institut Polaire	FOUCHER
		17	UMS3113	IUEM	Institut Universitaire Européen de la Mer	JEAN
		17	UMR6538	Geo-Ocean	Laboratoire Géosciences Océan	GUTSCHER
		17	UMR6112	LPG	Laboratoire de Planétologie et Géodynamique	LANGLAIS
		17	UMS3281	OSUNA	Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique	BEUCLER
		17	UMS3343	OSUR	Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes	LAGUE
		17	SNC9028	SNC-IPEV	SNC-Institut Polaire Français Paul Emile Victor	CHAPPELLAZ
		18	UMR8518	LOA	Laboratoire d'optique atmosphérique	DUBUISSON
		19	UMR6143	M2C	Morphodynamique Continentale et Côtière	DEZILEAU
		20	UMR7329	GEOAZUR	GEOAZUR	SOSSON
		20	UMR7093	LOV	Laboratoire d'océanographie de Villefranche	LEMEE
		20	UMR7293	LAGRANGE	Laboratoire J-L Lagrange	STEE

N°	Situations d'emploi et/ou d'acti	DR	Unités	Sigle	Intitulé	BO Avril 2022 / p.730
		20	<b>FR3761</b>	<b>IMEV</b>	Institut de la Mer de Villefranche	CHRISTIANS

**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Février 2022  
ISSN 1148-4853

# Établissement public à caractère scientifique et technologique et Recherche

Organisation générale du CNRS  
Présidence générale déléguée  
Direction générale déléguée  
Instituts : domaines scientifiques, technologiques  
Textes fondamentaux du CNRS  
Publication légale/Information  
Réglementation  
Actes administratifs

Unités de recherches et de services : UPR, UPS, "Nul n'est censé ignorer la loi"  
Délegations régionales  
USR, UMR, UMS, UMI, FRE, FR, IFR, GDR, Article unique  
Article 1. -  
Article 2. -  
Article 3. -

Personnels du CNRS : statutaires et fonctionnaires  
Enseignants-chercheurs au CNRS  
Statutaires et fonctionnaires  
Mesures particulières  
Comités, conseils et commissions  
Conseil d'administration  
Concours et promotions  
Distinctions  
Éméritat

Dispositions particulières  
Décrets  
Statutaires communes - aux corps de fonctionnaires  
statutaires communs - au décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et aux dispositions relatives à la fonction publique - Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et technologique - Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de établissements publics scientifiques et technologiques  
Décret n° 10014DA du 28 décembre 1984 relatif aux modalités de recrutement des personnels de recherche

Procédures CNRS  
Administration de la recherche  
Budget, finances, comptabilité  
Ordonnateur / Comptable  
Qualité d'enseignement et de recherche

Procédures CNRS  
Administration de la recherche  
Budget, finances, comptabilité  
Ordonnateur / Comptable  
Qualité d'enseignement et de recherche

Procédures CNRS  
Administration de la recherche  
Budget, finances, comptabilité  
Ordonnateur / Comptable  
Qualité d'enseignement et de recherche

Procédures CNRS  
Administration de la recherche  
Budget, finances, comptabilité  
Ordonnateur / Comptable  
Qualité d'enseignement et de recherche

Procédures CNRS  
Administration de la recherche  
Budget, finances, comptabilité  
Ordonnateur / Comptable  
Qualité d'enseignement et de recherche

Procédures CNRS  
Administration de la recherche  
Budget, finances, comptabilité  
Ordonnateur / Comptable  
Qualité d'enseignement et de recherche

Procédures CNRS  
Administration de la recherche  
Budget, finances, comptabilité  
Ordonnateur / Comptable  
Qualité d'enseignement et de recherche

Procédures CNRS  
Administration de la recherche  
Budget, finances, comptabilité  
Ordonnateur / Comptable  
Qualité d'enseignement et de recherche

Procédures CNRS  
Administration de la recherche  
Budget, finances, comptabilité  
Ordonnateur / Comptable  
Qualité d'enseignement et de recherche



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)